



WAFASALAF

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2025

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 28/09/2026 sous la référence EN/EM/035/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de Société de financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de sociétés de financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de bons de sociétés de financement enregistrée par l'AMMC en date du 16 juin 2025 sous la référence EN/EM/009/2025 et disponible via le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_BSF_Wafasalaf_009_2025.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du Document de référence relatif à l'exercice 2025 n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al-Maghrib
BCM	Banque Commerciale du Maroc
BPO	Business Project Outsourcing
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CAC	Commissaire aux comptes
CACF	Crédit Agricole Consumer Finance
CEC	Comité des Etablissements de Crédit
CES	Créances en Souffrance
CGI	Code Général des Impôts
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNCE	Conseil National du Crédit et de l'Épargne
CPC	Compte de Produits et de Charges
CS	Conseil de Surveillance
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
CTM	Compagnie de Transports au Maroc
Dh	Dirham
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DSI	Direction des Systèmes d'Information
EDM	Équipement des ménages
EOS	Emission Obligataire Subordonnée
FOSE	Fédération des Œuvres Sociales de l'Enseignement
GE	Grandes Entreprises
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GPC	Gestion Pour Compte
HT	Hors Taxes
IMPA	Impayés
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ITIL	Information Technology Infrastructure Library
Kdh	Milliers de dirhams
K€	Milliers d'euros
LOA	Location avec Option d'Achat
MMAD	Millions de dirhams
Mrds dh	Milliards de dirhams
N°	Numéro
N/A	Non applicable
NPS	Net Promoter Score
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPR	Offre Publique de Retrait
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	Produit Net Bancaire
PP	Prêt Personnel

PPR	Paierie Principale des Rémunérations
RA	Remboursement anticipé
RPAT	Remboursement Par Anticipation Totale
SA	Société Anonyme
SAV	Service Après-Vente
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
TFZ	Tanger Free Zone
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VAC	Vente à Crédit
Var.	Variation

DEFINITIONS

Encours sains	Encours n'intégrant pas les créances en souffrance
Encours bruts	Encours intégrant les créances en souffrance
Taux de sortie	Taux de crédit octroyé à la clientèle
Taux de refinancement	Taux auquel les fonds sont levés sur le marché financier (emprunts bancaires, BSF)
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit, sur toute catégorie de produits confondus intégrant le dépôt de garantie
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit, sur toute catégorie de produits confondus hors dépôt de garantie

Sommaire

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE	9
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	10
III. ORGANISME CONSEIL	11
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	12
PARTIE II. PRESENTATION DE WAFASALAF	13
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	14
II. CAPITAL SOCIAL	15
II.1. COMPOSITION DU CAPITAL	15
II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL.....	15
II.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE WAFASALAF SUR LA PERIODE 2021 - 2025.....	16
II.4. ACTIONNARIAT ACTUEL	16
II.5. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR.....	18
II.6. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL	18
II.7. NANTISSEMENT D' ACTIONS	18
II.8. NANTISSEMENT D'ACTIFS.....	18
II.9. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE	18
II.10. AUTOCONTROLE.....	18
II.11. PACTE D'ACTIONNAIRE.....	19
II.12. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	19
III. ENDETTEMENT.....	21
III.1. DETTES PRIVEES DE WAFASALAF	21
III.2. DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DE WAFASALAF	23
III.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN	26
III.4. NOTATIONS.....	26
IV. GOUVERNANCE DE WAFASALAF	27
IV.1. ASSEMBLEES GENERALES.....	27
IV.2. Organes de Surveillance	28
IV.3. Conseil de Surveillance.....	28
IV.4. Directoire.....	39
V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE WAFASALAF	51
V.1. APPARTENANCE DE WAFASALAF A UN GROUPE.....	56
V.2. FLUX FINANCIERS ENTRE WAFASALAF ET LES ENTITES DU GROUPE.....	67
V.3. FILIALE DE WAFASALAF.....	68
V.4. LE SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION.....	70
V.5. ACTIVITE DE WAFASALAF	93
VI. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	111
VI.1. ENVIRONNEMENT	111
VI.2. SOCIETAL.....	111
VI.3. IMPACT À 360°	112
VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	119
VII.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	119
VII.2. RESSOURCES MATERIELLES.....	120
PARTIE III. SITUATION FINANCIERE DE WAFASALAF	123
I. INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDES SELECTIONNES	124
II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES IFRS 2023– 2025	146
II.1. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT IFRS (2023 - 2025)	146
II.2. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS.....	158
II.3. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS.....	178
II.4. INDICATEURS TRIMESTRIELS	180
PARTIE IV. PERSPECTIVES	185
I. PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	186
PARTIE V. FAITS EXCEPTIONNELS.....	187
PARTIE VI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	189
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE	191
I. RISQUE DE CREDIT	192

II.	RISQUE DE TAUX D'INTERET	192
III.	RISQUE DE LIQUIDITE	192
IV.	RISQUE OPERATIONNEL.....	193
V.	RISQUE INFORMATIQUE.....	193
VI.	RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE	193
VII.	RISQUE CONCURRENTIEL	193
VIII.	RISQUE DE RUPTURE OU REVISION DE PARTENARIAT	194
IX.	RISQUE REGLEMENTAIRE	194
X.	RISQUE LIE A L'ACTIVITE DIGITALE (NON-MAITRISE DE LA FRAUDE DIGITALE).....	194
XI.	RISQUE DE MANIPULATION DES ESPECES.....	194
XII.	RISQUE DE FRAUDE	194
XIII.	RISQUE FINANCIER LIE A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	195
PARTIE VIII.	ANNEXES	196

PARTIE I. **ATTESTATIONS ET COORDONNEES**

I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Dénomination ou raison sociale	Wafasalaf
Représentant légal	M. Driss Fedoul
Fonction	Président du Directoire
Adresse	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.54.51.00
Numéro de télécopieur	05.22.27.35.35
Adresse électronique	d.fedoul@wafasalaf.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le président du directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafasalaf. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Driss Fedoul
Président du Directoire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms	M. Abdeslam Berrada Allam	M. Faïçal MEKOUAR	Taha FERDAOUS
Dénomination ou raison sociale	Ernst & Young	Fidaroc Grant Thornton Maroc	Forvis Mazars
Adresse	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca	7, Bd Driss Slaoui 20160 Casablanca	Finance City, Tour 33, Avia Business Center, Bd Moulay Abdellah cherif, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.95.79.00	05.22.54.48.00	05.22.42.34.23
Numéro de télécopieur	05.22.39.02.26	05.22.29.66.70	05.22.42.34.00
Adresse électronique	abdeslam.berrada@ma.ey.com	faical.mekouar@ma.gt.com	Taha.Ferdaous@mazars.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2018	2018	2024
Date de renouvellement du mandat	AGO du 28 mai 2024	-	AGO du 28 mai 2024
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes 2026	AGO statuant sur les comptes 2023	AGO statuant sur les comptes 2026

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux et consolidés IFRS/IAS de Wafasalaf pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31/12/2024, et au 31/12/2025, et par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton Maroc au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;
- les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31/12/2024, et au 31/12/2025, et par les soins des co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton Maroc au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Ernst & Young

M. Abdeslam Berrada Allam
Associé

Forvis Mazars

Taha Ferdaous
Associé

III. ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Mohamed Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	Borj Attijari, Bâtiment B1 « Asie », 2ème étage, Boulevard Main Street, Casablanca Finance City, Quartier Casa Anfa 20 000 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.47.64.35
Numéro de télécopieur	05.22.47.64.32
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Attestation

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences sont notamment concernées l'analyse de l'environnement économique et financier de Wafasalaf à travers les éléments suivants :

- les commentaires, analyses et statistiques du management de la Société Wafasalaf recueillis par la banque d'affaires ;
- les procès-verbaux des organes de Direction et de surveillance et des assemblées d'actionnaires de Wafasalaf pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2023, 2024 et 2025.
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IAS/IFRS des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- les comptes sociaux de la Société Wafasalaf pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- les comptes consolidés en normes IAS/IFRS de Wafasalaf pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- les rapports de gestion de Wafasalaf pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- les rapports et statistiques de l'APSF pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- les rapports de la supervision bancaires de Bank Al-Maghrib pour les exercices 2023 et 2024 ;
- les prévisions établies par les organes de direction et de gestion de Wafasalaf ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2023, 2024 et 2025.
- les indicateurs financiers trimestriels consolidés en normes IAS/IFRS au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026 ;
- les indicateurs financiers trimestriels consolidés en normes IAS/IFRS au 30 juin 2025 et au 30 juin 2026 ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafasalaf. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Attijari Finances Corp. Est une filiale à 100% du groupe Attijariwafa bank, et Wafasalaf est une filiale à 50,9% du groupe Attijariwafa bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mohamed Idriss BERRADA
Directeur Général

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Wafasalaf
Représentant légal	M.Vincent DUCHEMIN
Fonction	Directeur Financier et Administratif
Adresse	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah
Numéro de téléphone	05.22.54.51.51
Numéro de télécopieur	05.22.27.35.35
Adresse électronique	V.DUCHEMIN@wafasalaf.ma

PARTIE II. **PRESENTATION DE WAFASALAF**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Wafasalaf
Siège social	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah - Casablanca
Téléphone / télécopie	05.22.54.51.00 / 05.22.27.35.35
Site Internet	www.wafasalaf.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Date de constitution	18 juin 1986
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre du commerce	Casablanca 48 409
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	L'article 3 des statuts de Wafasalaf stipule que la société a pour objet : - toutes opérations de financement et de crédit à la consommation en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, article ou produit manufacturé, de tout matériel industriel, commercial ou agricole, de tout véhicule automobile et d'une manière générale de tout bien de consommation à usage ménager, collectif, agricole, commercial ou industriel, de tout bien immobilier, ainsi que tout service ; - toutes opérations de location de véhicules personnels ou utilitaires, soit à longue durée, soit avec option d'achat ; - la réception du public de fonds d'un terme supérieur à 2 ans ; - toutes opérations d'achat ou de vente, d'importation, d'exportation, au comptant ou à terme, d'arbitrage, de prime, de report ou de déport sur marchandises ou sur titres ; - la création, l'acquisition, la prise à bail et l'exploitation de tout immeuble, local, fonds de commerce, magasin ou atelier nécessaire ou simplement utile aux opérations sociales ; - plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus énoncées susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 30 juin 2026	113 179 500 Dh soit 1 131 795 titres
Documents juridiques	Les documents juridiques relatifs à Wafasalaf, notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de la société. De par sa forme juridique, Wafasalaf est régie par le texte suivant : - la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; - la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par son appel public à l'épargne, Wafasalaf est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants : - l'arrêté du ministre des Finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ; - la loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne telle qu'elle a été modifiée et complétée ; - la loi °35-94 relative à certains titres de créances négociables modifiée et complétée ; - la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ; - le Règlement Général de l'AMMC n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; - le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n1077-05 du 17 mars 2005 ; - la loi n 4312 du 13 mars 2013 relative à l'autorité marocaine des marchés des capitaux ; - Les circulaires de l'AMMC.
Liste des textes législatifs applicables	

Régime fiscal	Le régime fiscal de Wafasalaf est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37,75% en 2023, 38,50% en 2024, 39,25% en 2025 et 40% en 2026) et à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA).
Tribunal compétent	Tribunal de Commerce de Casablanca.

II. CAPITAL SOCIAL

II.1. COMPOSITION DU CAPITAL

Au 30 juin 2026, le capital social de Wafasalaf s'élève à 113 179 500 Dh et est intégralement libéré. Il se compose de ' 1 131 795 actions d'une valeur nominale de 100 DH totalement libérées dont :

- 1 081 795 actions de catégorie A
- 50 000 actions de catégorie B

II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL

Wafasalaf a connu depuis sa création plusieurs augmentations de capital qui ont accompagné son développement. L'historique de cette évolution se détaille comme suit :

Année	Capital initial (en Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Prix par action (en Dh)	Montant de l'opération (en Dh)	Capital final en Dh
1986	-	Création de la société	1 000	100	100 000	100 000
1988	100 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	99 000	100	9 900 000	10 000 000
1990	10 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	300 000	100	30 000 000	40 000 000
1992	40 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	400 000	100	40 000 000	80 000 000
1995	80 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	200 000	100	20 000 000	100 000 000
1999	100 000 000	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock-options de Wafasalaf	17 307	100	1 730 700	101 730 700
2000	101 730 700	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock-options de Wafasalaf	6 354	100	635 400	102 366 100
2001	102 366 100	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock-options de Wafasalaf	7 500	100	750 000	103 116 100
2002	103 116 100	Augmentation de capital par apport en numéraire	80 808	100	8 080 800	111 196 900
2002	111 196 900	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock-options de Wafasalaf	5 500	100	550 000	111 746 900
2003	111 746 900	Augmentation de capital par apport en numéraire	13 339	100	1 333 900	113 080 800
2004	113 080 800	Augmentation de capital suite à la fusion avec Crédor (4 actions Crédor pour 1 action Wafasalaf)	987	100	98 700	113 179 500

Source : Wafasalaf

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Wafasalaf, réunie le 15 juin 1995, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, au profit des cadres supérieurs de Wafasalaf, désignés par lui, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société dans les conditions suivantes :

- **Les bénéficiaires** : les personnes appartenant à l'encadrement supérieur de Wafasalaf ;
- **L'enveloppe** : le montant total des options à attribuer donne droit à la souscription d'un nombre d'actions nouvelles n'excédant pas 5% du capital social au terme du plan.

A fin 2002, le nombre d'options levées était de 36 661 contre 17 307 en 1999 (une option donne droit à une action).

En 2004, 987 actions ont été créées suite à la fusion avec Crédor à raison de 4 actions Crédor pour 1 action Wafasalaf, conformément au traité de fusion.

II.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE WAFASALAF SUR LA PERIODE 2021 - 2025

L'évolution de l'actionnariat de Wafasalaf se présente de la manière suivante sur les cinq derniers exercices :

	31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023		31/12/2024		31/12/2025	
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Attijariwafa bank	576 186	50,90%	576 186	50,90%	576 186	50,90%	576 186	50,90%	576 186	50,90%
CACF (ex Sofinco)	554 579	49,00%	554 579	49,00%	554 579	49,00%	554 579	49,00%	554 579	49,00%
Administrateurs	43	0,00%	43	0,00%	43	0,00%	43	0,00%	43	0,00%
Divers petits porteurs (ex-Crédor)	987	0,10%	987	0,10%	987	0,10%	987	0,10%	987	0,10%
Total	1 131 795	100,00%	1 131 795	100,00%	1 131 795	100,00%	1 131 795	100,00%	1 131 795	100,00%

Source : Wafasalaf

II.4. ACTIONNARIAT ACTUEL

Au 30 juin 2026, l'actionnariat de Wafasalaf se présente comme ce qui suit :

	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Attijariwafa bank	576 186	50,9%
CACF (ex Sofinco)	554 579	49,0%
Membres du conseil de surveillance	43	0,0%
Divers petits porteurs (ex-Crédor)	987	0,1%
Total	1 131 795	100,0%

Source : Wafasalaf

Présentation de Attijariwafa bank

Attijariwafa bank détient 50,9% du capital de Wafasalaf (cf. Appartenance de Wafasalaf à un groupe).

Présentation de CACF

Crédit Agricole Personal Finance & Mobility distribue en direct, sur le lieu de vente ou les plateformes e-commerce de ses partenaires (constructeurs automobiles, enseignes spécialistes de l'équipement de la maison...), une gamme étendue de solutions de financement (crédit amortissable, crédit renouvelable, leasing et rachat de crédit) avec des services associés dont les assurances, des solutions de paiement

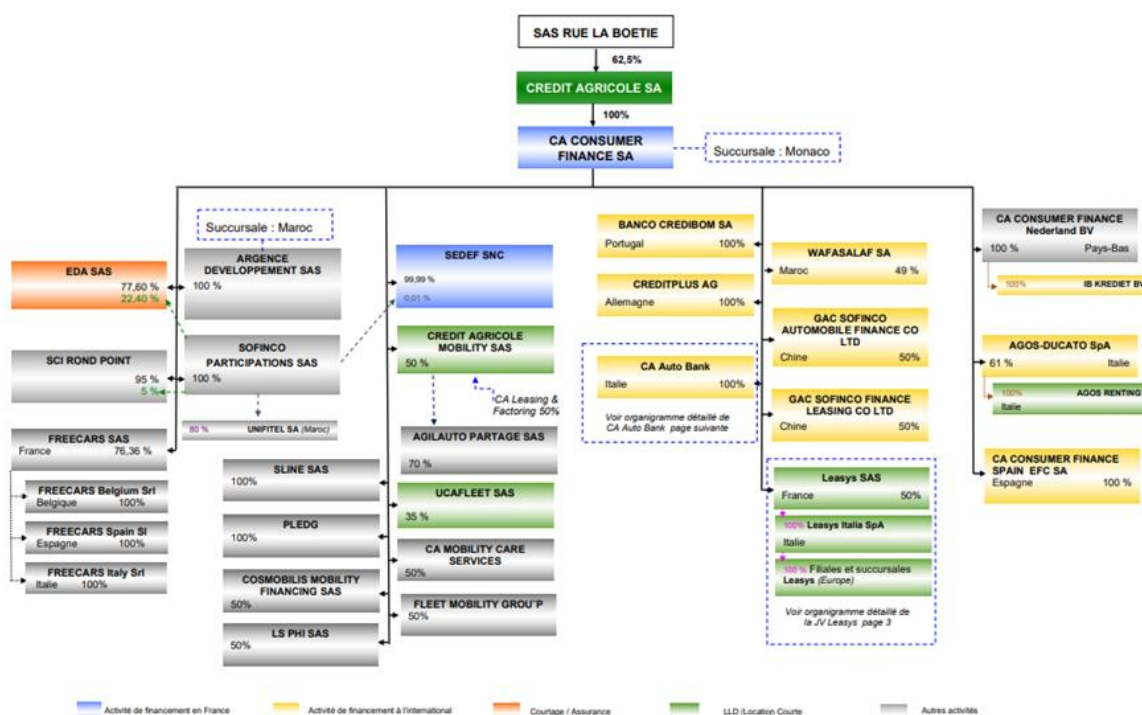
fractionné et des services dédiés à la mobilité, avec pour objectif de répondre aux enjeux de transition énergétique dans la mobilité, l'habitat et la consommation.

Ses solutions de financement et ses services sont proposés en France via Sofinco, en Italie via Agos, en Allemagne via Creditplus, au Portugal via Credibom, en Espagne via Sofinco España, au Maroc via Wafasalaf, en Chine via GAC-Sofinco (financement automobile uniquement) et GAC-Sofinco Leasing.

Crédit Agricole Personal Finance & Mobility ambitionne d'être leader de la mobilité verte en Europe et propose un continuum de toutes les solutions de mobilité dans les 22 pays où il est présent (leasing, location moyenne et courte durée, abonnement, autopartage, installation de bornes de charge...). Il s'appuie sur la joint-venture avec Stellantis, l'intégration à 100% de Crédit Agricole Auto Bank (ex FCA Bank) et Drivalia et le développement des financements automobiles dans ses entités historiques en Europe et dans les Caisses régionales du Crédit Agricole et chez LCL via Agilauto.

Crédit Agricole Personal Finance & Mobility agit chaque jour dans l'intérêt de ses 17 millions de clients et de la société. Au 31 décembre 2025, Crédit Agricole Personal Finance & Mobility gérât 122.5 milliards € d'encours.

Organigramme des filiales de CACF au 30 juin 2026



Source : CACF

Flux financiers avec les autres entités du groupe CACF

RAS

Chiffres clés :

Chiffres clés :

Les chiffres clés de CACF au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Environ 17 millions de clients¹ ;
- 122.5 milliards € d'encours gérés ;
- 2,7 milliards € de produit net bancaire ;
- +10 000 collaborateurs.

Les principaux agrégats financiers² de CACF, sur les 3 derniers exercices, se présentent comme suit

En K€	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 24/25
Produit net bancaire	2 889 265	2 764 062	2 780 016	-4,33%	0,58%
Fonds propres part du groupe	7 710 399	8 340 529	9 057 907	8,17%	8,60%
Résultat net	774 388	526 324	291 385	-32,03%	-44,64%
Résultat net part du groupe	695 137	443 924	199 603	-36,14%	-55,04%

Source : CACF

II.5. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune modification future du capital n'a été décidée par les instances de Wafasalaf.

II.6. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL

Wafasalaf ne fait l'objet d'aucune cotation.

II.7. NANTISSEMENT D'ACTIONS

Les actions de Wafasalaf détenues par Attijariwafa bank et CACF ne font pas l'objet d'un nantissement. Également les actions détenues par les divers petits actionnaires ne font pas l'objet d'un nantissement

II.8. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Les actifs de Wafasalaf ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.9. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE

Les actifs de Wafasalaf ne font l'objet d'aucune saisie conservatoire ou hypothécaire.

II.10. AUTOCONTROLE

Wafasalaf ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

¹ Nombre de clients actifs en portefeuille

² Il s'agit des comptes consolidés IFRS

II.11. PACTE D'ACTIONNAIRE

Le 23 juillet 2004, un pacte d'actionnaires a été signé entre Wafabank et Sofinco concernant la société Wafasalaf. Un avenant de ce pacte a ensuite été signé entre Attijariwafa bank et Sofinco³ le 22 septembre 2009.

Ce pacte et son avenant prévoient notamment : (i) le mode de gouvernance de Wafasalaf, (ii) les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires, et (iii) un mécanisme de solution des éventuelles situations de blocage.

Par ailleurs, à travers ce protocole, les parties se sont engagées à doter Wafasalaf des moyens financiers nécessaires lui permettant de développer ses activités ainsi que le cas échéant de procéder à des opérations de croissance externe décidées d'un accord commun.

Mode de gouvernance (principales dispositions)

Les membres du conseil de surveillance de Wafasalaf sont nommés par les deux actionnaires de référence, à savoir Attijariwafa bank et CACF. Cette nomination est faite en fonction de la répartition du capital entre les deux parties.

Par ailleurs, le président et le vice-président du conseil de surveillance sont nommés parmi les membres du conseil ayant été proposés par Attijariwafa bank.

Hypothèses de sortie des actionnaires Attijariwafa bank et CACF

Les hypothèses de sortie des actionnaires de référence peuvent se résumer comme suit :

- manquement grave d'une des deux parties au pacte d'actionnaires ou aux statuts ;
- changement de contrôle suite à une cession directe ou indirecte d'une des deux parties ;
- situation de divergence non résolue.

Dans ces trois cas, et selon la partie qui a subi le préjudice :

- CACF dispose d'une option de vente de sa participation dans Wafasalaf à Attijariwafa bank,
- Attijariwafa bank dispose d'une option d'achat de la participation de Wafasalaf détenue par CACF.

Durée du Pacte

Le présent Pacte entre en vigueur à sa date de signature pour une durée de dix (10) ans et sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis d'au moins six mois avant l'expiration de la première période ou de l'une des périodes successives de renouvellement.

II.12. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Selon les statuts de Wafasalaf, le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est distribué sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'Assemblée Générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

³ En 2010, Sofinco est devenue Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) suite à une fusion avec Finaref, la seconde filiale de crédit à la consommation du groupe Crédit Agricole.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale Ordinaire sont fixées par elle-même, ou à défaut par le Directoire.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Directoire.

Le tableau ci-dessous reprend l'historique de distribution de dividendes de Wafasalaf sur la période 2023-2025 :

Kdh	2023	2024	2025
Résultat net social de l'exercice N (en Kdh)	263 306	283 031	300 039
Dividendes au titre de l'exercice N (en Kdh)	223 004	232 018	114 015
Taux de distribution (en %)	84,69%	81,98%	38,00%
Nombre d'actions	1 131 795	1 131 795	1 131 795
Dividende par action (en Dh)	197	205	101
Résultat net par action (en %)	23,26%	25,01%	26,51%

Source : Wafasalaf

À la suite de la décision de l'AGO du 28 mai 2024, l'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 223 004 Kdh à raison de 197,04 dirhams par action.

À la suite de la décision de l'AGO du 30 mai 2025, l'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 232 018 Kdh à raison de 205 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 1er juillet 2025.

À la suite de la décision de l'AGO du 29 mai 2026, l'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 114 015 Kdh à raison de 101 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 01 juillet 2026.

III. ENDETTEMENT

III.1. DETTES PRIVEES DE WAFASALAF

Les principales caractéristiques des titres émis et non échus par Wafasalaf au **30 juin 2026** sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Type	Date d'émission	Date d'échéance	Montant de l'émission	Nombre de titres émis	Encours au 30/06/2026	Durée (en mois)	Nature du taux	Fréquence de révision (si taux variable)	Mode de remboursement	Prix d'émission
BSF	09/07/2021	09/07/2026	200 000 000	2 000	200 000 000	60	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	14/07/2023	14/07/2026	100 000 000	1 000	100 000 000	36	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	19/07/2024	19/07/2026	300 000 000	3 000	300 000 000	24	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	17/08/2021	17/08/2026	200 000 000	2 000	200 000 000	60	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	11/09/2023	11/09/2026	200 000 000	2 000	200 000 000	36	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	01/10/2024	01/10/2026	200 000 000	2 000	200 000 000	24	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	17/01/2025	17/01/2027	200 000 000	2 000	200 000 000	24	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	25/01/2024	25/01/2027	200 000 000	2 000	200 000 000	36	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	31/01/2025	31/01/2027	300 000 000	3 000	300 000 000	24	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	20/02/2025	20/02/2027	350 000 000	3 500	350 000 000	24	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	19/07/2024	19/07/2027	200 000 000	2 000	200 000 000	36	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	11/09/2023	11/09/2027	150 000 000	1 500	150 000 000	48	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	22/09/2025	22/09/2027	600 000 000	6 000	600 000 000	24	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	08/12/2025	08/12/2027	400 000 000	4 000	400 000 000	24	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	20/02/2026	20/02/2028	400 000 000	4 000	400 000 000	24	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	24/04/2025	24/04/2028	100 000 000	1 000	100 000 000	36	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	18/05/2026	18/05/2028	500 000 000	5 000	500 000 000	24	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	30/06/2025	30/06/2028	400 000 000	4 000	400 000 000	36	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	14/07/2025	14/07/2028	600 000 000	6 000	600 000 000	36	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	20/01/2026	20/01/2029	500 000 000	5 000	500 000 000	36	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	28/06/2024	28/06/2029	120 000 000	1 200	120 000 000	60	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	01/10/2024	01/10/2029	300 000 000	3 000	300 000 000	60	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	01/11/2024	01/11/2029	600 000 000	6 000	600 000 000	60	Fixe	-	A l'échéance	-

BSF	28/03/2025	28/03/2030	400 000 000	4 000	400 000 000	60	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	28/07/2025	28/07/2030	600 000 000	6 000	600 000 000	60	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	10/10/2025	10/10/2030	500 000 000	5 000	500 000 000	60	Fixe	-	A l'échéance	-
BSF	10/11/2025	10/11/2030	500 000 000	5 000	500 000 000	60	Fixe	-	A l'échéance	-
Total BSF			9 120 000 000	91 200	9 120 000 000					
EOS	28/12/2023	28/12/2030	203 200 000	2 032	203 200 000	84	Fixe	-	A l'échéance	-
EOS	28/12/2023	28/12/2030	46 800 000	468	46 800 000	84	Variable	Annuelle	A l'échéance	-
EOS	26/12/2024	26/12/2031	47 700 000	477	47 700 000	84	Fixe	-	A l'échéance	-
EOS	26/12/2024	26/12/2031	152 300 000	1 523	152 300 000	84	Variable	Annuelle	A l'échéance	-
EOS	30/06/2025	30/06/2032	62 300 000	623	62 300 000	84	Fixe	-	A l'échéance	-
EOS	30/06/2025	30/06/2032	137 700 000	1 377	137 700 000	84	Variable	Annuelle	A l'échéance	-
Total EOS			650 000 000	6 500	650 000 000	84	Fixe	-		-

Source : Wafasalaf

* Prix d'émission au pair, 100% de la valeur nominale

**Taux variable révisé chaque année le 29/09

***Taux variable révisé chaque année le 27/06

La révision des taux variables est programmée à chaque anniversaire de la date de jouissance

Le prix d'émission est de 100%

Au 30 juin 2026, l'encours des bons de sociétés de financement de Wafasalaf s'établit à 9 120 MMAD.

Dans une optique de diversification de ses sources de financement, Wafasalaf a également procédé à des émissions obligataires en 2023, 2024 et 2025:

- **En 2023** : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 250 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 203 MMAD au taux fixe de 4,39% et de 47 MMAD à un taux révisable annuellement qui s'élève à 3,68% entre le 28/12/2023 et le 28/12/2024 (ce taux est révisé annuellement à chaque date d'anniversaire, soit le 28 décembre de chaque année). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 28/12/2030.
- **En 2024** : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 200 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 152 MMAD au taux fixe de 3,84% et de 48 MMAD à un taux révisable annuellement qui s'élève à 3,38% entre le 26/12/2024 et le 26/12/2025 (ce taux est révisé annuellement à chaque date d'anniversaire, soit le 26 décembre de chaque année). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 26/12/2031.
- **En 2025** : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 200 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 62,3 MMAD au taux fixe de 3,38% et de 137 MMAD à un taux révisable annuellement qui s'élève à 2,88% entre le 30/06/2025 et le 30/06/2026 (ce taux est révisé annuellement à chaque date d'anniversaire, soit le 30 décembre de chaque année). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 30/06/2032.

III.2. DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DE WAFASALAF

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de Wafasalaf sur la période sous revue se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 893 080	5 007 635	6 037 949	2,34%	20,57%

Source : Wafasalaf

En 2023, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une évolution de légère baisse de 0,9% pour s'établir à 4 893 080 Kdh. Cette baisse est due à la baisse de 250 000 Kdh des emprunts de trésorerie.

En 2024, les dettes aux établissements de crédits ont augmenté de 2,34% pour s'établir à 5 007 635 Kdh afin d'accompagner le développement commercial de l'activité de Wafasalaf ainsi que bénéficier des conditions avantageuses du financement bancaire.

En 2025, les dettes aux établissements de crédits ont augmenté de 20,57% pour s'établir à 6 037 949 Kdh suite à la mobilisation de plusieurs crédits bancaires sous forme de CMT au cours de l'exercice 2025.

Montant des facilités de caisse

1 Milliard de dirhams.

Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes (au 30 juin 2026)

Instrument	Date départ	Date échéance	Capital	Durée	Banques	Mode de remboursement
CMT	17/07/2019	17/07/2026	300 000 000	84	AWB	A l'échéance
CMT	02/08/2019	02/08/2026	250 000 000	84	AWB	A l'échéance
CMT	04/09/2019	04/09/2026	200 000 000	84	AWB	A l'échéance
CMT	03/10/2019	03/10/2026	200 000 000	84	AWB	A l'échéance
CMT	17/02/2022	17/02/2027	300 000 000	60	AWB	A l'échéance
CMT	31/03/2022	31/03/2027	150 000 000	60	CDM	A l'échéance
CMT	21/10/2022	21/10/2027	500 000 000	60	AWB	A l'échéance
CMT	25/11/2022	25/11/2027	500 000 000	60	AWB	A l'échéance
CMT	29/12/2022	29/12/2027	400 000 000	60	AWB	A l'échéance
CMT	18/03/2023	18/03/2028	350 000 000	60	AWB	A l'échéance
CMT	31/03/2023	31/03/2028	300 000 000	60	AWB	A l'échéance
CMT	20/11/2023	20/11/2028	100 000 000	60	AWB	A l'échéance
CMT	24/03/2025	24/03/2027	500 000 000	60	AWB	A l'échéance
CMT	06/10/2025	06/10/2027	500 000 000	60	AWB	A l'échéance
CMT	20/11/2025	20/11/2028	500 000 000	36	CDM	A l'échéance
CMT	29/06/2026	29/06/2028	200 000 000	24	AWB	A l'échéance
Total			5 650 000 000			

*Source : Wafasalaf***Covenants auxquels l'émetteur est assujéti en vertu de ses dettes bancaires**

- Les emprunts font l'objet d'une utilisation avant une date limite. A défaut d'utilisation dans ce délai, le prêteur pourrait annuler le crédit si bon lui semble.
- Les emprunts ont pour objet le refinancement partiel de la production
- Wafasalaf s'engage envers la banque à
 - lui adresser chaque année les copies conformes de ses bilans annuels, comptes d'exploitation, compte de perte et profits avec les documents annexes
 - lui dénoncer dans un délai d'un mois, en produisant à ses frais les pièces justificatives nécessaires, toutes les transformations affectant sa forme, son objet, sa capacité, et d'une manière générale, sa situation juridique
 - lui fournir à première demande de la banque un bordereau de situation fiscale et une attestation de la CNSS justifiant qu'il est à jour sur ses impôts et ses cotisations
 - à l'informer dans le délai d'un mois de tous les faits susceptibles d'affecter sérieusement l'importance ou la valeur de son patrimoine ou d'augmenter sensiblement le volume de ses engagements
- L'ouverture de crédit peut être résiliée de plein droit et les sommes dues par Wafasalaf deviendront immédiatement et intégralement exigibles dans les cas qui suivent :
 - à défaut de paiement à bonne date de l'une des échéances fixées
 - En cas de cessation d'exploitation
 - En cas de faillite, ou admission au bénéfice de liquidation judiciaire
 - En cas de vente, location mise en gérance, apport en société, donation ou échange du fonds de commerce
 - Dans le cas où es justificatifs fournis ou les déclarations faites par l'emprunteur seraient faux ou inexacts en tout ou en partie seulement

- Dans le cas où le crédit n'aurait pas été utilisé conformément à son objet exposé ci-dessus
- En cas de modification des statuts sauf accord écrit de la banque
- Dans le cas où l'emprunteur ferait l'objet de poursuites quelconques pouvant entraîner la confiscation de ses biens

III.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de Wafasalaf ont évolué comme suit sur la période sous revue :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 24/23
Engagements donnés – Comptes sociaux	303 928	330 648	476 342	8,79%	44,06%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	303 928	330 648	476 342	8,79%	44,06%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
Titres achetés à réméré	-	-	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-	-	-
Engagements reçus – Comptes sociaux	2 198 000	2 098 000	1 892 500	-4,55%	-9,80%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 198 000	2 098 000	1 892 500	-4,55%	-9,80%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-	-	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-	-	-

Source : Wafasalaf

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés. Ce sont des crédits accordés par des banques à Wafasalaf mais qui ne sont pas encore débloqués.

Revue analytique 2023-2024

Au terme de 2024, les engagements donnés par Wafasalaf s'élèvent à 330,6 MMAD contre 303,9 MMAD en 2023, en hausse de 8,79% sur la période. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 2 098 MMAD en 2024 en baisse de 4.55% par rapport à 2023. L'évolution des engagements reçus entre 2023 et 2024 est expliquée par l'absence de mobilisation de CMT sur la période.

Revue analytique 2024-2025

Au terme de 2025, les engagements donnés par Wafasalaf s'élèvent à 476,3 MMAD contre 330,6 MMAD en 2024, en hausse de 44,06% sur la période due notamment à la hausse de la production commerciale durant l'exercice 2025. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 1 892,5 MMAD en 2025 en baisse de 9,80% par rapport à 2024 en raison du recours de Wafasalaf à des tirages sur les lignes de crédits accordées par les banques partenaires.

III.4. NOTATIONS

Wafasalaf et/ou des titres de créance émis par la société n'ont fait l'objet d'aucune notation.

IV. GOUVERNANCE DE WAFASALAF

IV.1. ASSEMBLEES GENERALES

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les assemblées sauf quand c'est précisé autrement.

Mode de convocation :

Wafasalaf étant une société faisant appel public à l'épargne, la convocation ou l'avis de réunion est publié dans un journal d'annonces légales en respectant un délai de 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale (art. 121, al. 1 de la loi 17-95).

Conditions d'admission :

- L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ;
- Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut n'être pas lui-même actionnaire ;
- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires ;
- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ;
- L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Conditions d'exercice du droit de vote :

- Chaque membre de l'assemblée détient autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ;
- Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ;
- En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire ;
- La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Conditions d'acquisition de droit de vote double :

Les statuts de Wafasalaf n'ont pas prévu de droit de vote double.

Quorum et Majorité :

Pour délibérer valablement, l'AGO doit réunir le quart, au moins des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Il n'est pas tenu compte, pour le calcul du quorum, des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les AGO, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

L'AGE n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins, sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions légales ou statutaires.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Dans les AGE, les délibérations sont prises à la majorité de 75% des voix des actionnaires présents ou représentés.

IV.2. Organes de Surveillance

Wafasalaf est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, régie par les lois en vigueur au Maroc.

Conformément à l'article 20 des statuts de Wafasalaf, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre, au nom de la société, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social à l'exception des actes soumis à autorisation préalable par le Conseil de Surveillance présentés au niveau de l'article 20 des statuts de Wafasalaf.

Le Président du Directoire assume la direction générale de la société selon l'article 21 de ses statuts. Conformément à l'article 30 des statuts, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi.

La gestion de Wafasalaf est assurée par un comité exécutif composé de quatorze membres. Ce comité, qui se réunit périodiquement, coordonne et suit l'exécution des plans d'actions découlant des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil de Surveillance. Il est composé du Président du Directoire et des Directeurs de pôles.

IV.3. Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance de Wafasalaf, au 30 juin 2026, est la suivante :

Membres	Fonction	Date de dernière nomination	Date de nomination par le CS	Date d'expiration du mandat
M. Ismail DOUIRI en tant que président du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance - Directeur Général Délégué d'Attijariwafa Bank	AGO 29 mai 2026	CS du 27 Février 2020	AGO de 2026 statuant sur l'exercice 2031
Attijariwafa Bank représentée par Mme Ghyslaine ALAMI MARROUNI	Membre du Conseil de Surveillance – Directeur exécutive en charge du marché des particuliers et professionnels au sein de la banque de détail d'Attijariwafa Bank	AGO 30 mai 2023	CS du 20 juin 2022	AGO de 2029 statuant sur l'exercice 2028
M. Mohamed EL KETTANI	Membre du Conseil de Surveillance - PDG du groupe Attijariwafa bank	AGO 30 mai 2019 Renouv. AGO 30 mai 2025	CS du 14 février 2019	AGO de 2031 statuant sur l'exercice 2030
M. Choukri OIMDINA	Membre du Conseil de Surveillance - Directeur Général Délégué en charge de la Gestion Globale des Risques Groupe	AGO 29 mai 2026	CS du 10 décembre 2025	AGO de 2032 statuant sur l'exercice 2031
M. Rachid KETTANI	Membre du Conseil de Surveillance - Directeur Finances Groupe Attijariwafa Bank	AGO du 31 mai 2021	CS du 24 avril 2020	AGO de 2027 statuant sur l'exercice 2026
CA CF représentée par M. Yannick MOUILLET	Membre du Conseil de surveillance - Directeur général adjoint de CAPFM, en charge de la Finance, des Risques et du Juridique et Second dirigeant effectif	AGO 29 mai 2026	06 juin 2025	AGO de 2032 statuant sur l'exercice 2031

M. Gilbert RANOUX	Membre du Conseil de Surveillance - Président Directeur Général de la société, Credibom, filiale du Groupe Crédit Agricole Consumer Finance au Portugal	AGO 29 mai 2026	CS du 27 Février 2020	AGO de 2026 statuant sur l'exercice 2031
Mme Selma DRISSI	Membre du Conseil de Surveillance - Directrice générale adjointe de Crédit Agricole Leasing & Factoring	AGO 29 mai 2026	CS 22 avril 2026	AGO de 2032 statuant sur l'exercice 2031
M. Denis MARQUET	Membre du Conseil de Surveillance – Directeur Communication, Gouvernance et RSE de Crédit Agricole International Banking & Services	AGO 29 mai 2026	CS 22 avril 2026	AGO de 2032 statuant sur l'exercice 2031
M. Mohammed EL HAJJOUJI	Membre indépendant du conseil de surveillance	AGM du 28 juin 2019 Renouv. AGO 30 mai 2025	CS du 16 mai 2019	AGO de 2031 statuant sur l'exercice 2030
Mme. Isabelle GUITTARD-LOSAY	Membre indépendant du conseil de surveillance	AGO 29 mai 2026	CS 22 avril 2026	AGO de 2032 statuant sur l'exercice 2031

Source : Wafasalaf

Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

Ismail DOUIRI

M. Ismail DOUIRI est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris, de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications et est titulaire d'un MBA de Harvard University en Business Administration.

M. Ismail DOUIRI débute sa carrière à Westinghouse Electric Corporation en 1992 en tant qu'ingénieur développeur. En 1994, il rejoint CFG Group en tant que directeur de la recherche et directeur des systèmes d'information avant d'intégrer Morgan Stanley en 1999, en tant qu'Associate au sein du groupe Télécommunications de la division Investment Banking. En 2000, M. Ismail DOUIRI fonde la société DIAL Technologies S.A spécialisée dans les offres de services de données aux utilisateurs du téléphone mobile, au Maroc et dans la région MENA. Dans le même temps, M. Ismail DOUIRI intègre l'équipe de Mc Kinsey & CO en tant qu'Associate au sein de la cellule du bureau de Genève chargée de l'Afrique du Nord.

M. Ismail DOUIRI a rejoint Attijariwafa bank en 2004 pour prendre en charge la Stratégie & Développement du Groupe. Depuis septembre 2008, M. DOUIRI assure la fonction de Directeur Général d'Attijariwafa bank. – Pôle « Finance, Technologie et Opérations ».

Dans le cadre de la nouvelle organisation à partir de mars 2020, M. DOUIRI est directeur général délégué chargé de la banque de détail à l'international et filiales de financement spécialisées.

Ghyzlaine ALAMI MARROUNI

Titulaire d'un MBA de YORK UNIVERSITY et diplômée du Cycle « Administrateur » de l'UIR et de l'Institut Marocain des Administrateurs, Ghyzlaine ALAMI MARROUNI a initié sa carrière en Audit financier en 2003 pour les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole SA et de plusieurs filiales du groupe pour rejoindre la Direction financière du Groupe BNP PARIBAS en qualité d'Analyste stratégique et financier au sein de l'équipe Capital Management en 2006.

En 2010, Ghyzlaine ALAMI MARROUNI intègre le Groupe ATTIJARIWafa BANK en tant que Responsable Stratégie et Développement rattachée à la Direction Générale. Sa forte implication demeure

l'élément clé de ses aboutissements en planification et exécution de la stratégie ainsi que le pilotage des projets d'acquisition des filiales internationales pendant 5 ans.

Ghyzlaine ALAMI MARROUNI est assignée Directrice Marketing Stratégique et membre du Comité de Direction de la Banque de Détail Maroc en 2015. Sur cet élan, elle a dirigé différents Programmes Stratégiques et de transformation Energie/marché MRE. A titre d'exemple, le programme « OUFOUK AL MOUHAJIR » 2020 et le programme « Nouveau Modèle Relationnel Retail » 2020.

Depuis octobre 2020, Ghyzlaine ALAMI MARROUNI est Directrice Exécutive en charge du Marché des Particuliers et Professionnels au sein de la Banque de détail Maroc d'ATTIJARIWAFI BANK et Administratrice membre du Conseil d'administration de la BIA TOGO, filiale du Groupe ATTIJARIWAFI BANK au TOGO, depuis Avril 2021.

Mohamed EL KETTANI

Diplômé ingénieur de l'ENSTA-Paris, Mohamed EL KETTANI entame sa carrière bancaire en 1984 en intégrant la Banque Commerciale du Maroc "BCM".

Il a exercé différentes responsabilités dans les différents métiers de la banque avant de diriger en 2004 le programme de fusion et de rapprochement entre BCM et Wafabank donnant naissance au Groupe Attijariwafa bank.

En 2007, Mohamed EL KETTANI est nommé Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank. Mohamed EL KETTANI, est également Vice-président délégué du Groupement Professionnel des Banques du Maroc et Administrateur de plusieurs sociétés.

Sous sa présidence, le Groupe Attijariwafa bank a réalisé le déploiement du plan de développement stratégique quinquennal « Attijariwafa 2012 » qui a permis au Groupe de conforter son leadership sur le marché marocain et lui donner un positionnement de référence à l'échelon Africain.

Décoré Officier de l'Ordre du Trône, par S.M Le Roi Mohammed VI, Commandeur de l'ordre national du mérite de la République du Sénégal, et des insignes d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur de la République Française.

Choukri OIMDINA

M. Choukri OIMDINA est Ingénieur d'Etat en Génie Industriel de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs à Rabat, il a obtenu un MBA de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris et un DESS en Management Financier de l'Université de Toulouse. M. Choukri OIMDINA entame sa carrière en 1998 au sein de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) en tant qu'Auditeur à l'Inspection Générale.

Entre 2000 et 2006, il a occupé la fonction de Membre du Directoire puis Président de Directoire de Crédit du Maroc Capital. Puis, en 2006, il intègre la Banque Centrale Populaire (BCP) en tant que Directeur de la Banque de Financement en charge du Project Finance, de l'Immobilier et du Tourisme ainsi que du Commerce International.

En 2009, il a été nommé Administrateur Directeur Général de Upline Alternative Investments, société de gestion des fonds d'investissement, dont les actifs gérés dépassent 8 milliards de dirhams. Il a été administrateur et membre des comités spécialisées d'une dizaine de sociétés/participations.

M. OIMDINA est Ex-Président de l'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC).

En décembre 2015, M. Oimdina prend en charge le Recouvrement Groupe et le Risk Management avant d'être nommé, en mars 2019, Directeur Général des Risques Groupe de la BCP.

M. OIMDINA rejoint le Groupe Attijariwafa Bank, en janvier 2024, en tant que Directeur Général Délégué en charge de la Gestion Globale des Risques Groupe.

Rachid KETTANI

Rachid Kettani est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 2004. Il a commencé sa carrière à Attijariwafa Bank en 2005 au sein de l'entité Stratégie et Développement et a été nommé responsable Stratégie et

Développement en 2008. En 2012, il a été nommé Directeur Exécutif – Finances Groupe et occupe ce poste jusqu'à aujourd'hui. Il supervise les fonctions suivantes :

- Comptabilité, Fiscalité et Consolidation ;
- Pilotage de la performance ;
- Planification financière ;
- Capital management ;
- Gestion Actifs Passifs et gestion du refinancement du groupe ;
- Communication financière et relations investisseurs ;
- Cost management et rationalisation des charges et des structures.

Denis MARQUET

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Denis Marquet débute sa carrière au poste de Directeur de la Communication de la banque Tarneaud. En 2000, il devient responsable des Relations presse, de la Communication financière et de la Communication événementielle du Crédit du Nord puis attaché de presse du groupe Accor en 2003.

Il rejoint la Société Générale en 2004 en tant que Directeur adjoint de l'Information, en charge de la Stratégie et des Grands projets puis devient en 2007 Directeur de la Communication interne et institutionnelle du groupe Société Générale.

Il intègre le groupe Crédit Agricole en 2011 en tant que Directeur de la Communication de Crédit Agricole S.A. En 2022, il est nommé Directeur de l'Engagement sociétal et de la Communication externe de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility.

Denis Marquet est Directeur Communication, Gouvernance et RSE de Crédit Agricole International Banking & Services chez Crédit Agricole Personal Finance & Mobility depuis janvier 2026.

Gilbert RANOUX

Gilbert Ranoux commence sa carrière dans la société aérospatiale française qui a donné naissance à Airbus, puis occupe des fonctions de consultant et des postes de direction dans d'autres entreprises.

Il rejoint le Groupe Crédit Agricole Consumer Finance en 2002 en tant que Directeur des partenariats sur le périmètre français (Sofinco puis BU France). Il contribue au développement des partenariats institutionnels et de distribution et à la fusion entre Finaref et Sofinco. En 2012, il devient Directeur Général de GAC Sofinco en Chine, 3 ans après sa création et responsable de son développement industriel. Il est actuellement Directeur de CREDIBOM au Portugal depuis fin 2018.

Gilbert RANOUX est diplômé de l'ESMA (ENS de Mécanique et d'Aérotechnique) et titulaire d'un MBA Finance de l'INSEAD

Selma DRISSI

Titulaire d'une maîtrise de gestion de l'université Paris Dauphine, Selma Drissi commence sa carrière en 1997 chez Eurogroup, cabinet de conseil en organisation.

En 2006, elle rejoint LCL en tant que Directrice de l'Organisation et des Grand projets, où elle est chargée de piloter les projets de transformation de la banque. En 2013, elle devient chargée de mission auprès du Directeur de la Banque des entreprises et de la Gestion de fortune chez LCL, pour l'accompagner dans la construction du plan de développement du marché des Entreprises.

En 2014, elle rejoint CA Consumer Finance (devenu CA Personal Finance & Mobility en mai 2024) au poste de Directrice Innovation et Stratégie de développement France de Sofinco puis devient Directrice du Financement des Particuliers en 2019.

En 2023, elle est nommée Directrice des Études stratégiques de Crédit Agricole S.A.

Selma Drissi est Directrice générale adjointe de Crédit Agricole Leasing & Factoring, en charge du pôle Développement France, Mobilités et Partenariats leasing depuis mars 2026.

Yannick MOUILLET

M. Yannick MOUILLET est diplômé de l'E.S.I.A.E et de la Holborn Business School (Londres) en management. Il commence sa carrière en 1992 dans la banque de détail sur le marché Entreprises (au CIC puis à la Banque Populaire).

En 2002, M. Yannick MOUILLET rejoint le Groupe Crédit Agricole comme Responsable Vente Corporates dans la salle des marchés de CACIB.

Il intègre ensuite l'Inspection Générale de CACIB en 2006, puis en 2010, l'Inspection Générale Groupe au sein de Crédit Agricole S.A et devient Directeur des Risques Financiers à la Direction des Risques Groupe en 2013.

Il est nommé en 2018 Directeur des Opérations, des Moyens de Paiement et de l'Intelligence Artificielle au sein de LCL.

M. Yannick MOUILLET poursuit son parcours comme DGA, second dirigeant effectif, à la Caisse Régionale Val de France de 2021 à 2024.

Aujourd'hui, M. Yannick MOUILLET est Directeur général adjoint de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility, en charge de la Finance, des Risques et du Juridique et Second dirigeant effectif.

Mohamed EL HAJJOUJI

Monsieur Mohamed EL HAJJOUJI est diplômé d'études supérieures en économie de l'Université de Caen (France), promotion 1979. Après un premier passage dans l'activité conseil chez KPMG (1979-1984), il travaille dix ans à Royal Air Maroc (1985-1995), où il occupe le poste de Directeur chargé du financement de la trésorerie et de la gestion des risques financiers. Après son départ de la RAM, il crée le cabinet AKCE Finance, 1er Cabinet spécialisé dans le Conseil Opérationnel en financement, trésorerie et risques de marché.

En 2006 il est nommé Vice-Président et Directeur Exécutif en Charge du Pôle Finance et Supports du Groupe OCP.

Monsieur Mohamed EL HAJJOUJI est actuellement Administrateur Directeur Général du Groupe ORBIS HOLDING.

Il est aussi Administrateur Indépendant de la Société Marocaine De Gestion Des Fonds De Garantie Des Dépôts Bancaires, il est Président du Comité d'investissement, Membre de son Comité d'audit et membre du Comité des Résolutions de la SGFG.

Il est aussi Membre du Conseil d'Administration et Président du Comité des Risques d'Attijari Bank Tunis.

Isabelle GUITTARD-LOSAY

Mme Isabelle GUITTARD-LOSAY est diplômée d'un Master ICG en Gestion et Management Stratégique de l'Institut Français de Gestion - Paris 15ème et d'un Certificat d'Administrateur de Sociétés Sciences Po - IFA.

Entre 1984 et 2001, elle a occupé différents postes opérationnels de Directrice d'agence puis Directrice Régionale en province et à Paris, et différents postes fonctionnels dont directrice de l'octroi et engagements depuis 2001 à 2015.

En 2015, Mme Isabelle GUITTARD-LOSAY était directrice des Relations Institutionnelles et en parallèle Présidente de la commission Crédit à la consommation de la fédération professionnelle ASF.

Depuis janvier 2022, Mme Isabelle GUITTARD-LOSAY est Présidente du CA de l'ASFFOR, puis Secrétaire générale du CA de Financi'Elles en juin 2022. En mars 2025, elle est Administratrice

membre du conseil d'orientation et de surveillance et membre du comité d'Audit du Crédit Municipal de Paris.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération, excepté les jetons de présence.

Au titre de l'exercice de 2023, l'AGO du 28 mai 2024 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice de 2024, l'AGO du 30 mai 2025 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice de 2025, l'AGO du 29 mai 2026 a ratifié le montant des jetons de présence de 700 000 dhs à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance

A la veille d'enregistrement du document de référence, aucun prêt n'a été accordé aux membres du conseil de surveillance.

Autres mandats des membres du Conseil de Surveillance au 30 juin 2026

	Sociétés	Fonction
Ismail DOURI	AWB Europe	Administrateur
	AWB Egypt	Administrateur non executif
	ABT	Administrateur, rep andalucarthage
	CBAO	PCA & CAFIN
	CDS	Administrateur
	BIM	Administrateur
	SIB	Administrateur
	BIA Togo	Administrateur
	SCB	Administrateur rep AWB
	UGB	Administrateur
	CDC	Administrateur
	ABM	Président & AWB
	Attijari bank Tchad (en création)	Administrateur
	WAFASALAF	Président du CS
	WAFACASH	Administrateur
	WAFA IMMOBILIER	Président du CS rep AWB
	WAFABAIL	Président du CS
	BANK ASSAFA	Président Rep. AW
	ATTIJARI FACTORING	PCA Rep. AWB
	WAFA LLD	PCA Rep. AWB
	DAR ASSAFAA	Président Rep. AW
	WAFA FONCIERE	Président Directeur Général
	WAFA Corporation	Administrateur
	STE IMMOBILIERE PASTEUR	Administrateur
	OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Administrateur
	HIVERNAGE	Administrateur
	BCM CORP	Administrateur
	ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIBIA	Administrateur

	ATTIJARI RECOUVREMENT	Administrateur
	ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Administrateur
	ATTIJARI AFRICA HOLDING	Président Directeur Général
	ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Président du CA
	ATTIJARI IVOIRE	Président Directeur Général
	ATTIJARI IT AFRICA	Administrateur
	ATTIJARI CIB AFRICA	Administrateur
	ATTIJARI AL YOUSOUFIA	Administrateur
	ATTIJARI AFRICA	Président du Conseil d'Administration
	ANDALUCARTHAGE	Président CA
	ZAKAT	Associé
	MAIMOUNA	Associé
	EL BOT	Associé
	SOMGETI	Administrateur
	BELAZI	Administrateur
	MARAKECH EXPANSION	Administrateur
	WAFATRUST	Administrateur
	ATTIJARI WEST AFRICA	Président CA
	AFRICA	
	ATTIJARI WEST AFRICA	Administrateur
	CAFIN	Administrateur Général
	FILAF	Administrateur Général
	SAF	Associé Gérant
	ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Président
	ATTIJARI MAROCCO MAURITANIE	Président
	EL OMARIA 1	Associé Gérant
	EL OMARIA 2	Associé Gérant
	EL OMARIA 3	Associé Gérant
	EL OMARIA 4	Associé Gérant
	Dial Technologies	Administrateur
	Care International Maroc	Président
	AL MADA Venture	Administrateur
Mohamed EL KETTANI	Wafa Gestion	Administrateur
	CBAO	Administrateur
	Wafacash	Administrateur
	Compagnie d'Aménagement et de Promotion Immobilière CAPRI	Administrateur
	Attijari Africa Holding	Administrateur
	Wafasalaf	Administrateur
	Attijari bank Tunisie	Administrateur
	Omnium de Gestion Marocain "OGM"	Administrateur
	Attijari Finances Corporate	Administrateur
	Attijari West Africa	Administrateur
	Société Commerciale de Banque Cameroun	Administrateur
	Bank Assafa	Administrateur
	Société Ivoirienne de Banque	Administrateur
	Omnium de Gestion Marocain "OGM"	Président Directeur Général

	BCM Corporation	Président du Conseil
	Attijari Finances Corporate	Président du Conseil
	Attijariwafa bank Europe	Président du Conseil
	Attijariwafa bank	Président du Conseil
	Attijariwafa bank Egypt	Board Member
	Wafa Immobilier	Membre
	Wafa Assurance	Administrateur
	AL MADA	Représentant Attijariwafa bank
	CIMR	Administrateur représentant OGM
	OPTORG	Membre du Conseil de Surveillance
	Fondation ONA	Administrateur
	Université Al Akhawayn	Administrateur
	GPBM	Vice-Président Délégué
	Fondation Actua	Président
	Fondation Attijariwafa bank	Président
	Fondation Mohamed V pour la Solidarité	Administrateur
	Fondation Gestion Centre National Med VI pour les Handicapés	Administrateur
	Association Gestion Centre de TPE Solidaires	Président
Choukri OIMDINA	Attijari West Africa	Attijari West Africa
	Attijari bank Tunisie	Attijari bank Tunisie
	Wafa LLD	Wafa LLD
	Bank Assafa	Bank Assafa
	Attijari Ivoire	Attijari Ivoire
	Attijari International bank – Banque Offshore	Attijari International bank – Banque Offshore
	Attijari Africa Holding	Attijari Africa Holding
	H Partners	H Partners
Mohamed EL HAJJOUJI	Société de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	Administrateur indépendant Président du Comité d'investissement Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Résolutions
	ORBIS Holding	Administrateur indépendant Administrateur de petites sociétés du Groupe. Expert Indépendant
	Caisse Marocaine des Retraites	Membre du Comité d'Audit
	Andalucarthage Holding	Administrateur
	Attijari Africa Holding	Administrateur
Rachid KETTANI	Attijari bank Tchad	Administrateur
	Attijari bank Tunisie	Administrateur
	Attijari Ivoire	Administrateur
	Attijari Opérations Africa	Administrateur
	Attijari Recouvrement	Administrateur

	Attijari West Africa	Administrateur
	Attijaria Al Aakaria Al Maghribia	Administrateur
	Bank Assafa	Administrateur
	BCM Corporation	Administrateur Directeur Général
	Belazi	Administrateur Président du Conseil
	Casa-Madrid Développement	Administrateur
	CBAO	Administrateur
	Compagnie d'Aménagement et de Promotion Immobilière CAPRI	Administrateur
	Diner's Club du Maroc	Président Directeur Général
	Société Immobilière Attijaria Al Youssoufia	Administrateur Directeur Général
	Société Immobilière de l'Hivernage SA	Administrateur
	Société Immobilière du Boulevard Pasteur	Administrateur Directeur Général
	Société Immobilière Marrakech Expansion	Président du Conseil
	Wafa Corporation	Administrateur
	Wafa Courtage	Administrateur
	Wafacash	Administrateur
Isabelle GUITARD-LOSAY	Crédit Municipal de Paris	Administratrice membre du conseil d'orientation et de surveillance et membre du comité d'Audit
	Financi'Elles	Secrétaire générale du CA
	ASFFOR	Présidente du CA
Ghyzlaine ALAMI MARROUNI	BIA TOGO	Administrateur Membre du conseil de surveillance
	Wafasalaf	
Gilbert RANOUX	Crédibom	Administrateur exécutif
	FCA Capital	Administrateur
Denis MARQUET	Néant	Néant
Selma DRISSI	Néant	Néant
Yannick MOUILLET	Banco Credibom S.A	Président du Conseil d'Administration
	CA AUTO BANK	Administrateur

Source : Wafasalaf

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Les critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de l'établissement, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que ce dernier consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre des organes de direction et d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un

membre des organes de direction et d'administration de l'établissement, en exerce ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;

- Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de l'établissement ou de son groupe, ou pour lequel l'établissement ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de l'établissement ou son conjoint ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de l'établissement au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de Conseil de l'établissement au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe d'administration de l'établissement au cours des six dernières années.

Politique des règles de parité Homme/femme au sein du Conseil de Surveillance

Afin de lutter contre la discrimination de genre et de favoriser la participation des femmes au plus hauts niveaux de décision, la gouvernance de Wafasalaf veille au respect de la réglementation au sujet de la parité Homme/femme dans la composition du Conseil de surveillance, et ce, conformément à la Loi n°19-20 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne, et la Recommandation R N°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit.

La parité Homme/femme aux instances de gouvernance fait l'objet de suivi par la gouvernance de Wafasalaf, le Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et le Conseil de Surveillance.

A la veille de l'enregistrement du document de référence, le Conseil de surveillance de Wafasalaf compte parmi ses membres 3 femmes administrateurs contre le même nombre en 2024, soit 27% des membres du conseil de surveillance.

Composition des organes de surveillance

Conformément aux exigences réglementaires, aux dispositions statutaires de l'établissement et aux principes établis par ce dernier en matière de composition, le Conseil de Surveillance de Wafasalaf est composé de :

- 11 membres ;
- 2 membres qualifiés d'indépendant ;
- Des profils représentatifs de la structure actionnariale, des activités et de la diversité géographique des implantations de la société ;
- Un ensemble de membres qui collectivement disposent des compétences, connaissances et expertises diversifiées et adaptées au contexte et à l'environnement de la société pour couvrir les sujets auxquels il est confronté, favoriser les échanges et le niveau adéquat de débats entre les membres.

Le Conseil veille à faire concorder sa consistance avec les caractéristiques de la société et à en réviser périodiquement l'adéquation. Le Conseil veille à assurer une représentativité des femmes parmi ses membres.

Composition des instances

Chaque instance est soumise aux principes de nomination et sélection, mise en place par le Conseil de Surveillance. Ainsi, chaque instance dispose en son sein des compétences, expériences et connaissances nécessaires et adaptées à l'exercice de ses missions.

La composition de chaque instance fait l'objet d'un suivi par le Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et le Conseil de Surveillance qui procèdent au renouvellement des mandats de ses membres.

Chaque membre du Conseil, indépendant ou non, peut siéger au sein d'un ou plusieurs Comités spécialisés sauf dispositions réglementaires contraires.

Les Comités d'Audit et des Risques et Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations sont présidés par les membres indépendants.

Le Conseil s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités sont en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernance.

Comités issus du Conseil de surveillance

Au 30 juin 2026, les comités issus du Conseil de surveillance se présentent comme suit :

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Composition
Comité Consultatif	Revue générale de l'activité et revue des principaux projets Examen des études stratégiques en vue de la présentation de conclusions au Conseil de Surveillance	Quadrimestrielle	Président : Selma DRISSI Membres : ▪ Ghyslaine ALAMI MARROUNI ▪ Emanuel DUSSUSOIS ▪ Khadija ASSOUAB Secrétaire : ▪ Matthieu PARISSE
Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations	Le CGNR est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres, de ceux de l'organe de direction ainsi que dans sa politique globale de rémunération.	Bi-annuelle	Président : Mohammed EL HAJJOUJI Membres : ▪ Ismail DOURI ▪ Choukri OIMDINA ▪ Selma DRISSI Secrétaire : ▪ Meryem ABASSI
Comité d'Audit et des risques	Evolution du dispositif du contrôle interne	Trimestrielle	Président : ▪ Isabelle GUITARD-LOSAY Membres : ▪ Ghyslaine ALAMI MARROUNI ▪ Denis MARQUET ▪ Rachid KETTANI ▪ Gilbert RANOUX Secrétaire : ▪ Widiane EL KHOMSI

Source : Wafasalaf

IV.4. Directoire

Composition du Directoire

La composition du Directoire de Wafasalaf, au 30 juin 2026, se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date de dernière nomination	Date d'expiration du mandat
M. Driss FEDOUL	Président du Directoire	PV Conseil de Surveillance du 27 février 2023 / AGO 30 mai 2023	AGO 2030 statuant sur l'exercice 2029
Mme. Meryem ABASSI	Directeur Secrétariat Général	PV Conseil de Surveillance du 20 septembre 2023 / AGO 28 mai 2024	AGO 2030 statuant sur l'exercice 2029
M. Vincent DUCHEMIN	Directeur Pôle Finance	PV Conseil de Surveillance du 25 septembre 2025 / AGO 29 mai 2026	AGO 2030 statuant sur l'exercice 2029
M. Anass SQALLI	Directeur Pôle Commerce et Marketing	PV Conseil de Surveillance du 20 septembre 2023 / AGO 28 mai 2024	AGO 2030 statuant sur l'exercice 2029

Source : Wafasalaf

Le président du Directoire M. Driss FEDOUL est aussi président du Conseil d'Administration de Thémis Courtage depuis 2023.

Mme Meryem ABASSI et M. Anass SQALLI sont aussi administrateurs de Thémis Courtage depuis septembre 2023.

Rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Directoire

Au 31 décembre 2025, la rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Directoire s'élèvent à 743 686 dirhams. La rémunération brute perçue par les membres du Directoire s'élève à 8 612 935 dirhams au titre de l'exercice 2024, à 7 897 103,27 dirhams au titre de l'exercice 2023 et à 10 253 373,54 dirhams au titre de l'exercice 2022.

Prêts accordés aux membres du Directoire

En dhs	2023	2024	2025
Prêts accordés aux membres du Directoire*	500 000	10 411 450	743 686

Source : Wafasalaf - *Encours global des prêts accordés au Directoire arrêté au 31/12 de chaque année

Liste des principaux dirigeants

La liste des principaux dirigeants de Wafasalaf, au 30 juin 2026, se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Driss FEDOUL	Président du Directoire	2023
M. Vincent DUCHEMIN	Directeur Pôle Finance (Membre Directoire)	2025
M. Amine EL KASSY	Directeur Crédit & Recouvrement	2023
M. Jacques FENWICK	Directeur Pôle Contrôle, Risques et Conformité	2023
M. Khalid CHERKAOUI	Directeur Opération, Expérience client et Innovation	2026
M. Abdelfettah FROUGA	Directeur Capital Humain & RSE	2024
M. Anass SQALLI	Directeur Développement commercial, Marketing et Communication externe (Membre du Directoire)	2023
Widiane KHOMSSI	Directeur Audit et Inspection	2026
Mme Meryem ABASSI	Secrétariat Général (Membre du Directoire)	2023
Mme Sophia SABIR	Directeur Gestion pour compte	2026
M. Yasser ABDELLAOUI	Directeur Transformation IT et Organisation	2023

Source : Wafasalaf

CV des principaux dirigeants au 30 juin 2026 :

M. Driss FEDOUL - Président du Directoire

Monsieur Driss FEDOUL est lauréat de l'Institut Supérieur du Commerce et d'Administration des Entreprises, et détenteur d'un certificat de coaching professionnel du cycle ICF/Coaching Ways.

Après un passage de 2 ans à la Société Générale, Driss FEDOUL a rejoint Wafasalaf en 2001 en tant que Directeur d'Agence et a occupé graduellement plusieurs postes de responsabilité pendant plus de 21 ans. Il a ensuite rejoint le Comité Exécutif de Wafasalaf en 2008, en occupant jusqu'à 2010 la responsabilité de Directeur au traitement du risque, avant de voir ses responsabilités élargir en prenant la responsabilité de Directeur du Pôle Risque entre 2010 et 2015.

À partir de 2013, Driss FEDOUL a rejoint le Directoire de Wafasalaf et s'est ensuite vu confier la responsabilité de Directeur du Pôle de Développement Commercial et Marketing à partir de 2015.

Le 27 février 2023, M. Driss FEDOUL est nommé Président du Directoire de Wafasalaf.

M. Driss FEDOUL ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

M. Vincent DUCHEMIN - Membre du Directoire, Directeur de pôle Finance

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1989, M. Vincent DUCHEMIN débute sa carrière comme auditeur chez Ernst & Young pour rejoindre ensuite la Banque Indosuez où il a occupé des postes d'analyste senior à Paris, puis de responsable comptable et opérationnel à New York au sein de Crédit Agricole Indosuez. Il poursuit sa carrière à Calyon à Paris en tant que directeur adjoint au contrôle de gestion.

En 2005, il prend des responsabilités exécutives à l'international : Vice-Président du directoire de LUKAS Bank en Pologne, puis Directeur Financier et Directeur des Risques de Crédit chez FORSO, captive automobile de Ford en Suède.

En 2016, il devient Directeur Général Adjoint de Banco Crediboim au Portugal, où il siège également au comité exécutif et au Conseil d'administration.

Depuis 2022, il occupe à Guangzhou, en Chine, les fonctions de Directeur des Opérations et des Systèmes d'Information, ainsi que Directeur Général Adjoint de GAC-Sofinco AFC, une coentreprise dans le financement automobile.

M. Anass SQALLI - Membre du Directoire, Directeur du Pôle Développement Commercial, Marketing & Communication Externe

M. SQALLI a démarré sa carrière à Wafasalaf en 1999 en tant qu'Attaché commercial, où il a acquis ses premières compétences en vente.

Ensuite, de 2001 à 2006, M. SQALLI a occupé le poste de Responsable d'Agence, ce qui lui a permis de prendre davantage de responsabilités.

En 2006, M. SQALLI a évolué vers le rôle de Responsable d'agence circuit long, où il a travaillé dans les domaines de l'automobile et de l'EDM.

De 2009 à 2011, M. SQALLI a occupé le poste de Responsable Support Commercial & Pilotage, mettant en place des systèmes de pilotage efficaces.

Ensuite, de 2011 à 2013, M. SQALLI a été Responsable marché automobile, contribuant ainsi à la croissance de l'entreprise dans ce secteur.

En 2013-2014, M. SQALLI a occupé le poste de Directeur des partenariats « Automobile », avant de devenir Directeur du réseau commercial de 2014 à 2018, où il a dirigé les activités de vente.

De 2018 à 2023, M. SQALLI a été Directeur Marketing et Communication externe en tant qu'adjoint du pôle, avant de prendre le poste actuel de Directeur Commercial et Marketing depuis juin 2023.

M. Anass SQALLI ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

Mme Meryem ABASSI - Secrétariat Général (Membre du Directoire)

Meryem ABASSI est diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Nantes et lauréate d'un MBA en Stratégie et Finance de l'École des Ponts Business School. Avant d'intégrer le groupe Attijariwafa bank, Meryem a cumulé une expérience de 10 ans à l'international, dont 2 ans aux États-Unis et 5 ans en France au sein d'un cabinet de conseil en organisation et stratégie.

En 2010, elle intègre le groupe Attijariwafa bank, d'abord au sein de la filiale spécialisée en gestion d'actifs Wafa Gestion, en tant qu'analyste financier Senior puis, en 2014, intègre la filiale Attijari Titrisation en tant que Directeur Commercial et Structuration.

En 2019, Mme Meryem ABASSI est nommée Directrice de la Stratégie et Gouvernance et membre du Comité Exécutif de Wafasalaf.

Actuellement, Mme Meryem ABASSI est membre du Directoire et en charge du Secrétariat Général. Son périmètre compte la « Stratégie », la « Gouvernance », la « Satisfaction client », les « Moyens généraux », les « Achats » et le « Conseil juridique ».

Mme Meryem ABASSI ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

M. JACQUES FENWICK - Directeur Pôle Contrôle, Risques et Conformité

M. Jacques FENWICK est titulaire d'une licence de la faculté d'économie et de commerce de l'Université de Nantes en France et d'un Bachelor's Degree en Monnaie, Banque et Finance et Analyse Monétaire à Middlesex University à Londres. Il obtient en 1993 un DESS (3e degré) en Banque et Finance Internationale de la faculté des affaires internationales du Havre en France.

M. Jacques FENWICK dispose d'une carrière professionnelle impressionnante et diversifiée de 28 ans au sein du Groupe Crédit Agricole.

Après avoir été Responsable Relations Grandes Entreprises en 1995 chez LCL, il a été nommé Directeur du Centre d'Affaires Grandes Entreprises de Paris en 2001.

Il a ensuite acquis une riche expérience dans le secteur financier en 2008, notamment en qualité de Directeur Général Adjoint et membre du Directoire du Groupe EFL, une filiale de Crédit Agricole SA

où il a été responsable de diverses facettes de l'entreprise, y compris le crédit, les risques, la finance, la stratégie et les ressources humaines.

Depuis novembre 2015, M. Jacques FENWICK a également occupé des postes clés à l'international chez CA CF, en supervisant des filiales dans plusieurs pays (Pays-Bas, Maroc, Portugal, Grèce).

Plus récemment, il a travaillé en tant que Chef de projet en Fusions-Acquisitions à la Finance Group de CA CF.

M. Jacques FENWICK ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

M. KHALID CHERKAOUI - Directeur Transformation, innovation et Organisation

M. Khalid CHERKAOUI est titulaire d'un Master en Ingénierie des systèmes d'information de l'Université Mohamed V de Rabat et d'un DESS en Management Système d'Information du CNAM Paris. Il a démarré son activité professionnelle en 1999 à la Banque Populaire en tant que Chef de Projet Organisation.

En 2001, il intègre Cetelem France, filiale de BNP Paribas, en tant que Chef de projet informatique. Après plusieurs fonctions de responsabilité au sein de Cetelem, il rentre au Maroc pour rejoindre le Groupe M2M à la tête de la Direction Support et Maintenance.

En 2007, M. CHERKAOUI a rejoint Wafasalaf où il a occupé plusieurs fonctions au sein de la DSI puis à la tête de la Direction Organisation et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, avant de rejoindre le Pôle Commerce en tant que Directeur Support et Traitement.

Il a ensuite été nommé Directeur Exécutif Partenariats Institutionnels et Support Commercial en 2022.

En septembre 2023, il est nommé Directeur Transformation, Innovation et Organisation. et en 2026 M. Cherkaoui a été nommé Directeur Opération, Expérience client et Innovation

M. Khalid CHERKAOUI ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

M. ABDELFTTAH FROUGA - Directeur Capital Humain & RSE

M. Abdelfettah FROUGA est titulaire d'un Master en Audit et Contrôle de Gestion. M. Abdelfettah FROUGA a intégré Wafasalaf en 2009. Après avoir occupé plusieurs fonctions au sein de la Direction Capital Humain, il occupe la fonction d'Adjoint au Directeur Capital Humain en 2017, en charge du Développement RH. En 2020, il rejoint l'actionnaire français Crédit Agricole Consumer Finance en tant que Human Resources Business Partner puis en tant que Talent Manager entre 2022 et 2023.

En janvier 2024, il est de retour à Wafasalaf après sa nomination en tant que Directeur du Capital Humain & RSE.

M. Abdelfettah FROUGA ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

M. AMINE EL KASSY - Directeur Crédit & Recouvrement

M. Amine EL KASSY est diplômé de HEM en 2003. Après son passage à Afric Phar en tant que contrôleur de gestion pendant 3 ans, il a intégré la société CNIA Assurance en 2006 en tant que Manager. Ensuite, il a rejoint Wafasalaf en 2011 et a occupé plusieurs fonctions dont la dernière en tant que

Directeur Traitement du Risque et Recouvrement. En septembre 2023, M. Amine EL KASSY est nommé Directeur Crédit.

M. Amine EL KASSY ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

MME. SOPHIA SABIR — Directrice Gestion pour compte

Mme Sophia SABIR est diplômée de l'Université de Nancy. Après 3 ans en tant qu'auditrice Senior à EY, Mme Sophia SABIR a intégré le Groupe Attijariwafa bank en 2006 en tant que Responsable des Supports et Relations Externes au sein de la Direction Conformité.

En 2007, Mme Sophia SABIR a rejoint la Direction d'Audit Interne où elle a pu superviser, en tant que Senior puis en tant que Chef de mission expérimenté, diverses missions d'audit s'inscrivant dans un périmètre élargi (Entités centrales, Filiales, Réseau).

De 2010 à 2011, Mme Sophia SABIR s'est vu confier la conduite de chantiers structurants au sein de l'Audit Général du Groupe.

En 2012, Mme Sophia SABIR a été chargée de la création de l'entité Supervision des Audits filiales Attijariwafa bank puis a été nommée Responsable du pilotage de cette entité couvrant 11 filiales BDI et 6 filiales FFS.

et 2021 Mme Sophia SABIR a été nommée Directrice d'Audit Interne et Inspection chez Wafasalaf.

Actuellement, Mme SABIR a été nommée Directrice du pôle Gestion pour compte

Mme Sophia SABIR ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

M. YASSER ABDELLAOUI — Directeur Transformation IT et Organisation

M. Yasser ABDELLAOUI est diplômé en informatique de l'École Mohammedia d'ingénieurs. Dès sa sortie d'école, Yasser a rejoint Wafasalaf en tant qu'ingénieur support et exploitation IT. Depuis, il a gravi tous les échelons au sein du département IT de Wafasalaf, en passant de Chef de projets SI à Responsable études et intégration IT puis Responsable études et développement IT.

Depuis juin 2022, M. ABDELLAOUI est Directeur des Systèmes d'Information avant d'être nommé en 2026 en tant que **Directeur Transformation IT et Organisation**

M. Yasser ABDELLAOUI ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

MME. WIDIANE KHOMSI — Directrice d'audit Interne et Inspection

Mme Widiane Khomsi est diplômée en Finance et Comptabilité de l'ISCAE Casablanca en 2003. Elle a ensuite suivi le cursus d'Expertise Comptable (DESCF – INTEC Paris) avant d'obtenir un Master Exécutif en Compliance de l'Université Internationale de Rabat,

En 2004, elle a débuté sa carrière en tant que Responsable Administrative et Financière au sein du Groupe Diam's Gestion.

En 2007, Mme Widiane Khomsi a rejoint Attijariwafa Bank où elle a occupé le poste de Chargée de Relations Entreprises, avant d'être nommée en 2011 en tant que chef de mission Senior en Audit Interne au sein de Attijariwafa Bank jusqu'à septembre 2021

De 2021 à 2026 Mme Widiane Khomsi s'est vu confier le poste de Responsable Gouvernance, Risque & Conformité des filiales de financement spécialisées

En 2026, Mme Widiane Khomsi a intégré Wafasalaf en sa qualité de Directrice de l'Audit Interne et de l'Inspection, où elle pilote les dispositifs de contrôle, d'audit et inspection

Mme Widiame Khomsi ne détient aucun autre mandat que celui de Wafasalaf.

Comités issus du Directoire au 30 juin 2026 :

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
Comité Capital Humain	Valide et pilote le plan de développement RH : Formation, gestion de carrière; Décide des évolutions salariales ; Décide des promotions et des titularisations au sein de l'entreprise.	Trimestrielle	Membres du Comité Exécutif
Comité Commercial Activité Portée	Suivi de l'activité commerciale portée : production, encours, risque marge, commissions, parts de marché ; Suivi du plan d'action commercial ; Suivi de l'activité marketing, internet.	Tous les 2 mois	Membres du Directoire Directeurs Pôle Recouvrement Directeur Contrôle, risque et conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Réseau Commercial Directeur Support et Relations Clients Directeur Gestion Risque Crédit Directeur système d'information Directeur Partenariats commerciaux Directeur Thémis Courtage Responsable Tarification et Pilotage Reponsable Marketing C2N
Comité Commercial Activité GPC et Servicing	Suivi de l'activité commerciale gérée : production, encours, risque marge, commissions, parts de marché ; Suivi du plan d'action commercial ; Suivi de l'activité marketing, internet.	Tous les 2 mois	Membres du Directoire Directeurs Pôle Recouvrement Directeur Contrôle, risque et conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Partenariats GPC Responsable Partenariats institutionnels Responsable Marché RCI Responsable animation partenariat CAM et DAS Responsable partenariat CDM Responsable animation Commerciale Partenariat Bancaire Directeur Support et traitements Responsable Marketing Responsable PLTF Production Responsable PLTF Client C2N

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
Comité Fraude	Partager sur les cas de fraude avérés et évités en interne et en externe Présenter les montants de pertes avérées et évitées. Identifier les sources, les défaillances et dysfonctionnements à l'origine de la fraude interne ou externe. Mettre en place le plan d'action correctif Diffuser l'information au niveau des entités concernées notamment sur les dispositions préventives ou de vigilance à observer et présenter un plan de formation de lutte contre la fraude.	Semestrielle	Membres du Directoire Directeur Pôle Recouvrement Directeur Contrôle, Risque et Conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Finances et Support Responsable du contrôle des risques et de la conformité Directeur gestion du risque crédit Directeur Audit et Inspection Directeur Support et relations Client Directeur Réseau (invité permanent) Responsable Fraude Le comité peut convier à ses réunions toutes personnes qu'il juge utile à ses travaux
Comité RSE	Suivi du plan d'action RSE Arbitrer sur les différentes orientations et démarches devant engager l'entreprise sur le volet RSE.	Semestrielle	Membres du comité Exécutif Responsable RSE
Comité Contrôle Interne	Veiller à la fiabilité et à l'efficacité des contrôles permanents et périodiques Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne à tous les niveaux Proposer et valider les meilleurs moyens pour la valorisation continue des métiers de Contrôle Permanent et Périodique Veiller à l'articulation cohérente des activités de contrôles permanents et périodiques Rendre compte de l'état d'avancement des actions planifiées en matière de contrôles permanents et périodiques et des résultats y afférents Débattre de tout problème, alerte ou réserve d'audit Proposer des recommandations pour l'optimisation des dispositifs de contrôles permanents et d'audit interne Préparer les travaux du comité d'Audit et des Risques	Trimestrielle	Membres du directoire Directeur Pôle recouvrement Président Directeur Contrôle, Risque et Conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Finances et Support Directeur du Contrôle des Risque et de la Conformité Comité d'Audit Interne
Comité stratégie digitale	Pilotage de l'exécution du plan stratégique de l'entreprise, décision des principaux projets à lancer, arbitrage sur l'allocation des investissements	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs exécutifs Responsable digital

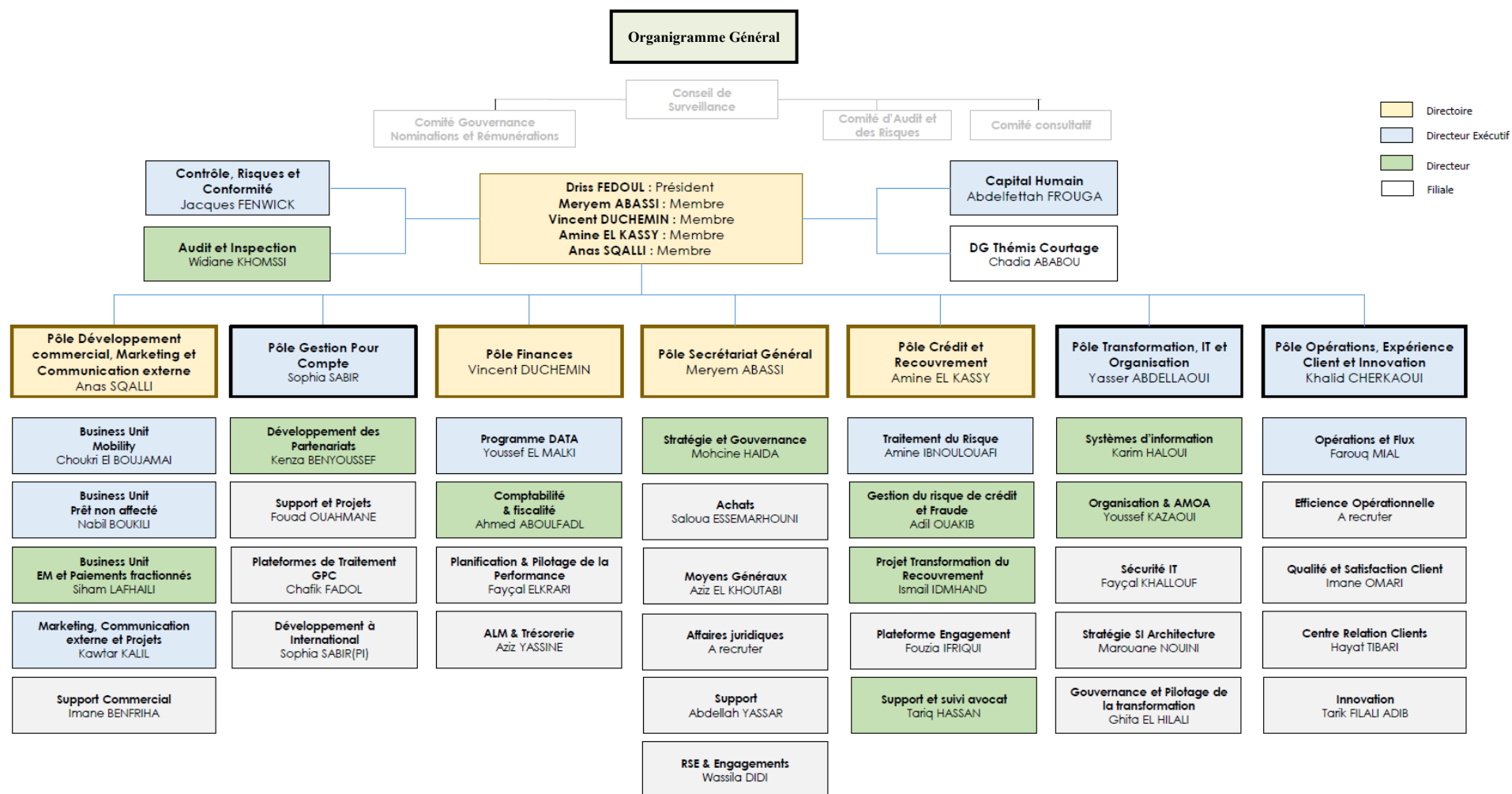
Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
Comité Projets et Investissements	Décision des investissements à engager, validation du plan annuel des achats (en phase avec le budget), validation du choix des prestataires,	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs exécutifs Directeurs Organisation Directeur Systèmes d'Information Responsable Marketing Stratégique
Comité Transformation	Mise en œuvre et suivi du plan de transformation. Examen et suivi des projets stratégiques Examen annuel des budgets d'investissement.	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Contrôle, Risques et Conformité Directeur Crédit Directeur Transformation Directeur Système d'information Responsable Organisation
Comité Crédit	Maîtrise du coût du risque.	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Pôle Crédit Directeur Gestion Risque Crédit Responsable Risk Management
Comité Recouvrement et Opération	Suivi de l'activité de recouvrement.	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Pôle Recouvrement Directeur Gestion risque Crédit Directeur Recouvrement Responsable Flux et RGC Responsable Contrôle second niveau Responsable des opérations transverses Responsable recouvrement activité portée Responsable recouvrement activité gérée Responsable support recouvrement
Comité Relation Clients	Analyser les indicateurs de service, - Suivi des indicateurs IRC, - Suivi du TDB des réclamations, - Suivi du plan d'action qualité.	Trimestrielle	Président du Directoire Directeur Pôle Marketing et Stratégie Directeur Pôle Commercial Directeur Pôle Crédit Directeur Risque Directeur Réseau Responsable Qualité,
Comité Sécurité IT, sécurité des biens et des personnes	Définition des objectifs et arbitrage entre les choix et priorités en termes de sécurité et de continuité d'activité, suivi des incidents/ alertes et problèmes liés à la sécurité et à la disponibilité des SI, planification et ordre des différents tests de sécurité et de continuité d'activité.	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs Exécutifs Directeur Audit Interne Responsable Logistique Responsable Sécurité Informatique
Comité Provision	Analyser, évaluer et déterminer les provisions financières nécessaires pour faire face à des pertes potentielles ou à des engagements futurs. Examiner les données financières et les tendances du marché et les risques associés.	Quadrimestrielle	Président du Directoire Directeur Pôle Finance Directeur Finance et Administratif Directeur Finances Directeur Contrôle, Risques et Conformité Responsable Trésorerie Responsable Contrôle de Gestion

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
			Directeur Crédit Responsable gestion du risque de crédit et de fraude
Comité Assurance	Analyse des indicateurs Assurance Suivi des Réalisations commerciales de l'activité assurance	Semestrielle	Président du Directoire Directeur Finance et Administratif Responsable activités Supports Commercial Directeur Partenariats Auto et EM Directeur Contrôle, Risques et Conformité Directeur Crédit Directeur Système d'information Directeur Transformation
Comité Transformation	Mise en œuvre et suivi du plan de transformation Examen et suivi des projets stratégiques Examen annuel des budgets d'investissement	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Contrôle, Risques et Conformité Directeur Crédit Directeur Transformation Directeur Système d'information Responsable Organisation

Source : Wafasalaf

Organigramme de Wafasalaf

L'organigramme fonctionnel de la société Wafasalaf au 30 juin 2026 se présente comme suit :



Wafasalaf est structurée autour des pôles d'activité suivants :

1. Un pôle Gestion Pour Compte :
 - Développement des partenariats ;
 - Support et Projets ;
 - Plateformes de traitement GPC ;
 - Développement à l'international.
2. Un pôle Développement commercial, Marketing et Communication externe :
 - Business Unit Mobility ;
 - Business Unit Prêt non affecté ;
 - Business Unit EM et Paiements fractionnés ;
 - Marketing, Communication externe et Projets ;
 - Support Commercial.
3. Un pôle Finance :
 - Programme DATA ;
 - Comptabilité & fiscalité ;
 - Planification & Pilotage de la Performance ;
 - ALM & Trésorerie.
4. Un pôle Secrétariat Général organisé en 6 directions:
 - Stratégie et Gouvernance ;
 - Achats ;
 - Moyens Généraux ;
 - Affaires juridiques ;
 - Support ;
 - RSE & Engagements.
5. Un pôle Crédit & Recouvrement :
 - Traitement du risque ;
 - Gestion du risque de crédit et fraude ;
 - Projet Transformation du Recouvrement ;
 - Plateforme Engagement ;
 - Support et suivi avocat.
6. Un pôle transformation, IT et Organisation:
 - Systèmes d'information ;
 - Organisation & AMOA;
 - Sécurité IT ;
 - Stratégie SI Architecture ;
 - Gouvernance et Pilotage de la transformation
7. Un pôle Opération, Expérience Client et Innovation:
 - Opérations et Flux ;
 - Efficience Opérationnelle ;
 - Qualité et Satisfaction Client ;
 - Centre Relation Clients ;
 - Innovation.

V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE WAFASALAF

Historique de Wafasalaf

1986	Création de Wafasalaf par Wafabank et Sofinco. Sofinco est un groupe français de crédit à la consommation et filiale du Groupe Crédit Agricole Indosuez.
1988	Démarrage de l'activité.
1989	Lancement du prêt personnel. Wafasalaf est la première société de financement à diversifier son catalogue de produits en commercialisant des crédits non adossés à des biens durables (les véhicules automobiles ou l'équipement des ménages).
1991	Découverte par les consommateurs marocains du crédit revolving lancé par Wafasalaf.
1995	Mise en place par Wafasalaf du crédit loisirs en partenariat avec des tour-opérateurs ou des agences de voyages.
1996/1997	Signature d'un accord de partenariat avec Fiat suivi l'année suivante par un accord avec Sony et Whirlpool.
2000	Mise en place par Wafasalaf d'une plateforme de télégestion permettant de fluidifier les opérations de gestion ainsi que le traitement des réclamations de la clientèle. Par ailleurs, Wafasalaf conclut de nouveaux partenariats d'une part, dans le domaine de l'informatique et de l'ameublement visant à développer les prêts d'équipement des ménages et d'autre part, avec Barid Al Maghrib afin de développer sa présence dans des régions non couvertes par son réseau propre.
2001	Enrichissement de la gamme des financements automobiles par deux nouveaux produits : • « Packoto » qui est une offre globale conçue en synergie avec Wafa Assurance incluant, en exclusivité sur le marché marocain, la mensualisation gratuite de l'assurance automobile et le financement de l'entretien ; • et « Leasoto », formule de Location avec Option d'Achat (LOA) qui cible davantage la montée en gamme de la clientèle des particuliers s'adressant à Wafasalaf pour le financement de leur voiture particulière. Par ailleurs, une nouvelle formule de recrutement de clientèle, le parrainage, a été lancée avec succès, capitalisant ainsi sur l'image de Wafasalaf auprès de ses clients.
2002	Utilisation d'un nouveau système d'information totalement intégré. Cela permet, entre autres, la mise en place de l'outil vendeur, solution extranet permettant l'optimisation des délais de traitement du circuit long. Lancement de la carte OK (carte Visa Electron), totalement sécurisée et assortie d'une prime de fidélité annuelle récompensant les achats réglés avec la carte. Création de la carte Mazaya, première carte de fidélité spécialement dédiée aux fonctionnaires et donnant accès à des services additionnels et à un programme de réductions auprès d'un réseau de commerces et de prestataires de services.
2003	Signature d'une convention de collaboration avec la Fédération des Œuvres Sociales de l'Enseignement (FOSE) permettant aux adhérents de cette fédération de bénéficier de nombreux avantages auprès des agences de Wafasalaf. Signature d'une convention avec Maroc Telecom pour le financement de packs PC et internet contribuant ainsi à la démocratisation de l'accès à l'Internet. Par ailleurs, Wafasalaf lance la gestion de crédit pour le compte de Wafabank.
2004	Fusion du Groupe Wafabank avec la Banque Commerciale du Maroc. Wafasalaf est désormais une filiale du Groupe Attijariwafa bank, issu du rapprochement entre les deux groupes bancaires.
2004	Acquisition du contrôle de Crédor. Wafasalaf ambitionne ainsi de devenir un opérateur national de premier ordre dans le secteur du crédit à la consommation. Cette année, Wafasalaf a lancé une OPR visant la détention de 95% du capital de la société Crédor, suivie d'une OPR obligatoire pour l'acquisition de l'intégralité des actions de la société. L'objectif de ces 2 OPR étant de finaliser la fusion entre Wafasalaf et Crédor.
2005	Signature d'un accord de partenariat avec Marjane, Renault, Citroën et Peugeot. Aménagement d'un nouveau siège social. Création du Centre de Relations Clientèle.
2006	Adoption d'une nouvelle identité visuelle. Lancement de la carte renouvelable Mazeed.

2007	• Lancement de 5 nouveaux produits permettant de maintenir l'avance en termes d'innovation produits de Wafasalaf : ◦ Sahel Mahel ; ◦ Salaf Couple ; ◦ Salaf Wajed ; ◦ Parrainage ; ◦ Financement de matériels de santé. • Déploiement de 7 campagnes promotionnelles permettant de consolider la notoriété et stimuler l'activité commerciale de Wafasalaf. • Extension du réseau propre : ouverture de 4 nouvelles agences : Rabat Hay Riad, Rabat Temara, Casablanca Bernoussi, Casablanca El Fida. • Mise à niveau de l'organisation des métiers informatiques aux normes ITIL⁴ niveau 3 : formalisation, formation, application et pilotage. • Mise en place d'un nouvel organigramme : séparation claire des tâches et des responsabilités, renforcement de la DSI des moyens humains nécessaires. • Fiabilisation de la justification des comptes de suspens, formalisation de l'ensemble du paramétrage comptable, élimination des opérations manuelles de redressement des comptes.
2008	• Lancement de 6 nouveaux produits permettant de maintenir l'avance en termes d'innovation produits de Wafasalaf : ◦ Pause Septembre « Fonctionnaires » ; ◦ Taksit (Mourabaha), Salaf Arboune ; ◦ Crédit Cash ; ◦ Pack Crédit-assurance auto ; ◦ Salaf toutes Options. • Déploiement de 7 campagnes promotionnelles permettant de consolider la notoriété et de stimuler l'activité commerciale de Wafasalaf. • Lancement du site internet marchand de Wafasalaf, appuyé en 2008 par une plateforme de télémarketing avec une production réalisée de 76 Mdh. • Extension du réseau propre avec l'ouverture de 5 nouvelles agences à Casablanca : Oulfa Hay Hassani/ Marjane Hay Hassani / Ain chok, Salé et Oujda ; et rénovation de 9 agences. • Équipement de la totalité du réseau d'un nouveau « mode » de mobilier. • Redéfinition des axes stratégiques de développement et des 16 principales initiatives métiers du plan stratégique de développement de Wafasalaf (2008-2010). • Animation d'une caravane « stratégique » au sein de l'entreprise pour le partage des orientations stratégiques et l'affirmation de la culture de l'entreprise.
2009	• Lancement d'une nouvelle signature de « Dima Maak » faisant référence à la vocation de Wafasalaf, notamment à ses valeurs : Proximité (avec la clientèle), Innovation, Implication, Esprit d'équipe et Ethique. • Signature d'une convention avec l'enseigne « Electroplanet », filiale de Marjane Holding spécialisée dans la commercialisation de produits d'électroménagers. • Etablissement d'une convention avec « Carrefour » dont le premier magasin au Maroc a été lancé en partenariat avec « Label Vie ». • Signature d'une convention avec le groupe « Afriquia » pour la commercialisation de la première carte post-paiement de carburant destinée aux particuliers. • Mise en place d'une plateforme de communication sécurisée avec la CIMR, permettant de répondre instantanément aux demandes de crédit formulées par les retraités affiliés audit établissement ; conclusion d'un partenariat institutionnel avec la CIMR, au profit des retraités adhérents de la CIMR. • Finalisation de l'accord avec le Crédit Agricole avec la cession par Attijariwafa bank de 15 % de sa participation dans le capital de Wafasalaf à Sofinco ; renforcement de l'activité de gestion pour compte à travers le démarrage de la nouvelle convention de traitement et de gestion des dossiers de crédit avec Crédit Agricole du Maroc. • Extension de l'offre de gestion pour compte à travers la nouvelle convention signée avec l'opérateur téléphonique Wana pour la gestion du risque de ses clients particuliers. • Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture de 4 nouvelles agences (Safi, Mohammedia, Casablanca Emile Zola et Tanger 2) portant son réseau à 42 agences. • Lancement de nouveaux produits, en ligne avec la politique d'innovation ainsi que le lancement de plusieurs campagnes (campagne Internet pour des demandes de crédit, campagne destinée aux fonctionnaires et retraités CMR (Caisse Marocaine de retraites).

⁴ ITIL : « Information Technology Infrastructure Library » est un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour la gestion des services informatiques, édictées par l'Office Public Britannique du Commerce ;

2010	• Participation au salon Auto-Expo 2010. • Lancement de l'activité de Themis Courtage. Cette filiale spécialisée dans le courtage en assurance a été créée en décembre 2009. • Lancement d'une nouvelle formule de Location avec Option d'Achat (LOA) avec dépôt de garantie. • Lancement de « Salaf Tasbik », produit spécial entreprises conventionnées, destiné à financer les avances sur salaire des collaborateurs. • Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture de 2 nouvelles agences (Rabat et Larache) portant son réseau à 44 agences.
2011	• Lancement du partenariat avec le Groupe Aksal pour le Morocco Mall dans un objectif de captation et fidélisation de nouveaux clients. • Lancement du partenariat SNTL pour le lancement d'une gamme de crédits aux fonctionnaires. • Refonte totale du site afin de mettre en place un espace dédié aux clients Wafasalaf conformément à la loi de Protection du consommateur et la loi de protection des données. • Création d'une agence de Vente à distance pour les Pré-acceptations en ligne des dossiers client. • Déploiement de la solution CRM en Mars 2011. • Déploiement des premiers tableaux de bord OBIEE en Octobre 2011. • Lancement de nouveaux produits : LOA Société, offre fonctionnaire auto et occasion. • Décentralisation du SAV dans le réseau afin d'améliorer la qualité de services clients. • Développement de nouveaux produits pour le partenariat RCI Finance Maroc. • Lancement du Providing pour le recouvrement et Contentieux d'Attijariwafa bank. • Lancement du recouvrement des chèques impayés Marjane. • Accompagnement de AWB à l'international par transfert d'expertise métier en gestion de crédit à la consommation pour la CBAO et AttijariBank Tunisie. • Déménagement au nouveau siège. • Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture d'une nouvelle agence à Laayoune.
2012	• Gestion pour Compte et Providing : Wafasalaf renforce sa ligne de métier en se positionnant en tant que leader expert dans ce domaine et en fait un levier de sa stratégie commerciale ; • Transfert d'expertise en Afrique : Accompagnement du Groupe Attijariwafa bank dans son développement régional : CBAO Sénégal, • Extension du réseau avec la création de 2 nouvelles agences à Kénitra et Nador ; • Salon Auto-Expo : Sponsor de la 8ème édition du Salon Auto-Expo qui s'est tenu du 17 au 27 mai 2012, événement majeur ; • Le client au cœur de la stratégie de Wafasalaf : ○ Intégration de, l'ensemble des mentions relatives à la Publicité et information du consommateur (Article 3) sur tous les supports publicitaires (affichage, presse, radio, internet,) dans le cadre de la Loi sur la Protection du Consommateur ; ○ Introduction d'un nouveau document appelé O.P.C. (Offre Préalable des Crédits), dont le modèle a été établi par voie réglementaire ; ○ Dès promulgation la loi n° 09-08, Wafasalaf s'est organisée en interne afin de se conformer aux règles dictées par cette loi.
2013	• Signature d'une convention avec Al Omrane pour le recouvrement des recettes des ventes de produits immobiliers ; • Etablissement d'une convention avec Kitea Géant ; • Reconduction des offres de crédits gratuits avec Ford et Fiat, et mise en place d'une formule spéciale pour les marques Volkswagen et Skoda ; • Finalisation de l'accord avec CFAO pour une convention de partenariat sur trois ans ; • Sur le plan fiscal, les nouvelles mesures relatives à la TVA sur les produits de cession des véhicules ont contribué à la baisse des ventes à crédit, la LOA avec dépôt avec de garantie n'étant plus compétitive par rapport au crédit bancaire ; • Accompagnement du développement du réseau Marjane par la mise en place de desks Wafasalaf sur les nouveaux hypermarchés de Larache et El Jadida ; • Sur le plan conformité, Wafasalaf a été l'une des premières sociétés du secteur à faire une déclaration auprès de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) pour se conformer aux exigences réglementaires ; • Poursuite de la mise en conformité avec la Loi sur la Protection du Consommateur.
2014	• Obtention du label RSE délivré par la CGEM ; • Formation des conseillers bénévoles de Wafasalaf aux programmes INJAZ AL MAGHRIB et AL JISR ; • Lancement du programme Wafasalaf sans tabac sous le parrainage de la fondation Lalla Salma de lutte contre le cancer.

2015	• Partenariat avec Ford : Appel d'Offre de Ford crédit et mise en place exclusive de la marque Ford Salaf ; • Lancement de la campagne Engagement avec l'Organisation de l'Evénement des Partenaires en février 2015 ; • Lancement du cycle du leadership féminin en mars 2015 ; • Sponsoring Gold du salon de l'occasion ; • Lancement de la campagne/ Event marque. • Déploiement du programme de lutte anti-tabac ; • Signature de la convention avec le FME ; • Déploiement de la solution OAV.
2016	• Application des dispositions relatives à la Loi de Protection du Consommateur principalement, l'OPC (Offre Préalable de Crédit) et le délai de financement de 7 jours pour le prêt non affecté ; • Développement du projet OAV au niveau du réseau ; • Déploiement du partenariat Ford-Salaf ; • Programme de dynamisation de l'activité Express chez Attijariwafa bank ; • Livraison du cadrage du Plan Moyen Terme ; • Lancement de l'Observatoire de la consommation des ménages ; • Arrêt de la convention de prélèvement à la source CMR ; • Signature de l'accord de partenariat avec IKEA ; • Renouvellement de la convention de gestion pour compte avec le Crédit Agricole du Maroc pour une période de 3 années.
2017	• Réorganisation des entités de Wafasalaf, ciblant à garantir l'adaptabilité et l'agilité qui sont nécessaires et continues pour soutenir le PMT Act4Best 2020. • PMT -Act4Best : Réalisations globalement en phase avec les objectifs fixés. Ce plan à moyen terme est articulé autour de cinq axes principaux : Le Capital Client, La Centricité Client, Le management agile, l'innovation, la robotisation et le développement en Afrique. • Baptisée « Road Map Day », la journée du 20 Avril 2017 était l'occasion de partager les orientations du plan stratégique de Wafasalaf « Act4Best » à l'horizon 2020, permettant ainsi aux managers de mieux comprendre cette feuille de route qui a pour objectif de viser l'excellence et maintenir le leadership de Wafasalaf • E-Occasion : Démarrage du premier partenariat avec une plateforme d'intermédiation de la voiture d'occasion en cours de finalisation, • Organisation du Rallye éco-responsable, action qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement sociétal de Wafasalaf, et dont l'objectif est de sensibiliser aux enjeux environnementaux des transports à Casablanca. • Signature de la convention avec le Régime Collectif de l'Allocation de Retraites (RCAR) comptant 116 000 pensionnés.

	• Signature de la convention Caisse Marocaine de Retraites (CMR) : Démarrage effectif le 01/02/2019 ; • Poursuite de la stratégie d'animation du Revolving ; • Déploiement généralisé de l'OAV auprès des réseaux de la Grande distribution et de WAFACASH ; • Tenue de l'Auto-Expo dans sa 11ème édition, avec une participation réussie de Wafasalaf ; • Démarrage en avril 2018 du partenariat Auto Nejma Finance (Mercedes) ; • Baisse du niveau d'acceptation sur le Crédit classique (64% vs 73%) suite au déploiement de certaines restrictions ; • Reprise de l'activité gérée pour le compte du Crédit Agricole du Maroc à travers le déploiement d'un chantier de redynamisation du partenariat ; • Partenariat AWB : Distinction en faveur de Wafasalaf en tant que « Meilleur service client » de l'année (par la Qualité Groupe) ; • Lancement du paiement des impayés sur internet ; • Déploiement d'une nouvelle stratégie d'animation terrain portée par l'outil S@t ; • Réorganisation du POLE CREDIT (Nomination d'un adjoint), de la DTR (ligne métier Wafasalaf vs GPC, nouveaux managers,) et arrêt de l'activité recouvrement ; • Déploiement de TAHSIL ;
2018	• Renouvellement du Label 'Entreprise sans tabac '. Obtention du label Or et publication du Rapport RSE décennal ; • Tenue de l'observatoire de consommation : l'observatoire Wafasalaf de la consommation a été lancé en mai 2016. Son objectif est de mesurer 4 indicateurs clés: le pouvoir d'achat, les dépenses, le taux d'équipement et les intentions d'achat. C'est un outil d'éclairage sur les motivations, priorités, comportements et intentions en matière de consommation ; • Nouvelle organisation : cette nouvelle organisation est motivée par l'ambition de maintenir une position de faiseur de marché, de soutenir et donner les moyens au PMT, servir les collaborateurs et fructifier leur carrière ; • Renforcement de la communication digitale avec le chatbot : pour renforcer sa proximité avec ses clients, notamment les internautes, Wafasalaf a mis en place un nouveau service online, le chatbot, qui propose des simulations, des conseils et un traitement des demandes de service après-vente. Le chatbot répond 7j/7 et 24h/24 à la demande des clients ; • Réaménagement des locaux du siège : un réaménagement opéré en mode open space afin d'assurer plus de proximité managériale et offrir un cadre de travail agréable aux collaborateurs ; • Visa de l'AMMC pour la titrisation de l'encours des crédits fonctionnaires à hauteur de 250 MDH : Dans un but de diversification des instruments de refinancement, Wafasalaf a lancé en décembre 2018 sa 1ère opération titrisation qui s'inscrit dans un programme de 1 milliard validé par le CS.
2019	• Le renforcement des fonds propres par l'émission d'une dette subordonnée d'un montant de 250 millions de dirhams ; • Les efforts d'optimisation du coût de refinancement, à travers la deuxième opération de titrisation des créances ; • La signature d'une convention du partenariat avec FCA Maroc sous le label FCA Capital (convention tripartite entre WS, FCA Maroc et FCA Dealer services ; • Le développement du canal digital suite au déploiement du nouveau site internet et à la réorganisation des plates-formes de vente à distance. La contribution de la production Digitale s'élève à 14% de la production globale des prêts non affectés ; • La mise en place d'une nouvelle réorganisation de l'activité risque et des process (séparation de l'activité portée de celle gérée pour compte), le dimensionnement des ressources et le pilotage rapproché (+ de granularité dans les indicateurs de suivi) et la recherche continue de l'amélioration des processus.
2020	• Face à la limitation de circulation des citoyens lors du confinement et aux répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire, l'appétence au crédit a naturellement fortement diminué. Le marché automobile a à ce titre connu un effondrement des ventes des véhicules neufs. • Dans le contexte de confinement et face à la limitation de circulation des citoyens, les équipes de Wafasalaf ont œuvré à améliorer l'expérience client en proposant un service de distribution de crédit à domicile et se sont mobilisées pour accélérer la transformation digitale. Ainsi, Wafasalaf a conçu une solution nouvelle, accessible à distance et sécurisée grâce à la signature en ligne le « Salaf Click » constituant ainsi la première solution, sur le marché du crédit à la consommation à être 100% en ligne. • Refonte du site internet de Wafasalaf • Mise en place d'une série d'actions visant à protéger les clients en leur facilitant l'accès à des services à distance, qu'il s'agisse de demandes de prêt, de reports de mensualité ou d'actes de service après-vente • Mise en place d'un service de « téléconsultation médicale » en partenariat avec Wafa Ima Assistance, permettant aux clients de Wafasalaf ayant souscrit un prêt personnel avec assistance de bénéficier d'une consultation à distance en audio ou visioconférence • Mise en place de trois campagnes de dépistage au Covid-19 • Déploiement du projet Mawarid Mobile qui permet un accès à distance aux informations personnelles du collaborateur disponible 24h/24 et 7j/7 avec une couverture fonctionnelle identique à la version initiale

2021	- Le marché des prêts non affectés réalise une progression de 8% au S1 2021. Wafasalaf réalise la seule évolution positive du marché, soit 28% / 2019 (vs. Un marché hors Wafasalaf en retrait de 5%) - La dynamique sur le segment des fonctionnaires, initiée depuis 2019, a permis à Wafasalaf de passer pour la première fois au 1^{er} rang du marché en encours - L'activité gérée profite des plans de relance déployés avec l'ensemble des partenaires et enregistre un niveau de production global en progression de 54% par rapport à 2020
2022	- Sur le PP, Wafasalaf préserve son positionnement leader dans le marché, avec une production de 1 377 MDH. - Sur l'automobile, Wafasalaf enregistre une production de 1 151 MDH, soit une PDM de 20% au S1 2022. - Sur l'EM, Wafasalaf enregistre une production de 256 MDH, soit +6% par rapport à 2021 profitant du dispositif d'Aid Al ADHA.
2023	- Un fort niveau d'engagement et de mise en responsabilité des collaborateurs (Score de 90, +1/2022) ; - Wafasalaf est « Elu Service Client de l'Année Maroc 2024 » pour sa première participation, récompensant la qualité des services clients ; - Les fonctions d'Audit interne de Wafasalaf ont obtenu la certification IFACI, label de référence dans le domaine de l'Audit interne ; - Renforcement du positionnement sur l'automobile au travers des partenariats avec la Centrale Automobile Chérifienne, importateur exclusif de sept marques de prestige (Audit, Volkswagen, Skoda, Porsche, Bentley et Cupra), Auto-Hall (Ford, Opel, Maserati, etc.) et Auto Nejma (Mercedes-Benz, BYD) ; - Wafasalaf étend la digitalisation de ses parcours clients à ses partenaires et lance le parcours « crédit express digital » pour les clients d'Attijariwafa Bank ; - La nomination de Mr Driss Fedoul en qualité de Président du Directoire, en remplacement de Mr Badr Alioua.
2024	- Le déploiement de la nouvelle stratégie Occasion : modernisation de l'offre VO BTB (nouveaux cadres d'acceptation, pilotage, solution IT) et mise en place de nouveaux partenariats avec des Market places VO Digital (BTC /CTC) ; - Déploiement du Lot 1 Open Crédit pour l'activité portée proposant un nouvel espace client sécurisé et fluide, avec les fonctionnalités telles que le suivi en temps réel des demandes de crédit (on/off line), la signature électronique des contrats, l'accès à l'historique détaillé des affaires (échues/encours) ainsi que la digitalisation des attestations SAV ; - Lancement de la campagne back to School avec les partenaires EM ; - Lancement de la première vente aux enchères numérique en collaboration avec le prestataire HASTA ; - En partenariat avec la fondation AWB : Organisation d'un Innovation Camp avec Injaz Al-Maghrib à l'ENCG de Aïn Sebâa : 8 CB WS et 25 jeunes autour d'un challenge : Utilisons l'IA pour créer un assistant virtuel personnalisé qui guide vers le choix d'une mobilité GREEN la plus adaptée ; - Lancement de l'IES (Indice d'Engagement Sociétal) à Wafasalaf visant à mesurer l'engagement sociétal d'une marque et de ses concurrents vis-à-vis de leurs clients. - Deuxième Renouvellement du Label RSE de la CGEM faisant de Wafasalaf la seule entreprise de crédit à la consommation au Maroc à avoir ce label, et ce, au titre des années 2014, 2019 et 2024 ; - Elu Service Client de l'Année 2025 pour la deuxième année consécutive, ancrée dans sa signature "Dima maak" ; - Classement de Wafasalaf dans le Top 3 des marques marocaines les plus appréciées du Royaume lors de l'événement " Love Brand Awards " organisé en marge de la 7ème édition des " Impériales " ; - Lancement d'une campagne institutionnelle autour des Engagements Clients de Wafasalaf (la réactivité, la transparence, la disponibilité et l'innovation) ;
2025	- Progression significative de la maturité sur le domaine « Qualité » : Passage d'un niveau de maturité 4 en 2024 (Score 32) à un niveau 5 (score 46) en 2025 (Echelle sur 5). - Maturité satisfaisante des dispositifs de Gouvernance et d'Audit, et le renouvellement de la certification IFACI . - Participation de Wafasalaf dans le premier salon de la Green Mobility accompagné d'un dispositif de communication 360°, - Développement de la Green Mobility à travers la signature de 5 nouvelles conventions avec les entrants sur le marché marocain ; - Lancement du produit Wafa Assur'Auto en synergie avec Wafa ASSURANCE pour la couverture de l'assurance AUTO ;
2026	Le lancement du nouveau PMT « EMMA 40 » 2026-2030, à l'occasion des 40 ans de Wafasalaf qui s'articule autour du développement de l'activité à travers l'accélération de la digitalisation, le renforcement de la maîtrise du risque, la poursuite de la modernisation et le renforcement de l'engagement envers son écosystème (développement des talents, écoute des clients, amélioration de la qualité et engagement RSE)

Source : Wafasalaf

V.1. APPARTENANCE DE WAFASALAF A UN GROUPE

Au 31 décembre 2025, le capital social de Wafasalaf est détenu à 50,9% par Attijariwafa bank et à 49% par CACF.

Présentation de Attijariwafa bank

Attijariwafa bank est un des groupes bancaires et financiers prédominants au Maroc et au Maghreb. Au 31 décembre 2025, le réseau national du groupe atteint un total de 5 208 agences, représentant le réseau le plus dense du Royaume.

Basée au Maroc, Attijariwafa bank est également implantée dans 26 pays, notamment :

- en Afrique (Egypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Cameroun, Libye...) et en Europe (France, Allemagne, Pays bas, Italie et Espagne) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par la banque ;
- à Dubaï, Londres, Riyad et Tripoli à travers des bureaux de représentation.

Le groupe Attijariwafa bank est présent sur :

- le segment du crédit à la consommation par le biais de sa filiale Wafasalaf ;
- le marché du leasing à travers Wafabail ;
- le segment des crédits immobiliers à travers sa filiale Wafa Immobilier ;
- les activités de banque d'investissement à travers ses filiales Attijari Finances Corp., Wafa Gestion et Attijari Invest ;
- les activités de marché (change, taux, produits dérivés, etc.) à travers sa Salle des Marchés ;
- l'activité d'intermédiation boursière à travers Attijari Intermédiation.
- Par ailleurs, Attijariwafa bank s'est alliée avec Al Mada dans le métier de l'assurance. Les deux partenaires deviennent ainsi co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance.

Actionnariat d'Attijariwafa bank

Au 31 mai 2026, le capital social d'Attijariwafa bank s'établit 2 151 408 390 dirhams, entièrement libéré. Il se compose de 215 140 839 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, toutes de même catégorie. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
<u>1- Actionnaires nationaux</u>	152 638 084	70,95%	70,95%
1-1- Al Mada	100 135 387	46,54%	46,54%
1-2- Compagnies d'assurances	26 582 638	12,36%	12,36%
Wafa Assurance	13 602 015	6,32%	6,32%
MCMA	6 468 427	3,01%	3,01%
Mutuelle Attaamine Chaabi		0,00%	0,00%
MAMDA	3 988 785	1,85%	1,85%
RMA	1 999 664	0,93%	0,93%
Saham Assurance		0,00%	0,00%
Axa Assurances Maroc	523 747	0,24%	0,24%
Sté Centrale de Réassurances		0,00%	0,00%
1-3- Autres institutionnels	25 920 059	12,05%	12,05%
RCAR	11 038 292	5,13%	5,13%
CIMR	8 850 987	4,11%	4,11%
Caisse Marocaine de Retraite	5 015 875	2,33%	2,33%
Caisse de Dépôt et de Gestion	1 014 905	0,47%	0,47%
		0	0
<u>2- Actionnaires Étrangers</u>	10 968 254	5,10%	5,10%
Santusa Holding	10 968 254	5,10%	5,10%
		0	0
<u>3- Flottant</u>	51 534 501	23,95%	23,95%
OPCVM et autres	47 980 985	22,30%	22,30%
Personnel de la banque	3 553 516	1,65%	1,65%
		0	0
<u>Total</u>	215 140 839	100,00%	100,00%

Source : Attijariwafa bank

Agrégats financiers de Attijariwafa bank

Les principaux indicateurs du comptes produits et charges du Groupe Attijariwafa bank sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit Net Bancaire	29 943	34 507	34 921	15,2%	1,2%
Résultat d'exploitation	13 771	17 833	18 034	29,5%	1,1%
Coût du risque	3 982	4 210	3 665	5,7%	-13,0%
Résultat Net Part du Groupe	7 508	9 504	10 645	26,6%	12,0%

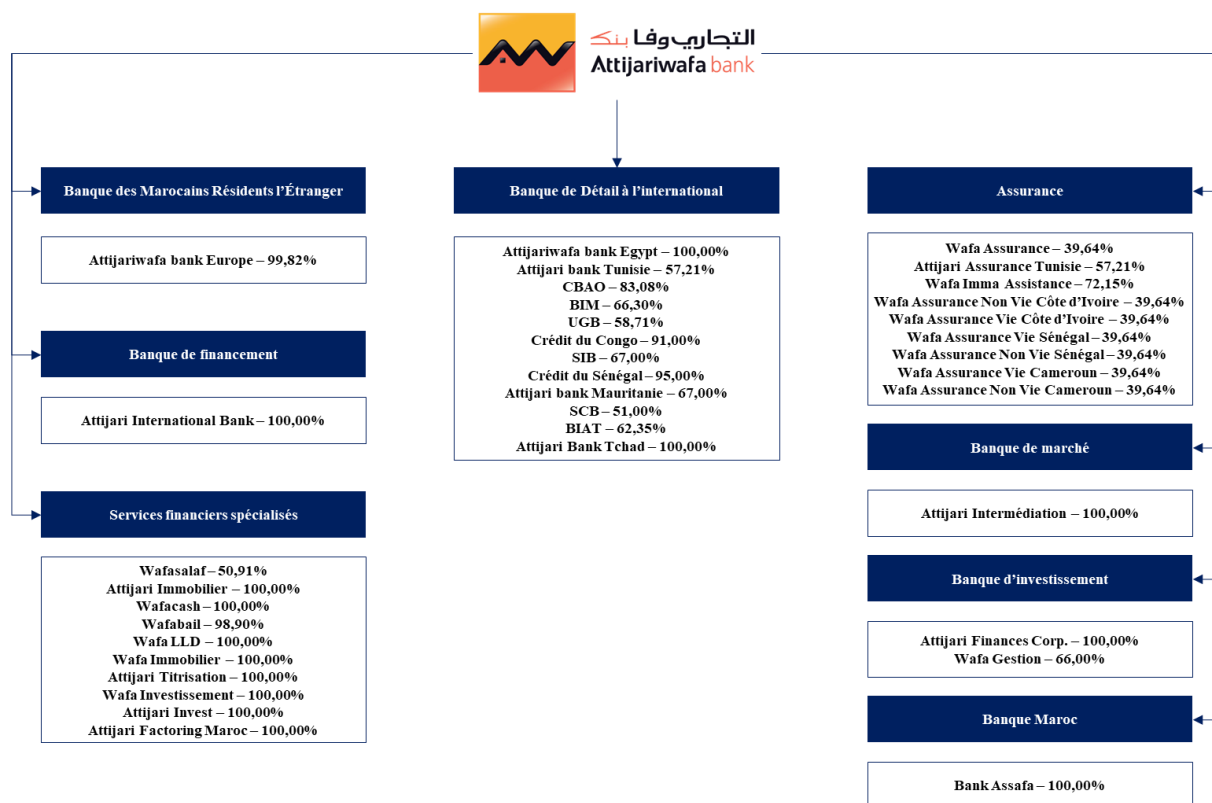
MMAD - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés

Les principaux indicateurs du comptes produits et charges du Groupe Attijariwafa bank sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Total Bilan	659 006	726 493	795 461	10,2%	9,5%
Crédits à la clientèle*	392 650	413 591	447 886	5,3%	8,3%
Dépôts de la clientèle	435 522	480 479	527 234	10,3%	9,7%

MMAD - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés

Organigramme des filiales d'Attijariwafa Bank (au 31 décembre 2025) :



Source : Attijariwafa Bank

Sociétés du groupe :

Attijariwafa bank Europe

En novembre 2005, la Banque Centrale Française a délivré un passeport européen à « Attijariwafa bank Europe », qui a ainsi vu le jour en tant que filiale bancaire de droit français. Cette filiale apporte au groupe le cadre juridique et social lui permettant de déployer ses activités dans l'Union Européenne, en pleine conformité avec le cadre législatif des pays d'accueil et les règles bancaires internationales.

Attijari International Bank – Banque Offshore

Attijari International Bank est une société anonyme au capital de 2 400 000 US dollars. La société intervient en tant que Banque Offshore.

Wafa Immobilier

Spécialisée dans la distribution de crédit pour l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements, Wafa Immobilier intervient également dans le financement de la promotion immobilière. Pour assurer une meilleure présence sur le marché, Wafa Immobilier dispose de représentations commerciales dans les régions à fort potentiel, notamment à Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Agadir et Tanger.

Wafa Cash

Créée en 1991, Wafa monétique est spécialisée dans les moyens de paiement, les transferts d'argent instantanés et le change manuel. En 2002, Wafa monétique change de dénomination sociale pour Wafa Cash. Durant l'exercice 2004, l'activité monétique de Wafa Cash a été marquée par le transfert de l'activité commerçants et la cession des TPE « Terminaux de Paiement Electroniques » au Centre Monétique Interbancaire. Wafa Cash renvoie désormais à un ensemble de services financiers portant essentiellement sur le marché des transferts d'argent instantanés, de l'étranger et à l'intérieur du pays et sur celui du change manuel.

Wafabail

Née du rapprochement entre Wafabail et Attijari Leasing, Wafabail est spécialisée dans le métier de crédit-bail, et plus précisément :

- le financement de l'achat à crédit de tout matériel, article, produit pour tout usage et destination, de tout appareil ou article électroménager ainsi que tout mobilier et article d'ameublement, équipement de bureaux, véhicules automobiles, matériel à usage professionnel.
- le financement de toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières.
- le financement par crédit-bail pour l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers.

Wafa LLD

Wafa LLD est spécialisée dans la location de voiture longue durée. Cette formule consiste en la mise à disposition d'une entreprise d'un ou de plusieurs véhicules neufs pour un kilométrage et une durée convenue à l'avance (de 12 à 60 mois) et moyennant une redevance mensuelle fixe incluant des services souscrits à la carte (entretien et maintenance, gestion des pneumatiques, assurance, assistance et gestion des sinistres, fourniture du véhicule de remplacement, gestion de carburants).

Bank Assafa

Bank Assafa, filiale d'Attijariwafa bank, a été créée et agréée en 2017 en tant que Banque Participative, suivant la décision du Wali de Bank Al-Maghrib n°60 du 17 Avril 2017.

Le lancement officiel de la banque a eu le lieu au cours du mois de juillet 2017 avec un capital de 350 millions de dirhams.

Attijari Titrisation

Attijari Titrisation, filiale d'Attijariwafa bank ayant pour objet exclusif la gestion et la promotion des fonds de placement collectif en titrisation, a été agréée le 1^{er} janvier 2015 en tant qu'établissement gestionnaire de FPCT.

Attijari Factoring Maroc

Attijari Factoring est spécialisée dans la réalisation de toutes les opérations de factoring export, import et domestique. Elle s'engage par contrat vis-à-vis de ses sociétés clientes à :

- couvrir le risque d'impayés de leurs clients marocains et étrangers ;
- prendre en charge la gestion des comptes clients et le recouvrement des créances ;
- assurer le financement des factures.

Attijari Factoring est membre de Factors Chain International, le réseau d'affacturage mondial regroupant 372 correspondants.

Attijariwafa bank Egypt

Au cours du premier semestre 2017, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 100% du capital de Barclays Bank Egypt, après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises.

Attijari bank Tunisie

Dans le cadre d'un consortium constitué avec Grupo Santander, Attijariwafa bank a acquis, fin 2005, 53,54% du capital de la Banque du Sud en Tunisie (devenue en décembre 2006 Attijari bank Tunisie), dans le cadre de l'achèvement de son processus de privatisation. Cette opération vise à promouvoir les flux commerciaux et d'investissements entre la Tunisie et le Maroc, mais également avec l'Espagne.

Autrefois dénommé Banque du Sud, l'introduction de la banque à la côte de la bourse a eu lieu en octobre 1990. Les actions de Attijari bank Tunisie sont négociées sur le marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

CBAO Groupe Attijariwafa bank

CBAO Groupe Attijariwafa bank est la dénomination de l'entité issue de l'acquisition par Attijariwafa bank de 51,9% du capital de la CBAO et du rapprochement en juin 2008 entre CBAO et Attijari bank (entité issue du rapprochement, en juillet 2007, entre Attijariwafa bank Sénégal et la Banque Sénégal-Tunisienne).

La participation d'Attijariwafa bank dans CBAO Groupe Attijariwafa bank est portée par la holding Kasovi.

La Banque Internationale pour le Mali

Dans le cadre d'un consortium constitué avec l'ONA et Al Mada, Attijariwafa bank a acquis, en août 2008, 51% de la Banque Internationale pour le Mali.

Union Gabonaise de Banques

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 58,71% du capital de l'Union Gabonaise de Banques.

Crédit du Congo

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 91% du capital du Crédit du Congo, 1^{ère} banque congolaise.

Le reliquat du capital (9%) est détenu par l'Etat congolais.

Société Ivoirienne de Banque

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 51% du capital de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), 6^{ème} banque ivoirienne. En septembre 2015, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 39% du capital de la Société Ivoirienne de la Banque (SIB) détenus par l'Etat de la Côte d'Ivoire. Attijariwafa bank a ainsi porté sa participation dans le capital de la SIB à 90% à la suite de cette opération dont 12% destinés à être introduits en bourse et 3% cédés au personnel de la filiale. A fin décembre 2024, le Groupe détient 67% du capital de la SIB. Le reliquat du capital est détenu par l'Etat ivoirien.

Crédit du Sénégal

En 2009, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition des parts majoritaires du Crédit Agricole dans le Crédit du Sénégal (95%).

Attijari bank Mauritanie

Attijariwafa bank a finalisé, en décembre 2010, l'acquisition de 53,6% du capital de BNP Paribas Mauritanie. En effet les groupes Attijariwafa bank et Banque Centrale Populaire ont procédé à l'acquisition, via un holding détenu à 67% par Attijariwafa bank et à 33% par BCP, de 100% du capital de BNP Paribas Mauritanie auprès du groupe BNP Paribas.

A l'issue de cette acquisition, BNP Paribas Mauritanie change sa dénomination pour devenir Attijari bank Mauritanie.

Société Commerciale de Banque Cameroun

Attijariwafa bank a finalisé, en avril 2011, l'acquisition de 51,0% du capital de la Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB Cameroun) auprès du groupe Crédit Agricole S.A.

Banque Internationale pour l'Afrique au Togo

Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2013, l'acquisition de 55,0% du capital de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo auprès de l'Etat Togolais.

Wafa Assurance

Wafa Assurance est une filiale spécialisée dans les métiers de l'assurance dommages et vie.

Attijari Intermédiation

Attijari Intermédiation développe auprès d'une clientèle d'institutionnels et de grandes entreprises les services suivants :

- intermédiation boursière ;
- placements de titres émis par les personnes morales faisant appel public à l'épargne ;
- opérations de contrepartie ;
- conseil en investissement, désinvestissement et recherche financière sur les sociétés cotées ;
- stratégie d'allocation à moyen et long terme.

La société de bourse dispose d'un département de recherche et d'analyse qui couvre les valeurs les plus actives du marché, et diffuse régulièrement auprès d'investisseurs nationaux et internationaux des recommandations, des informations financières et des études macro-économiques.

Attijari Finances Corp.

Attijari Finances Corp. regroupe les activités de Conseil en fusion et acquisition, en origination de dette privée ainsi qu'en introduction en bourse et en marché primaire Actions.

La Banque conseil intervient activement sur le marché marocain dans diverses opérations stratégiques et de marché.

Wafa Gestion

L'exercice 2005 a vu l'émergence de Wafa Gestion, opérateur de référence sur les métiers de la gestion d'actifs, issu de la fusion d'Attijari Management, Wafa Gestion et Crédit du Maroc Gestion.

Wafa Gestion gère plusieurs OPCVM couvrant l'ensemble des classes d'actifs, pour le compte d'investisseurs institutionnels, de grandes entreprises et de particuliers.

Wafa Investissement

Wafa Investissement est la filiale d'Attijariwafa bank dédiée à la gestion des participations en capital-risque. En termes d'activité, Wafa Investissement a réalisé la cession de sa filiale SIFAP pour un montant de 24 MMAD, la restructuration financière de la Compagnie Industrielle du Lukus (CIL) et la prise de participation dans Mifa Télécom.

Le chiffre d'affaires de Wafa investissement est constitué de cessions de participations et/ou de services à ces participations (contrat de service).

Attijari Invest

Attijari Invest, filiale d'Attijariwafa bank dédiée au Private Equity, a été créée en 2005 afin d'offrir aux investisseurs des instruments financiers à rentabilité élevée et au risque maîtrisé. Elle a pour mission le montage, la mise en place puis la gestion de fonds d'investissement. La structure a procédé, l'année de sa création, au lancement de deux fonds d'investissement, Agram Invest, d'une taille de 200 MMAD, dédié à l'agro-industrie et le fonds Igrane, d'une taille de 126 MMAD, destiné à la région Souss Massa Drâa.

Outre Agram Invest et Igrane, Attijari Invest gère trois autres fonds d'investissement. Il s'agit de Moroccan Infrastructure Fund, dédié aux secteurs d'infrastructure, H Partners-Morocco Hospitality Investment Fund, spécialisé dans l'immobilier touristique et enfin, Attijari Capital Développement qui investit dans des PME opérant dans différents secteurs, notamment les télécommunications et la presse.

Attijari Immobilier

Attijari Immobilier, créée en 1991, est une filiale à 100% du groupe Attijariwafa bank et s'érige en spécialiste de l'immobilier. Elle a pour vocation de faciliter l'accession à la propriété et a développé un savoir-faire centré sur le financement des projets immobiliers pour devenir la référence dans son secteur d'activité. En 2024, son capital est de 50 000 000 dirhams.

Bank Assafa

Bank Assafa, filiale d'Attijariwafa bank, a été créée et agréée en 2017 en tant que Banque Participative, suivant la décision du Wali de Bank Al-Maghrib n°60 du 17 Avril 2017.

Attijari Ivoire holding Offshore S.A.

Attijari Ivoire est une holding filiale de Attijariwafa bank à 66,67% et détient 24% de la SIB.

Attijari bank Tchad

Attijari bank Tchad est une filiale à 100% du groupe Attijariwafa bank créée en avril 2022.

Attijari bank Tchad est une banque universelle qui, bénéficiant de l'expertise centenaire du groupe, ambitionne de devenir un partenaire financier de référence pour la relance économique tchadienne.

Relations entretenues avec les entités du groupe

I. Conventions conclues au cours de l'exercice 2025

a. Convention de prestations de services entre Wafasalaf et Wafacash

Personnes concernées : Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafacash et Wafasalaf.

Nature et objet de la convention : La présente convention a pour objet la mise en place de l'affichage dynamique sur le réseau, ainsi que la programmation des passages de campagnes publicitaires.

Date de conclusion : 1er janvier 2025.

Modalités de rémunérations :

Wafasalaf payera la somme de 420 KMAD comme forfait annuel pour l'ensemble des prestations.

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2025 : KMAD 420 (H.T)

Le montant décaissé au cours de l'exercice 2025 est nul.

II. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025

b. Convention de partenariat commerciale entre Wafasalaf et Attijari Bank Mauritanie (ABM)

Personnes concernées : Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafasalaf et ABM.

Nature et objet de la convention : La présente Convention a pour objet l'accompagnement d'ABM dans l'industrialisation du crédit à la consommation. Les périmètres d'intervention de WAFASALAF relatifs à la gestion du risque sont comme suit :

- Le traitement du risque.
- La prévention du risque.

Date de conclusion : 29 août 2023

Modalités de rémunérations :

En contrepartie de sa prestation d'accompagnement, ABM verse à Wafasalaf des honoraires à hauteur de 800 Euros par jour.

- Perdiem : compris entre 220 et 300 Euros selon le profil de l'intervenant

Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2025 : KMAD 171 (H.T.)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2025 : Néant (T.T.C)

c. Convention de partenariat commerciale entre Wafasalaf et Société Ivoirienne de Banque (SIB)

Personnes concernées : Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafasalaf et SIB.

Nature et objet de la convention : Cet avenant à la convention conclue en date du 18 mai 2016 a pour objet l'accompagnement de la SIB dans l'industrialisation du crédit à la consommation.

Date de conclusion : 30 mai 2023

Modalités de rémunérations :

En contrepartie de sa prestation d'accompagnement, SIB verse à Wafasalaf des honoraires à hauteur de 800 Euros par jour. Perdiem : compris entre 220 et 300 Euros selon le profil de l'intervenant.

Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2025 : Néant.

Montant encaissé au cours de l'exercice 2025 : Néant

d. Convention de partenariat commerciale entre Wafasalaf et Attijari Bank Tunisie (ABT)

Personnes concernées : Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafasalaf et ABT.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet l'accompagnement d'ABT dans l'industrialisation du crédit à la consommation.

Les périmètres d'intervention de WAFASALAF sont comme suit :

- Processus de recouvrement et traitement de risque et de prévention de risque.
- Les conditions de rémunération.

Date de conclusion : 27 mars 2017

Modalités de rémunérations :

En contrepartie de sa prestation d'accompagnement, ABT verse à Wafasalaf des honoraires à hauteur de 800 Euros par jour. Perdiem : compris entre 220 et 300 Euros selon le profil de l'intervenant.

Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2025 : Néant

Montant encaissé au cours de l'exercice 2025 : Néant

e. Convention de partenariat commercial entre Wafasalaf et Wafacash

Personnes concernées : Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafacash et Wafasalaf.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet de commercialiser les produits de financement de Wafasalaf notamment le prêt personnel à travers le réseau de Wafacash.

Date de conclusion : 19 septembre 2019

Modalités de rémunérations :

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf verse à Wafacash une rémunération fixe de 2.5% HT du montant financé net hors complément de crédit.

Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2025 : KMAD 2.929 (H.T.)

Montant décaissé au cours de l'exercice 2025 : KMAD 2.907 (T.T.C)

f. Convention de gestion de l'activité de crédit entre Wafasalaf et Bank Assafa

Personnes concernées : Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Bank Assafa et Wafasalaf.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet de définir les modalités de la rémunération financière relative à la prestation globale de gestion, pour le compte de Bank Assafa, concernant le produit « Mourabaha ».

Date de conclusion : 1er novembre 2019 avec prise d'effet de manière rétroactive à compter du 1er avril 2018.

Modalités de rémunérations :

La rémunération relative à cette convention se fera sur la base :

- D'une commission de prestation de 0.5% HT des encours.
- D'une charge ponctuelle (un coût exprimé en J/H) relative à la mise en place du projet.

Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2025 : KMAD 63 (H.T.)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2025 : KMAD 19 (T.T.C)

g. Contrat relatif à la mise en place d'un programme d'opérations de titrisation entre Wafasalaf et Attijari titrisation

Personnes concernées : Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafasalaf et Attijari titrisation.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le recouvreur (Wafasalaf) assurera la gestion et le recouvrement des créances cédées pour le compte du compartiment (fonds de titrisation Salaf Invest) et sous le contrôle de la société de gestion (Attijari titrisation).

Date de conclusion : 26 novembre 2018

Modalités de rémunérations :

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf percevra d'Attijari Titrisation une rémunération fixe de 0.01% du montant des créances cédées en début de période d'encaissement.

Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2025 : KMAD 155 (H.T.)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2025 : KMAD 233 (T.T.C)

h. Convention de gestion de l'activité de crédit à la consommation entre Wafasalaf et Attijariwafa Bank

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en tant qu'actionnaire dans la société Wafasalaf.

Nature et objet de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la rémunération financière relative à la prestation globale de gestion, pour le compte d'Attijariwafa Bank, concernant les produits « Crédit express », « Izdihar » et « Miazane ».

Elle comprend la détermination des composantes de la rémunération, les modalités de calcul de l'ensemble des composantes, les objectifs fixés au titre de ces composantes et des exemples de calcul de la rémunération.

Date de conclusion : 30 décembre 2015

Modalités de rémunérations : La rémunération est composée d'un coût de gestion et d'une rémunération de la performance :

- Le coût de gestion facturé avec une marge de 25% ;
- La rémunération de la performance de Wafasalaf couvre les domaines suivants :

- Performance commerciale : Elle est formalisée par un Taux de Réalisation de l'Objectif de production commerciale (TRO) ;
- Performance du risque : correspond à la maîtrise du coût du risque, matérialisé par la variation du coût du risque réalisé par rapport au coût du risque cible.

Montant comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2025 : KMAD 114.953 (H.T.)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2025 : KMAD 137.281 (T.T.C)

i. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Attijariwafa Bank

Personnes concernées : Attijariwafa Bank, société mère de la société Wafasalaf.

Nature et objet de la convention : Il s'agit des contrats de location de 6 agences conclus entre Attijariwafa Bank et Wafasalaf.

Agence	Localisation	Date de conclusion	Loyers facturés en 2025 en MAD	Montants décaissés en MAD	Délais de paiements
Agence MAANI	163 Avenue Hassan II, Casablanca	01/06/1993	670 616	670 616	Le 1 ^{er} du mois
Agence Marrakech 2	Marrakech	01/06/2004	48 000	48 000	Le 1 ^{er} du mois
Agence Kenitra 2	1 rue Haj Omar Riffi, Kénitra	01/12/2008	193 261	193 261	Le 1 ^{er} du mois
Agence Tétouan	Angle Bv Al Ourouba et Yacoub El Mansour	29/06/2006	77 304	77 304	Le 1 ^{er} du mois
Agence Rabat Ryad	Rabat	01/02/2007	531 469	531 469	Le 1 ^{er} du mois
Agence Laayoune	Bv Chahid Bouchray, place Dcheira	20/11/2011	193 261	193 261	Le 1 ^{er} du mois
Total			1 713 912	1 713 912	

- **Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2025 : 1 714 Kdh.**
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2025 : 1 714 Kdh.**

j. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Wafa Assurance

Personnes concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafa Assurance et Wafasalaf.

Nature et objet de la convention

Il s'agit des contrats de location conclus entre Wafa Assurance et Wafasalaf pour la location d'un ensemble de locaux, à usage de bureaux :

Agence	Localisation	Date de conclusion	Loyers HT facturés en 2024 en MAD	Montants décaissés en MAD	Délais de paiements
Siège	72, angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen	13/09/2010	14 910 366	14 910 366	Avant le 10 de chaque mois
Agence Tanger TFZ	Zone franche de Tanger	21/06/2013	183 755	183 755	Avant le 10 de chaque mois

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2025 : 15 094 KDH (HT)**
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2025 : 15 094 KDH**

k. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Wafacash

Personnes concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafacash et Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Il s'agit d'un contrat de bail pour la location d'une agence à Nador :

Local	Localisation	Date de conclusion	Loyers TTC facturés en 2022	Montants décaissés	Délai de paiement
Agence Nador	90 boulevard Ibn Tachfine	27/10/2011	104 700	104 700	Le 1 ^{er} du mois

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2025 : 105 KDH**
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2025 : 105 KDH**

V.2. FLUX FINANCIERS ENTRE WAFASALAF ET LES ENTITES DU GROUPE

Le tableau suivant présente les principaux flux financiers entre Wafasalaf et les entités du Groupe Attijariwafa bank (et ses filiales) au titre des trois derniers exercices :

En Kdh	Partie liée	Encaissements / Décaissements			Produits / Charges		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025
Loyers	Attijariwafa bank	-1 850	-1 722	-1 714	-1 850	-1 722	-1 714
Loyers	Wafa Assurance	-206	-17 662	-15 094	-14 721	-14 721	15 094
Loyers	Wafa Cash	-105	-105	-105	-105	-105	-105
Loyers	Wafa Immobilier	-	-	-	-60	-	-
Partenariat Commercial	ABM	-	-	-	-	171	171
Partenariat Commercial	Wafacash	-3 005	-3 150	-2 907	-2 625	-2 571	-2 929
Gestion de l'activité crédit	Bank Assafa	69	57	19	66	63	63
Gestion de l'activité crédit à la consommation	Attijariwafa bank	119 204	132 388	137 281	100 781	108 655	114 953
Programme opération de titrisation	Attijari titrisation	68	90	233	75	95	155
Partenariat commercial	Attijariwafa bank Tunisie	-	-	-	-	-	-
Partenariat commercial	Société Ivoirienne de Banque	-	-	-	1 003	-	-

Source : Wafasalaf

En plus des flux financiers décrits sur le tableau ci-dessus, Wafasalaf a bénéficié de prêts de Attijariwafa bank :

En MMAD	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre des emprunts AWB accordés à Wafasalaf	4 500	4 200	4 400

Source : Wafasalaf

V.3. FILIALE DE WAFASALAF

Themis Courtage

Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Themis Courtage
Date de création	Décembre 2009
Siège social	7 Angle Boulevard Abdelmoumen Et Rue Arrachati - Casablanca
Capital social au 31/12/2024	300 000 Dh
% du capital et des droits de vote détenu par Wafasalaf au 31/12/2024	100%

Source : Wafasalaf

Activité

Themis courtage, Société Anonyme à Conseil d'Administration détenue à 100% par Wafasalaf, prend en charge l'intermédiation et la gestion de la totalité des activités d'assurance de Wafasalaf.

Les produits distribués par le réseau Wafasalaf sous l'intermédiation de Themis Courtage sont :

- Assurance Décès Emprunteur (couverture crédit en cas de décès ou d'invalidité totale de l'emprunteur) ;
- Dommages Automobile Perte Totale (garanties vol, incendie, perte totale en cas d'accident et perte financière) ;
- Assistance médicale et en cas de décès.
- Assistance automobile : conciergerie
- Assistance domicile : Assist'Home

La rémunération de Thémis Courtage est constituée par les commissions servies par la compagnie au titre de l'intermédiation.

Organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration de Thémis courtage est constitué des membres suivants :

- **M. Driss FEDOUL** en qualité de Président du Conseil d'Administration ;
- **Mme Chadia ABABOU** en qualité d'Administrateur Directeur Général Responsable du cabinet de courtage.
- **M. Anas SQALLI HOUSSAINI** en qualité d'Administrateur
- **Mme Meryem ABBASSI** en qualité d'Administrateur

Chiffres-clés

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Themis Courtage pour la période sous revue :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Chiffre d'affaires	95 626	107 942	122 738	13%	14%
Résultat net	63 485	66 803	73 555	5%	10%
Total bilan	71 682	86 143	86 113	20%	0%
Montant des dividendes perçus par Wafasalaf au titre de l'exercice	54 945	62 916	64 913	15%	3%

Revue analytique 2025-2024 :

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires a connu une hausse de 14% passant de 107 942 Kdh en 2024 à 122 738 Kdh en 2025. Le résultat net de Themis Courtage est passé de 66 803 Kdh en 2024 à 73 555Kdh soit une hausse de 10%.

Le total bilan a conservé le même niveau affichant 86 143 Kdh en 2024 contre 86 113 Kdh en 2025.

En 2025, les dividendes perçus par Wafasalaf s'élèvent à 64 913 Kdh soit une hausse de 3% par rapport à 2024.

S'agissant du contrôle fiscal de Themis Courtage, le Conseil de Surveillance réuni le 10 décembre 2025 a examiné les conclusions dudit contrôle, lequel n'a pas fait ressortir de points significatifs.

L'évaluation finale est attendue avant le 31 décembre, aucun avancement n'étant à signaler à ce stade sur le dossier CNSS.

Revue analytique 2024-2023 :

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires a connu une hausse de 13% passant de 95 626 Kdh en 2023 à 107 942 Kdh en 2024. Le résultat net de Themis Courtage est passé de 63 485 Kdh en 2023 à 66 803 Kdh soit une hausse de 5%.

Le total bilan a progressé de 20% en 2024 soit 86 143 Kdh contre 71 682 Kdh en 2023.

En 2024, les dividendes perçus par Wafasalaf s'élèvent à 62 916 Kdh soit une hausse de 15% par rapport à 2023.

V.4. LE SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION

V.4.1 Dispositions légales

Cadre réglementaire⁵

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire principalement régi par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, dite « loi bancaire », promulguée en 2014. Cette loi a abrogé et remplacé la loi n°34-03 du 14 février 2006, étant précisé que les textes réglementaires pris en application de cette dernière demeurent applicables pour les dispositions non contraires à la loi n°103-12, jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de ladite loi.

La loi n°103-12 considère comme établissements de crédit les personnes morales exerçant leur activité au Maroc, quels que soient leur siège social, la nationalité de leurs actionnaires ou celle de leurs dirigeants, et qui effectuent, à titre habituel, une ou plusieurs des activités suivantes : la réception de fonds du public, les opérations de crédit ou la mise à disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories : les banques et les sociétés de financement. Bank Al-Maghrib peut, en outre, classer ces établissements en sous-catégories selon les opérations qu'ils sont autorisés à effectuer ainsi que leur taille. Les modalités d'application de cette loi sont fixées, pour chaque catégorie ou sous-catégorie d'établissement de crédit, par circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Établissements de Crédit.

En 2025, le cadre prudentiel applicable aux établissements de crédit a continué d'évoluer sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib. L'activité réglementaire a notamment porté sur l'adoption de la réforme de la classification des créances et de leur couverture par les provisions, la mise en place du cadre prudentiel applicable à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE), l'encadrement de la consorsialisations des crédits, l'assouplissement du cadre de mise en œuvre des produits participatifs Moucharaka et Moudaraba ainsi que le renforcement du dispositif relatif aux risques financiers liés au changement climatique. Parallèlement, Bank Al-Maghrib a poursuivi les travaux relatifs à la réforme du régime de résolution bancaire, à la résilience opérationnelle numérique et à la cybersécurité, au cadre prudentiel des établissements de paiement, à l'Open Banking ainsi qu'à l'encadrement des cryptoactifs.

Nouvelles mesures de la loi bancaire

L'une des principales mesures de la loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macroprudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

⁵ Rapport de la supervision bancaire 2025 – Bank Al Maghrib

Ce comité (CCSRS), présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib, a tenu ses 21ème et 22ème réunion respectivement le 7 juillet et le 23 décembre 2025.

V.4.2 Projet de réforme du cadre légal relatif au redressement et à la résolution bancaire

Bank Al-Maghrib a finalisé, avec le ministère de l'Économie et des Finances et en coordination avec le Secrétariat Général du Gouvernement, le projet d'amendement de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et de la loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib. Ce projet vise à mettre en place les socles d'un régime de résolution bancaire conforme aux standards internationaux, notamment aux attributs clés édictés par le Conseil de Stabilité Financière (FSB). En cours d'examen au niveau du Parlement, il prévoit notamment :

- la consécration du rôle de Bank Al-Maghrib en tant qu'autorité de résolution et le renforcement de ses prérogatives d'intervention précoce ;
- l'introduction de nouveaux instruments de résolution, tels que la cession d'activités, le recours à un établissement-relais, la séparation des actifs dépréciés et des mécanismes internes d'absorption des pertes, dans l'objectif de limiter le recours aux fonds publics ;
- l'élaboration de plans préventifs de résolution pour les établissements d'importance systémique ou présentant un profil de risque particulier ;
- l'institution d'un Collège de résolution, investi des prérogatives de Bank Al-Maghrib en matière de résolution et seule habilité à prononcer l'ouverture d'une procédure de résolution et à en arrêter les mesures.

Nouvelles circulaires

2016

Courant 2016, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire modifiant et complétant la circulaire 14G2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit (N°1/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit (N°2/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit (N°3/W/16, le 10/06/2016) ;
- Directive fixant les règles minimales à observer par les établissements de crédit pour réaliser les tests d'intrusion des systèmes d'information (N°3/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit (N°4/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit (N°5/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit et fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 30 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (N°8/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités de fonctionnement du dispositif de médiation bancaire (N°9/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités de traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit (N°10/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions de prises de participations par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création (N°11/W/16, le 10/06/2016) ;

- Circulaire fixant les conventions types précisant les clauses minimales du compte à vue, à terme, et de compte titres (N°15/W/16, le 18/07/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions et aux modalités de fonctionnement de la fonction de conformité aux avis Conseil Supérieur des Oulémas (N°16/W/16, le 18/07/2016).

2017

Courant 2017, Bank Al-Maghrib ainsi que la DGI ont émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire n° 4/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux conditions et aux modalités d'élaboration et de présentation du plan dit « plan de redressement de crise interne » par les établissements de crédit ;
- Circulaire n° 5/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- Note circulaire de la DGI n°5/2017 du 3 février 2017 relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit ;
- Circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit ;
- Circulaire n° 7/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit.

2018

- Circulaire n° 4/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise œuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- Circulaire n° 5/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- Circulaire n° 6/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions de versement des cotisations au fond collectif de garantie des dépôts ;
- Circulaire n°7/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions.

2019

- Dans le cadre de la prise en charge des remarques du rapport GAFIMOAN sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme adopté et publié le 25 juin 2019, Bank Al Maghrib a modifié et complété la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Amendement de la circulaire n°5/W/2017 relative au devoir de vigilance.

2020

- Lettre circulaire LC/BKAM/2020/1 relative au refinancement des crédits bancaires accordés dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises.

2021

- Circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 26/G/2006, telles que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- Circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- Circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;

- Circulaire n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- Directive n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- Directive n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- Directive n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Directive n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance.

2022

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°4/w/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank AI-Maghrib
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don"
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption
- Directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue
- Directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit

2023

En 2023, Bank AI -Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :

- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank AI-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;
- Bank AI-Maghrib a édicté en 2023 les circulaires d'application de la loi n°50-20 relative à la Microfinance, promulguée par le dahir n°1-21-76 du 14 juillet 2021. Ces textes portent, notamment sur les niveaux de capital minimum, les conditions spécifiques applicables aux institutions de microfinance constituées en sociétés anonymes et la classification des créances.

2024

Sous l'égide de Bank Al-Maghrib, les sociétés de crédit à la consommation ont élaboré le code éthique en matière d'intermédiation en opérations de crédit à la consommation, visant à établir des règles à respecter en matière d'intermédiation de crédit. Il instaure les règles minimales devant être observées par les sociétés de financement et leurs intermédiaires envers les clients, afin de :

- Rehausser les standards de la profession ;
- Lutter contre toute pratique déloyale et contraire aux intérêts des clients ;
- Prévenir les risques de surendettement ;
- Eviter les comportements susceptibles de fragiliser les acteurs concernés par ce code.

Courant 2024, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2024 du 20 décembre 2024 modifiant et complétant la circulaire n°6/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2024 du 20 décembre 2024 modifiant et complétant la circulaire n°6/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2024 du 20 décembre 2024 - modifiant et complétant C5W2017 du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux ECOA ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2024 du 20 décembre 2024 relative au ratio structurel de liquidité à long terme ;
- Directive n°1/W/2024 du 20 décembre 2024 - gestion risque liquidité et évaluation adéquation de liquidité interne.
- Instruction du Wali de Bank Al-Maghrib du 20 décembre 2024 relative à la fourniture de la liquidité d'urgence, précisant les conditions d'éligibilité des établissements bénéficiaires, les caractéristiques et modalités des opérations, ainsi que la nature du collatéral requis et les décotes appliquées. Ce dispositif, finalisé en 2025, est complété par le décret publié en novembre 2023 fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'État couvrant les opérations de liquidité d'urgence accordées à un établissement de crédit dont la solvabilité suscite des doutes.

2025

- Circulaire n°1/W/2025 relative à la classification des créances des établissements de crédit et à leur couverture par les provisions ;
- Circulaire n°2/W/2025 relative aux conditions spécifiques d'application à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise de certaines dispositions d'ordre prudentiel prévues par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Circulaire n°1/W/2025 relative à la classification des créances et leur couverture par provisions ;
- Circulaire n°2/W/2025 relative à la SNGFE et certaines dispositions prudentielles ;
- Directive n°1/W/2025 relative à la communication des risques climatiques ;
- Directive n°2/W/2025 relative au reporting climat des grands emprunteurs ;
- Directive n°3/W/2025 relative à la consortialisation des crédits ;
- Directive n°2/W/2025 relative à la collecte et au reporting des informations relatives à l'exposition des grands emprunteurs aux risques financiers liés au changement climatique ;
- Directive n°1/W/2025 relative à la communication des risques financiers liés au changement climatique ;
- Directive n°3/W/2025 fixant les modalités de consortialisation des crédits ;

Agrément et conditions d'exercice

Les principales conditions et agréments d'exercice de l'activité de société de financement se détaillent comme suit :

- les sociétés de financement sont soumises à l'agrément du wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit ;
- les dirigeants des sociétés de financement doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le wali de Bank Al-Maghrib ;
- les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de Bank Al-Maghrib ;
- les sociétés de financement ayant leur siège social au Maroc ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe ou de coopérative à capital variable, à l'exception de celles que la loi a doté d'un statut particulier ;
- selon l'Article 2 de la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°N°8/W/16 du 10 juin 2016, tout établissement de crédit agréé en qualité de société de financement doit justifier à son bilan d'un capital effectivement libéré ou d'une dotation totalement versée d'un montant minimum de :
 - 50 000 000 Dh (cinquante millions de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit immobilier ou les opérations de crédit-bail ou les opérations de crédit à la consommation ou les opérations de crédit autres que celles visées par l'article 2 de la circulaire n° 20/G/2006 de Bank Al-Maghrib ;
 - 40 000 000 Dh (quarante millions de dirhams) pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement autres que le cautionnement mutuel ;
 - 30 000 000 Dh (trente millions de dirhams) pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations d'affacturage ;
 - 10 000 000 Dh (dix millions de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement et leur gestion ;
 - 1 000 000 Dh (un million de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement mutuel.
- les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit, peut agréer des sociétés de financement à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an ;
- par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

Au cours de l'année 2025, Bank Al-Maghrib a notamment octroyé, après avis du Comité des Etablissements de Crédit dans sa composition restreinte, un agrément pour la création d'une société de financement spécialisée dans le crédit à la consommation, le crédit-bail et la location avec option d'achat pour le financement automobile, ainsi que deux nouveaux agréments à des sociétés de financement existantes : l'un suite au changement de contrôle et à l'extension des activités aux opérations de crédit-bail, d'affacturage et de financement automobile pour les particuliers et les entreprises, l'autre en vue de l'extension des activités à l'ensemble des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Contrôle

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Etablissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib est notamment habilité à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Les autorités de contrôle

Bank Al-Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Afin de renforcer le dispositif prudentiel susvisé et dans le but d'amener les établissements de crédit à maîtriser davantage les risques qu'ils encourent, les autorités monétaires estiment que ces établissements doivent se doter d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre, par les instances compétentes, en vue d'assurer en permanence, notamment :

- la vérification des opérations et des procédures internes ;
- la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- la fiabilité des conditions de la collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Bank Al-Maghrib est chargée de vérifier l'adéquation de l'organisation administrative et comptable et du système de contrôle interne des établissements de crédit, et de veiller à la qualité de leur situation financière.

Au titre de l'exercice 2025, Bank Al-Maghrib a conduit le deuxième exercice de revue et d'évaluation prudentielle (SREP) des banques et a diligenté des missions de contrôle sur place portant notamment sur le respect des règles de déclassement et de provisionnement des créances et sur la gestion des cyber-risques. À l'issue des contrôles et vérifications opérés, 7 sanctions disciplinaires et 8 sanctions pécuniaires ont été prononcées en 2025 à l'encontre de 6 banques, une société de financement, un établissement de paiement et une institution de microfinance.

Le ministère des Finances

Le ministère des Finances joue un rôle de tutelle dans le cadre du contrôle des établissements de crédit. En l'occurrence, la loi bancaire n° 103-12 prévoit que « le ministre chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximums des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés ».

Autres organismes

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc. Le comité mène toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public.

Le CEC est présidé par le wali de Bank Al-Maghrib et regroupe les représentants du Ministère chargé des finances (dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures), les représentants de l'association professionnelle visée à l'article 32 de la loi n°103-12, le président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), le président de l'association professionnelle des établissements de paiement, et le président de la Fédération nationale des associations de micro-crédit.

En 2025, le CEC a notamment émis, lors de sa réunion du 22 janvier 2025, un avis favorable sur les textes réglementaires de Bank Al-Maghrib encadrant les risques financiers liés au changement climatique et, lors de sa réunion du 5 décembre 2025, un avis favorable sur les textes relatifs au cadre prudentiel de la SNGFE, à la classification et au provisionnement des créances et aux modalités de consorsialisation des crédits.

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne

Le rôle du CNCE est de débattre de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit et des organismes assimilés. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans le cadre de sa compétence.

L'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

L'APSF (Association professionnelle des sociétés de financement) a été instituée par la loi du 6 juillet 1993 régissant l'activité et le contrôle des établissements de crédit et a été confirmée par la loi du 14 février 2006 puis par celle du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement, qui sont considérées, au sens des lois précitées, comme des établissements de crédit au même titre que les banques.

Les sociétés de financement exercent, selon agrément délivré par Bank Al-Maghrib plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

Il en va sans dire que l'agrément de WAFASALAF en tant que société de financement est donné par le Wali de Bank Al Maghrib au sens de la loi bancaire. Cette décision a fait l'objet d'un arrêté du MEF portant l'agrément de BAM publié au Bulletin Officiel.

Les commissaires aux comptes

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib. L'AMMC peut faire toute observations, selon l'article 28 de loi 43-12. Les modalités d'approbation sont fixées par circulaire du wali de Bank Al-Maghrib Circulaire n°6-W-17, après avis du comité des établissements de crédit.

Par dérogation aux dispositions susmentionnées et à celles de l'article 159 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes, lorsque leur total du bilan est inférieur à 1,5 milliard de dirhams, selon la loi n°43-12 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés (article 99).

Afin d'encadrer les missions de commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank Al-Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006 une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et aux modalités de communication des rapports qu'ils établissent (circulaire n°21/G/2006) ainsi qu'une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- de contrôler les comptes conformément aux dispositions du titre VI de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes ;
- de s'assurer du respect des mesures prises en application des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- de vérifier la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, la Circulaire n°7/W/2017 stipule que le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes établissent des rapports dans lesquels ils rendent compte de leur mission telle que définie ci-dessus. Ces rapports sont communiqués à Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus de signaler immédiatement à Bank Al-Maghrib et à l'AMMC (article 27 de la loi 43-12), tout fait ou décision dont ils ont connaissance au cours de l'exercice de leur mission auprès d'un établissement de crédit qui constitue une violation des dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont applicables et qui sont de nature notamment :

- à affecter la situation financière de l'établissement contrôlé ;
- à mettre en danger la continuité de l'exploitation ;
- à entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.

Bank Al-Maghrib peut demander aux commissaires aux comptes de lui fournir tous éclaircissements et explications à propos des conclusions et opinions exprimées dans leurs rapports et, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents de travail sur la base desquels ils ont formulé ces conclusions et opinions.

Règles de gestion

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et / ou future de la contrepartie.

En vertu de la loi bancaire n° 103-12, les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- i. un coefficient de liquidité (applicable aux banques) fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- ii. un coefficient de solvabilité au titre du risque de crédit fixé à un minimum de 12%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres des établissements de crédits et, d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iii. un coefficient minimum de 9%, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres de base de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iv. un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.
- v. un ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), applicable aux banques, d'un minimum de 100%, institué par la circulaire n°4/W/2024 du 20 décembre 2024.

Les fonds propres, les fonds propres de base et les fonds propres CET 1 définis par les dispositions de la circulaire n° 7/G/2010 relative aux fonds propres des établissements de crédit, représentent le numérateur retenu pour le calcul des coefficients décrits aux points (ii) et (iii) ci-dessus.

Les fonds propres de base CET1 comprennent le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. Le minimum exigible par Bank Al Maghrib du ratio à faire respecter est de 8%.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter les exigences visées à ces deux paragraphes depuis le 30 juin 2013.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Edictée par Bank Al-Maghrib le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 est applicable depuis le 30 juin 2003 et le demeure jusqu'à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2027, de la circulaire n°1/W/2025 (cf. ci-après). Les règles de provisionnement sont les suivantes :

- Les créances pré-douteuses sont provisionnées à 20% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.
- Les créances douteuses sont provisionnées à 50% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.
- Les créances compromises sont provisionnées à 100% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

V.4.3 Réforme de la classification des créances et de leur couverture par les provisions (circulaire n°1/W/2025)

En 2025, Bank Al-Maghrib a adopté la circulaire n°1/W/2025 relative à la classification des créances des établissements de crédit et à leur couverture par les provisions, appelée à remplacer la circulaire n°19/G/2002. Adoptée par le Comité des Établissements de Crédit lors de sa réunion du 5 décembre 2025, cette réforme vise à renforcer la résilience des établissements de crédit et à promouvoir des règles saines en matière de gestion du risque de crédit, en convergence avec les standards internationaux. Elle couvre les créances sensibles, les créances en souffrance et les créances restructurées. Ses principaux apports portent sur :

- l'introduction d'une nouvelle classe de risque intermédiaire dite « créances sensibles », assortie de critères qualitatifs et quantitatifs de classification et d'exigences minimales de provisionnement, permettant une meilleure gestion du risque de crédit avant la survenance du défaut ;
- l'élargissement de la définition du défaut, intégrant de nouveaux critères de classification, notamment les dépassements persistants des lignes autorisées sur les lignes de fonctionnement et les découverts, ainsi que les titres de créances dont les coupons sont restés impayés 90 ou 180 jours après leur échéance ;
- l'introduction de règles spécifiques aux créances restructurées, couvrant la définition des restructurations liées aux difficultés financières du débiteur, l'obligation de mener une étude de viabilité préalablement à la restructuration et des règles de classification tenant compte notamment du nombre de restructurations mises en place.

La circulaire entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027, avec un déploiement progressif des nouvelles dispositions selon les jalons suivants :

- 3 ans pour les critères d'inscription en créances en souffrance en lien avec les restructurations ;
- 5 ans pour les dépassements persistants de plus de 360 jours ;

- 7 ans pour les autres critères d'inscription en créances en souffrance (dépassements persistants des lignes autorisées de plus de 90 et 180 jours, projets finalisés depuis deux ans et plus dont le taux de commercialisation n'évolue plus depuis un an, projets en arrêt depuis plus d'un an et titres de créances dont les coupons sont restés impayés 90 ou 180 jours après leur échéance) ;
- 10 ans pour les critères d'inscription en créances sensibles.

Par ailleurs, la question de la déductibilité fiscale des provisions a fait l'objet d'échanges entre Bank Al-Maghrib, le Ministère de l'Économie et des Finances et la Direction Générale des Impôts, en vue d'aligner les règles fiscales sur les exigences prudentielles.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et de les transmettre à Bank Al-Maghrib. En outre, les sociétés de financement sont tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales, conformément à la circulaire N°4/W/16 du 10/06/2016 relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit. Par ailleurs, les sociétés de financement sont également tenues de diffuser leurs comptes sur le site internet.

Protection de la clientèle

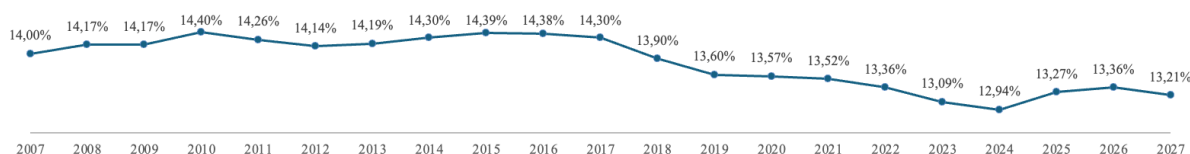
Les autorités monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure. Concrètement, il s'agit du taux qui plafonne les taux de sortie des banques et des sociétés de financement.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TMIC en vigueur du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,21%.

Le TMIC est calculé sur la base du Taux d'intérêt moyen pondéré (TMP) pratiqué par les établissements de crédit sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Le graphique suivant donne l'évolution du TMIC entre 2007 et 2027 :

Evolution du TMIC entre 2007 et 2027



Source : Bank Al Maghrib

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres des sociétés et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Par ailleurs, en 2015, la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur (Bulletin officiel n° 6400 du 1er octobre 2015) a visé les points suivants :

- Fixation des caractéristiques et les mentions du bordereau-réponse aux modifications proposées par le prêteur lors du renouvellement du contrat de crédit
- Fixation des modèles types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;

- Fixation du taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- Fixation de la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- Fixation du montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas du crédit immobilier ;
- Fixation du montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier.

En 2025, dans le cadre de son plan stratégique 2024-2028, Bank Al-Maghrib a poursuivi le renforcement du dispositif de protection de la clientèle des établissements de crédit. Les actions engagées ont notamment porté sur :

- l'amélioration de la satisfaction de la clientèle, à travers l'élaboration, en concertation avec les établissements de crédit et les associations de protection des consommateurs, d'un référentiel dédié à la qualité de l'accueil et à la mesure de la satisfaction (en cours de finalisation), ainsi que la conduite d'une mission nationale de « Mystery Shopping » auprès d'environ 500 agences relevant de six grandes banques ;
- la sensibilisation du public, notamment à travers la promotion, avec le GPBM, du comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur, dont une version mobile est en préparation, ainsi que la publication de guides et la conduite de campagnes de mise en garde contre le phishing, notamment par SMS ;
- la facilitation de l'accès aux services financiers pour les personnes en situation de handicap, à travers la mise en place d'un dispositif de reporting sur l'avancement de la charte interbancaire adoptée en mars 2023 ;
- le traitement du surendettement des ménages, dans le cadre d'une commission mixte réunissant les départements ministériels chargés de l'Industrie et du Commerce, de l'Économie et des Finances et de la Justice, en coordination avec les représentants des établissements de crédit. Les recommandations formulées s'articulent autour de trois leviers : la data (qualité et exploitation des données pour la mise en place d'indicateurs de surendettement), la prévention (éducation et sensibilisation financières) et le volet curatif, qui prévoit l'institutionnalisation d'un mécanisme de traitement des situations avérées de surendettement ;
- le contrôle du respect des obligations réglementaires régissant la relation banque-client, notamment en matière de clôture des comptes, de délais de délivrance des mainlevées de garanties et de qualité et transparence de l'information communiquée à la clientèle ;
- le traitement des réclamations de la clientèle : la Direction de la Supervision Bancaire a reçu 3 591 réclamations en 2025, contre 2 298 en 2024, dont près de 83% ont été transférées au Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB). Les réclamations portant sur les conditions de crédit ont représenté 20% du total. Le CMMB a, pour sa part, reçu 6 674 demandes de médiation (+31%), dont 53% ont abouti à un accord transactionnel ; les demandes concernant les sociétés de financement en ont représenté 12%, après 13% en 2024.

Dans le domaine digital, Bank Al-Maghrib a engagé, en concertation avec le GPBM, la mise en place d'un cadre conventionnel régissant l'Open Banking et poursuit, avec l'assistance technique de la Banque mondiale, la définition des normes techniques d'utilisation des API et du cadre de gouvernance associé, en veillant notamment à la maîtrise des risques liés au partage des données et à la protection des consommateurs. Ces travaux devraient aboutir, à l'horizon du premier trimestre 2027, à la définition du cadre de référence régissant l'Open Banking. Bank Al-Maghrib a également poursuivi, avec la DGSN, la CNDP et le GPBM, le déploiement du dispositif d'authentification des usagers des services financiers

digitaux, et a engagé les travaux d'élaboration d'une charte de place encadrant l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle par le secteur bancaire.

Fonds collectif de garantie des dépôts

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du Fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux est fixé à 0,20% des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

Ce Fonds est destiné à :

- Indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Traitement des difficultés

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de la loi n°15-95 formant Code de commerce. Les procédures de traitement des difficultés de ces sociétés sont initiées et supervisées par Bank Al-Maghrib en vertu des dispositions du chapitre II du titre VI de la loi bancaire n°103-12.

Les sociétés de financement en liquidation sont, pour leur part, régies par le Code de commerce sauf en ce qui concerne la nomination des liquidateurs qui relève de la compétence du wali de Bank Al-Maghrib.

V.4.4 Panorama du secteur du crédit à la consommation

Aperçu général

L'activité du crédit à la consommation a débuté au Maroc à la fin des années 30. Ce secteur se caractérise actuellement par une concurrence accrue, qui s'est traduite notamment, ces dernières années, par un mouvement de concentration. En effet, le nombre des sociétés du secteur n'a cessé de reculer depuis quelques années, s'établissant à 12 sociétés en 2018 vs 36 sociétés en 1996. Cette évolution s'explique par le mouvement de restructuration et d'assainissement qu'ont connu les sociétés du secteur à la suite de la baisse du taux maximum des intérêts conventionnels ainsi que par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel pour une meilleure protection de la clientèle.

Le crédit à la consommation constitue une composante importante de l'endettement des ménages marocains. En effet, le changement des modes de consommation, l'évolution des coûts de la vie, la tendance baissière des taux, la dynamisation et l'ajustement de l'offre des sociétés de crédit à la consommation sont autant de facteurs qui favorisent cette évolution. Le crédit à la consommation constitue ainsi un levier fondamental pour le développement de la consommation et recèle des potentialités importantes.

Cette situation est notamment attribuable aux procédures instituées, pour le traitement de leurs demandes de prêts, par la convention conclue en octobre 1999 entre la Paierie Principale des Rémunérations (PPR) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

Principaux intervenants du crédit à la consommation

Les banques et les sociétés de financement sont les deux grands opérateurs de cette activité.

Les banques ont toujours été présentes sur ce segment d'activité, mais jusqu'au début des années 90, elles réservaient généralement leurs crédits à leur propre clientèle. Depuis, les banques réinvestissent le secteur en élargissant leur clientèle.

Le secteur comporte trois catégories principales de sociétés de financement :

- les sociétés de crédit-bail ou de leasing qui financent l'acquisition de biens d'équipement des entreprises et des professionnels ;
- les sociétés spécialisées dans le financement de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires, neufs ou d'occasion ;
- les sociétés de crédit à la consommation qui couvrent les biens de consommation courante (électroménager, cyclomoteur, audio vidéo, etc.).

Au 31 décembre 2025, le secteur du crédit à la consommation compte 12 sociétés² contre 36 en 1996. Les principaux intervenants se présentent comme suit :

 وفا سلف Wafasalaf	Wafasalaf fait partie du groupe Attijariwafa bank. Elle a été créée en 1986 par Wafabank et par Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole S.A. Elle a fusionné avec Crédor en 2004. Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit d'équipement domestique, crédit personnel, crédit revolving.
	Eqdom a été créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôts et de Gestion. Elle est introduite en Bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit d'équipement domestique, crédit personnel, « salaf forsati » crédit pour auto-entrepreneurs et TPE.
	Vivalis Salaf a été créée en 1989 et est détenue à hauteur de 61% par la Banque Centrale Populaire et à 26% par les Banques Populaires Régionales. Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit personnel (salariés et retraités), regroupement de crédit.
	Créée en 1963 sous le nom de SOVAC, SOFAC Crédit a été introduite en Bourse en 1973. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire principal. Le 30 décembre 2011, le CIH procède à l'acquisition des participations de la CDG dans SOFAC Crédit à hauteur de 46,21%. En 2013, la valeur SOFAC est radiée de la cote à la suite d'une procédure d'offre publique de retrait initiée par le CIH Bank. Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit personnel.
	Créée en 1997, Salafin est filiale de la BMCE Bank à hauteur de 60,79% et compte dans son tour de table Saham Assurance (13,9%) et RCAR (4,15%) à fin 2018. Le 31 décembre 2018, l'opération de fusion-absorption de la société TASLIF par la société SALAFIN a été conclue, réalisée et entérinée par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés. Produits commercialisés : crédit automobile (classique, LOA et Mourabaha), prêts personnels (crédit personnel et hypothécaire), crédit revolving.
	Créée en 1964, RCI Finance Maroc est une filiale à 100 % de RCI Banque, groupe Renault. Elle finance les ventes des marques Renault, Dacia et Nissan. Produits commercialisés : crédit auto, LOA, crédit ballon, leasing, assurance emprunteur, assurance auto.
	Créée en 1954, AXA crédit a été introduite en Bourse en 1975 puis radiée. Aujourd'hui, l'actionnaire principal de la société est AXA Assurances Maroc, à hauteur de 62,16%. Produits commercialisés : crédit automobile, crédit voyage, crédit personnel, crédit études, crédit équipement, crédit équilibre, crédit travaux.

Source : APSF, Bourse de Casablanca, sites Internet et comptes annuels 2024 et 2025

V.4.5 Catégorie de produits

Produits classiques

Les produits proposés par les sociétés de crédit à la consommation peuvent être répartis selon les catégories suivantes :

- **le prêt affecté** est un crédit à la consommation affecté au financement d'un bien ou produit ou d'une prestation de services déterminée. Dans la pratique, il s'agit d'un prêt dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service. Il concerne l'automobile et les biens d'équipement domestique ;
- **le prêt non affecté** consiste en l'octroi par la société de crédit au demandeur de crédit d'une somme d'argent que ce dernier peut utiliser à sa guise. Il prend la forme d'un prêt personnel ou d'un prêt revolving ;
- **le crédit renouvelable** ou revolving offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts payés ne sont dus que sur le montant effectivement utilisé. Le client dispose d'une carte qui lui est confiée par la société. Cette carte permet d'effectuer des achats auprès de commerçants affiliés et, dans certains cas, des retraits au niveau des guichets automatiques bancaires ;
- **la Location avec Option d'Achat (LOA)** est aussi connue comme location avec promesse de vente ou bail avec option d'achat. Cette formule est adaptée à l'acquisition de biens d'équipement permettant à l'acquéreur une jouissance du bien sans en être le propriétaire tout en lui offrant la possibilité de l'acquérir en fin de contrat. L'utilisateur, locataire du bien, doit s'acquitter des charges (assurance, carburant, entretien, etc.) comme s'il en était le propriétaire.

Produits alternatifs : produits islamiques

La nouvelle loi bancaire n°103-12 promulguée en date du 24 décembre 2014 introduit la notion de banques participatives, habilitées à exercer les opérations commerciales, financières et d'investissement après avis conforme du Conseil supérieur des Oulémas conformément aux dispositions de la loi susmentionnée. Cette dernière définit notamment plusieurs produits de financement alternatifs :

- « Mourabaha » : tout contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance ;
- « Ijara » : tout contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;
- « Moucharaka » : tout contrat ayant pour objet la participation, d'une banque participative, à un projet, en vue de réaliser un profit. Les parties supportent les pertes à hauteur de leur participation et partagent les profits selon un pourcentage prédéterminé ;
- « Moudaraba » : tout contrat mettant en relation une ou plusieurs banques participatives (« Rab el Mal ») qui fournissent le capital en numéraire et/ou en nature et un ou plusieurs entrepreneurs (« Moudarib ») qui fournissent leur travail en vue de réaliser un projet. La responsabilité de la gestion du projet incombe entièrement au(x) entrepreneur(s). Les bénéfices réalisés sont partagés selon une répartition convenue entre les parties et les pertes sont supportées exclusivement par Rab el Mal, sauf en cas de négligence, de mauvaise gestion, de fraude ou de violation des stipulations au contrat par le Moudarib ;
- « Salam » : tout contrat en vertu duquel l'une des parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu ;
- « Istisna'a » : tout contrat d'acquisition de choses nécessitant une fabrication ou une transformation en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, s'engage à livrer la chose, avec des caractéristiques définies et convenues, fabriquée ou transformée, à partir

des matières dont il est propriétaire, en contrepartie d'un prix fixe dont le paiement s'effectue par l'autre partie (« moustasni ») selon les modalités convenues.

Les sociétés de financement peuvent exercer à titre exclusif certaines des opérations définies ci-dessus, sous réserve de leur agrément par le wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces sociétés ne peuvent exercer, parmi ces opérations, que celles prévues dans leurs décisions d'agrément et, le cas échéant, celles prévues par les textes législatifs et réglementaires les régissant.

Réseaux de distribution

Il existe différents circuits de distribution du secteur du crédit à la consommation :

- les agences appartenant à la société ;
- le réseau bancaire du groupe d'appartenance ;
- les revendeurs (il s'agit des commerçants conventionnés pouvant servir d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation) ;
- les correspondants : il s'agit des entités indépendantes commercialisant les produits du crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- la grande distribution : il s'agit d'une présence directe des sociétés de crédit à la consommation au sein des grandes surfaces.

V.4.6 Performances du secteur du crédit à la consommation

Les encours

L'évolution des encours bruts des sociétés de crédit à la consommation, sur la période sous revue, se détaille comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var.24/23	Var.25/24
Crédits affectés	42 462	48 446	60 761	14,09%	25,42%
Véhicules	42 007	47 953	60 164	14,15%	25,46%
Crédit classique				-	-
LOA(*)				-	-
Mourabaha				-	-
Equipement domestique	455	493	597	8,35%	21,10%
Autres				-	-
Crédits non affectés	28 024	29 377	31 102	4,83%	5,87%
Prêt Personnel	27 795	29 071	30 845	4,59%	6,10%
Revolving	230	306	257	33,04%	-16,01%
Total	70 487	77 823	91 863	10,41%	18,04%
Crédits affectés (%du total)	60,24%	62,25%	66,14%	3,34%	6,25%
Crédits non affectés (%du total)	39,76%	37,75%	33,86%	-5,06%	-10,31%

Source : APSF

Revue analytique 2023–2024 :

En 2024, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 77,8 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 10,3% entre 2023 et le 2024.

Ceci a été principalement le résultat de l'augmentation des crédits affectés destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. Au 2024, les crédits affectés s'élèvent à 48,4 milliards de dirhams, en hausse de 14,1% par rapport à l'exercice antérieur.

Revue analytique 2024–2025 :

En 2025, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 91,7 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 17,92% entre 2024 et 2025.

Ceci a été principalement le résultat de l'augmentation des crédits affectés destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. En 2025, les crédits affectés s'élèvent à 60,7 milliards de dirhams, en hausse de 25,43% par rapport à l'exercice antérieur.

L'évolution des encours bruts du secteur sur la période 2023- 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var.25/24
WAFASALAF	19 650	22 271	26 164	13,34%	17,48%
VIVALIS	14 756	17 051	19 342	15,55%	13,43%
SOFAC	14 195	15 683	19 661	10,48%	25,37%
EQDOM	9 925	10 258	11 376	3,35%	10,90%
RCI Finance Maroc	5 186	5 694	6 902	9,79%	21,22%
SALAFIN	3 531	3 443	3 439	-2,51%	-0,09%
AXACREDIT	2 196	2 290	2 627	4,28%	14,70%
Autres	1 048	1 081	1 224	3,15%	13,28%
TOTAL	70 487	77 769	90 735	10,33%	16,67%

Source : APSF

L'évolution des encours sains du secteur sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

EnMMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var.25/24
WAFASALAF	17 196	19 832	23 220	15,33%	17,08%
VIVALIS	13 224	15 267	16 983	15,45%	11,24%
SOFAC	12 711	13 900	17 463	9,35%	25,64%
EQDOM	8 049	8 458	9 620	5,08%	13,74%
RCI Finance Maroc	4 482	4 974	6 051	10,98%	21,65%
SALAFIN	2 550	2 392	2 315	-6,20%	-3,22%
AXACREDIT	1 796	1 869	2 181	4,08%	16,65%
Autres	915	1011	1161	10,51%	14,78%
TOTAL	60 924	67 703	78 994	11,13%	16,68%

Source : APSF

L'évolution des encours en souffrance du secteur sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var.25/24
WAFASALAF	2 454	2439	2 774	-0,63%	13,74%
EQDOM	1 876	1799	1 755	-4,09%	-2,45%
VIVALIS	1 532	1784	2 358	16,47%	32,17%
SOFAC	1 484	1783	2 198	20,14%	23,30%
SALAFIN	980	1052	1 126	7,38%	7,02%
RCI Finance Maroc	704	720	851	2,23%	18,23%
AXA CREDIT	400	421	446	5,15%	6,07%
Autres	133	70	64	-47,52%	-8,54%
TOTAL	9 563	10 068	11 572	5,28%	14,94%

Source : APSF

La production

L'évolution de la production nette des sociétés de crédit à la consommation, sur la période sous revue, se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var.24/23	Var.25/24
Crédits affectés	15 888	18 705	25 859	17,73%	38,25%
<i>Crédit Automobile</i>	15 337	18 097	25 129	17,99%	38,86%
<i>Crédit Equipement des ménages</i>	551	609	730	10,45%	19,92%
Autres	0	0	0	-	-
<i>Crédits non affectés</i>	7 279	7 872	8 532	8,15%	8,39%
<i>Prêt Personnel</i>	7 240	7 839	8 495	8,28%	8,36%
<i>Revolving</i>	39	33	38	-16,52%	16,04%
Total	23 167	26 577	34 392	14,72%	29,40%
<i>Crédits affectés (% du total)</i>	<i>68,58%</i>	<i>70,38%</i>	<i>75,19%</i>	<i>2,6%</i>	<i>6,8%</i>
<i>Crédits non affectés (% du total)</i>	<i>31,42%</i>	<i>29,62%</i>	<i>24,81%</i>	<i>-5,7%</i>	<i>-16,2%</i>

Source : APSF

Revue analytique 2023-2024 :

En 2024, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 26 577 MMAD sous l'effet combiné de :

- La part des crédits affectés à hauteur de 18 705 MMAD dont le crédit automobile représente 18 097 MMAD ;
- La part des crédits non affectés à hauteur 7 872 MMAD représenté majoritairement par le prêt personnel.

Revue analytique 2024-2025 :

En 2025, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 34 392 MMAD sous l'effet combiné de :

- La part des crédits affectés à hauteur de 25 859 MMAD dont le crédit automobile représente 25 129 MMAD ;
- La part des crédits non affectés à hauteur 8 532 MMAD représenté majoritairement par le prêt personnel.

La production nette par acteurs entre 2023 et 2025 :

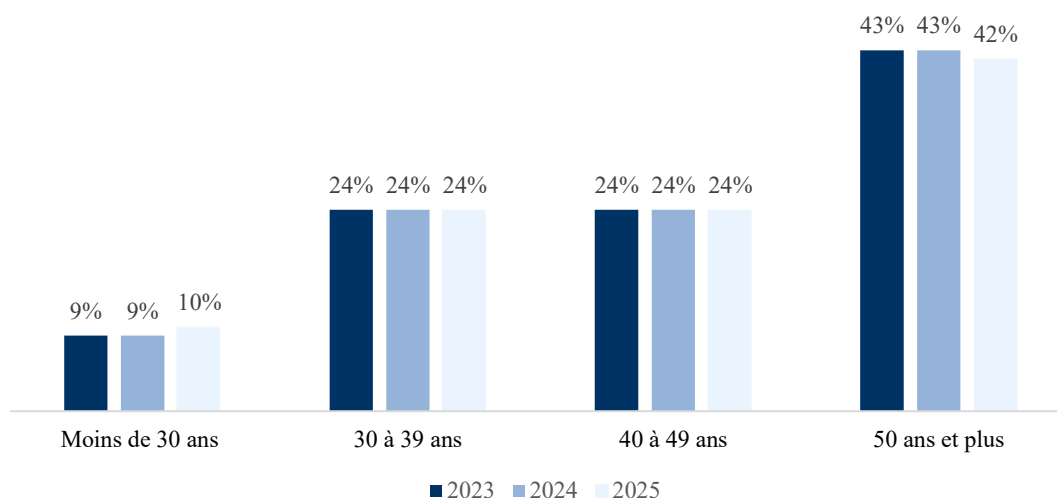
En MMAD	2023	2025	2025	Var. 24/23	Var.25/24
WAFASALAF	6 437	7 720	9 760	19,93%	26,43%
EQDOM	2 493	2 893	3 478	16,05%	20,23%
VIVALIS	4 517	5 353	6 229	18,50%	16,37%
SALAFIN	986	1 095	1 259	11,01%	15,01%
SOFAC	5 594	5 693	8 564	1,77%	50,42%
RCI Finance Maroc	2 002	2 634	3 629	31,59%	37,74%
AXA CREDIT	555	551	654	-0,80%	18,84%
Autres	585	639	819	9,22%	28,15%
TOTAL	23 167	26 577	34 392	14,72%	29,40%

Source : APSF

Catégorie de clientèle

La répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge se présente comme suit :

Répartition des dossiers de crédit à la consommation selon l'âge

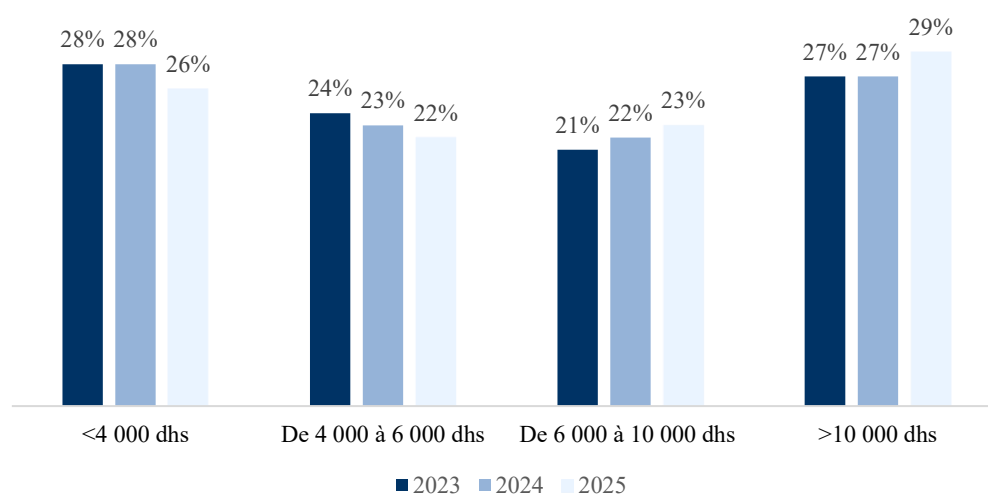


Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire – 2025

Le taux de pénétration du crédit à la consommation demeure assez différencié selon les tranches d'âge. Selon le critère de l'âge : la répartition du crédit à la consommation est restée globalement stable au cours des trois dernières années. Les personnes âgées de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans représentent chacune 24% du nombre de dossiers. Les bénéficiaires âgés de 50 ans et plus représentent 43% des dossiers en 2023 et 2024, avant de légèrement reculer à 42% en 2025. Les bénéficiaires âgés de moins de 30 ans représentent 9% des dossiers en 2023 et 2024, puis 10% en 2025.

La répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le niveau de revenu se présente comme suit :

Répartition des dossiers de crédit à la consommation en fonction du niveau de revenu



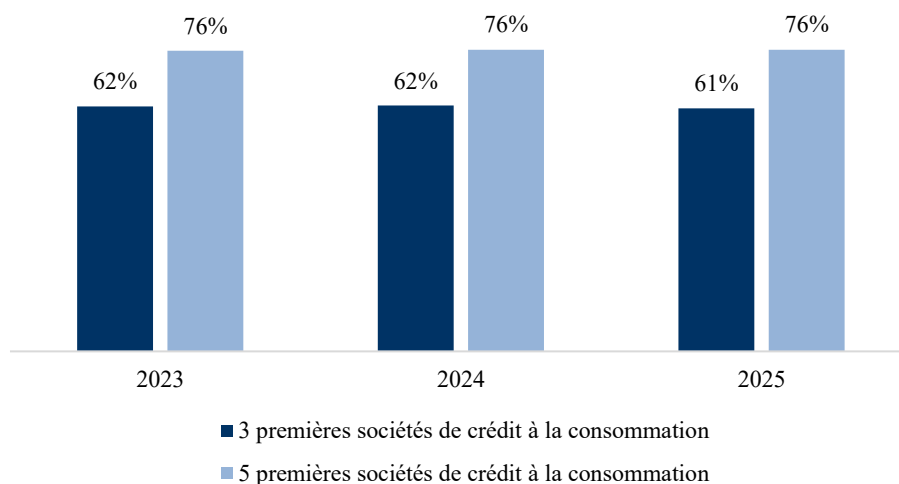
Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire – 2025

Le revenu constitue, après l'âge, une variable significative expliquant le recours au crédit à la consommation. 22% des dossiers de crédit sont relatifs à des personnes disposant d'un revenu compris entre 4 000 et 6 000 dirhams. La part des personnes ayant un revenu supérieur à 10 000 dirhams est de 29% à fin 2025.

Concentration du secteur du crédit à la consommation

L'évolution de la concentration du total actif des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2023-2025 se présente de la manière suivante :

Concentration du total actif⁶ des sociétés de crédit à la consommation

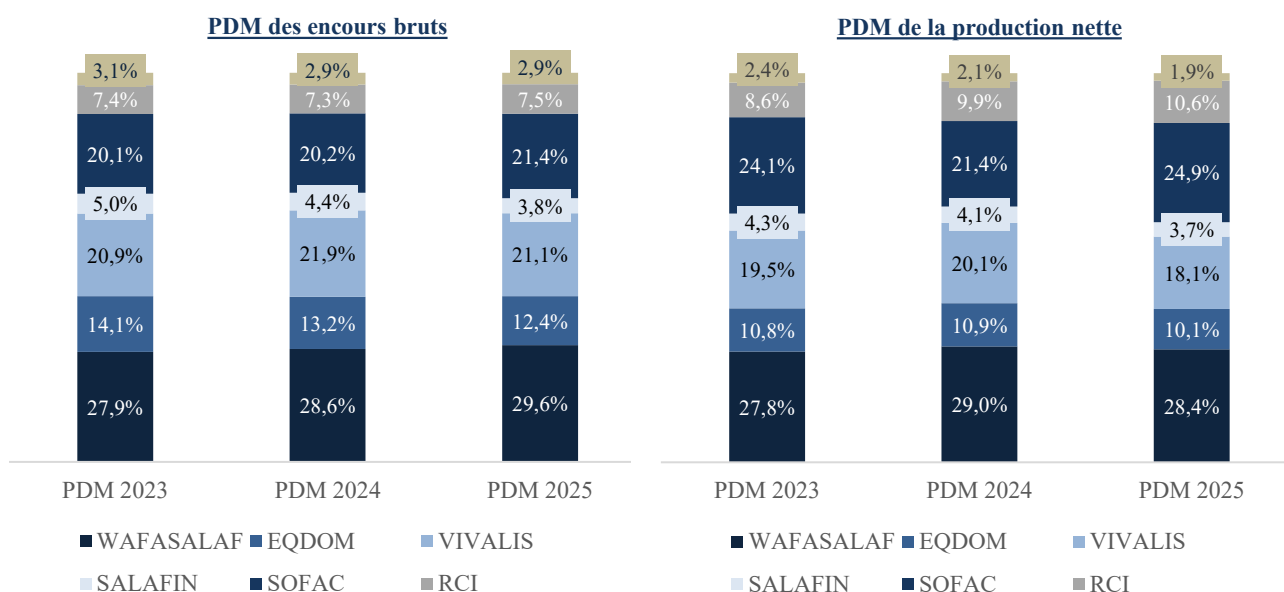


Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire – 2025

A fin 2025, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur baisse d'un point à 7 pbs. Celle des cinq premières, quant à elle, reste la même.

L'évolution des parts de marché des sociétés du crédit à la consommation, sur la période sous revue, se présente comme suit :

Parts de marché des sociétés de crédit à la consommation (2023-2025)



Source : APSF

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la plus forte concentration de part de marché se retrouve au niveau de Wafasalaf et Sofac.

⁶ Concentration du total actif : part dans le total de l'actif au bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation

Cette concentration sur le marché s'explique notamment par :

- le rapprochement opéré entre Wafasalaf et Crédor en 2004 ;
- le positionnement historique d'Eqdom sur le crédit fonctionnaire.

En 2025, Wafasalaf et EQDOM représentent ainsi une part de marché cumulée de 50% sur les encours bruts et de 57% sur la production nette.

Créances en souffrance

Le tableau suivant donne l'évolution des créances en souffrance, ainsi que leur poids dans l'encours brut sur la période sous revue :

En MMAD	2023	2024	2025	Var.24/23	Var.25/24
Encours brut des crédits à la consommation	70 487	77769	91703	10,33%	17,92%
Créances en souffrance	9 563	10 068	11 573	5,28%	14,95%
<i>Taux des créances en souffrance*</i>	<i>13,57%</i>	<i>12,95%</i>	<i>12,62%</i>	<i>-4,60%</i>	<i>-2,52%</i>

Source : APSF

**taux de créances en souffrance = Créances en souffrance/Encours brut des crédits à la consommation*

En 2023, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 7% pour se chiffrer à 9 563 MMAD contre 8 938 MMAD l'année précédente. Le taux de créance en souffrance, quant à lui, connaît une stagnation et atteint 13,57% par rapport à 2022.

En 2024, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 5,28% pour se chiffrer à 10 068 MMAD contre 9 563 MMAD l'année précédente. Le taux de créance en souffrance, quant à lui, connaît une baisse de 4,60% et atteint 12,95% par rapport à 2023.

En 2025, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 14,95% pour se chiffrer à 11 573 MMAD contre 10 068 l'année précédente. Le taux de créance en souffrance, quant à lui, connaît une légère baisse et atteint 12,62% soit 2,52% par rapport à 2024.

V.4.7 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2023 :

Le marché des SCC affiche une évolution de +11,6% par rapport au S1 2022 expliquée avant tout par l'Automobile qui connaît une hausse des prix des véhicules. L'évolution du PP (prêt personnel) est de 5% sur le S1 2023 mais connaît une décélération sur le dernier trimestre (+0,4% vs +11% le trimestre précédent).

A fin juin 2023, le marché des fonctionnaires enregistre une progression de 6% vs N-1. Un recul de -1,5% est cependant constaté versus N-1.

Accélération des initiatives stratégiques (Automatisation du Marketing, Open Crédit).

Coût du risque : bénéficie du maintien d'une bonne qualité de portefeuille (Maîtrise des nouvelles entrées en impayés) et du maintien d'un bon niveau de performance sur le recouvrement amiable.

En 2023, les crédits à la consommation n'ont progressé que de 0,4%, un net ralentissement par rapport aux 3,9% de 2022. Cette stagnation est en partie due à la hausse de l'inflation et au renchérissement du coût de la vie, qui a affecté la capacité des ménages à contracter des emprunts.

Les créances en souffrance ont augmenté de 4,9% en 2023, reflétant les difficultés économiques de certains emprunteurs. Cela s'explique par la pression exercée sur les ménages en raison de l'inflation.

Bien que le secteur bancaire ait affiché une croissance des crédits de 7,1% en janvier 2023, cette dynamique a principalement été portée par les crédits à l'équipement et de trésorerie. Les crédits à la consommation, en revanche, ont progressé à un rythme plus lent de 3,3%.

V.4.8 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2024 :

Le marché des SCC affiche une évolution de la production annuelle de +14,8% par rapport à 2023 expliquée avant tout par l'Automobile +18% vs 2023 qui connaît une hausse des prix des véhicules. L'évolution du PP (prêt personnel) est de 8,5% sur 2024.

En 2024, le marché des fonctionnaires enregistre une progression de 16,5% vs N-1.

Accélération des initiatives stratégiques (Automatisation du Marketing, Open Crédit).

En 2024, les encours des crédits à la consommation ont progressé de +6,1%, tiré par la performance au niveau du marché des SCC + 10,4% tandis que les encours au niveau des banques n'ont progressé que de +1,9%.

Le taux d'intérêt débiteur des crédits à la consommation est passé de 7,18% à fin 2023 à 6,99% à fin 2024 impacté notamment par la baisse du taux directeur intervenu en juin 2024, ce taux devrait encore baisser en 2025 suite à la décision de la banque centrale d'abaisser son taux directeur à 2,5% lors du conseil tenu le 19 décembre 2024.

S'agissant de l'inflation, après deux années de niveaux élevés, elle a connu un ralentissement très sensible en 2024, revenant à 0,9% en moyenne. De son côté, l'inflation sous-jacente ressort à 2,2% à fin 2024 selon Bank Al-Maghrib.

Sur le marché du travail, les données relatives à l'année 2024 montrent que la situation continue de pâtir de la contraction de la production agricole, avec une nouvelle perte de 137 mille emplois dans l'agriculture. En revanche, l'emploi non agricole a connu une certaine reprise avec des créations de 160 mille postes dans les services, de 46 mille dans l'industrie et de 13 mille dans le BTP. Tenant compte d'une entrée nette de 140 mille demandeurs d'emplois, le taux d'activité a légèrement baissé à 43,5% et le taux de chômage s'est aggravé à 13,3% au niveau national selon la banque centrale, à 6,8% en zones rurales et à 16,9% en milieu urbain.

Les créances en souffrance du secteur ont enregistré une hausse de 5,28% en 2024, reflétant les difficultés économiques de certains emprunteurs.

V.4.9 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2025 :

En 2025, Bank Al-Maghrib a adopté une politique monétaire plus accommodante pour soutenir la reprise économique, en abaissant son taux directeur à 2,25% en mars. Cette baisse vise à encourager le financement de l'économie, notamment des ménages et des entreprises.

L'inflation a légèrement augmenté en début d'année, atteignant 2,6% en février, principalement en raison de la hausse des prix alimentaires et énergétiques. Néanmoins, elle reste globalement maîtrisée, ce qui préserve le pouvoir d'achat des ménages.

Les crédits bancaires ont poursuivi leur reprise, avec une croissance annuelle de 3,3% en janvier, tirée par une hausse des crédits aux sociétés non financières et aux ménages. Le crédit à la consommation a bénéficié de cette dynamique, dans un contexte de relance progressive de la demande intérieure.

V.4.10 Principaux faits marquants de l'activité du secteur sur l'exercice en cours:

Après avoir évolué autour de 0,8% au cours des deux dernières années, l'inflation devrait atteindre selon les prévisions de la banque centrale 1,5% en moyenne en 2026, et à cet effet, la banque centrale a décidé de maintenir le taux directeur inchangé à 2,25% au cours du 1^{er} semestre 2026 et ce en tenant compte également de la dynamique de l'activité économique, et de l'incertitude entourant les perspectives économiques à l'échelle internationale.

Quant au crédit bancaire, son rythme devrait, au regard de l'évolution prévue de l'activité économique et des anticipations du système bancaire connaître une nette accélération, passant de 4,8% en 2025 à 6,8% en 2026.

Au cours du 1^{er} semestre 2026, le marché du crédit à la consommation a enregistré le lancement de la plateforme TABADOUL pour le paiement électronique des taxes judiciaires liées au recouvrement.

Également, le mois de juin 2026, a connu l'entrée en vigueur du registre des procurations et mandats ayant pour objet d'identifier et sécuriser les mandats utilisés dans les opérations portant sur des droits réels, notamment les achats, les ventes ou les constitutions de garantie.

V.4.11 Politique qualité

La démarche Qualité de Wafasalaf reflète une vision dans laquelle la qualité est une composante transversale, essentielle à la centricité client, et intégrée à tous les niveaux de l'organisation :

- Une relation client quotidienne assurée via une approche omnicanale, garantissant disponibilité et accessibilité ;
- Des parcours clients construits pour offrir une expérience fluide et cohérente, notamment à travers les canaux digitaux ;
- Des offres conçues pour répondre efficacement aux besoins des clients, tout en anticipant leurs attentes ;
- Une veille constante sur l'image de marque et une écoute active de la voix du client à travers des dispositifs comme les enquêtes mystères, les études NPS, etc. ;
- Une excellence opérationnelle qui impacte positivement la satisfaction, la fidélisation et la gestion des réclamations.

L'objectif de Wafasalaf est d'accompagner ses clients de manière efficace et durable, en leur garantissant un haut niveau de qualité de service, pour entretenir leur confiance et renforcer leur fidélité.

Dans cette optique, la politique Qualité de l'entreprise repose sur les axes suivants :

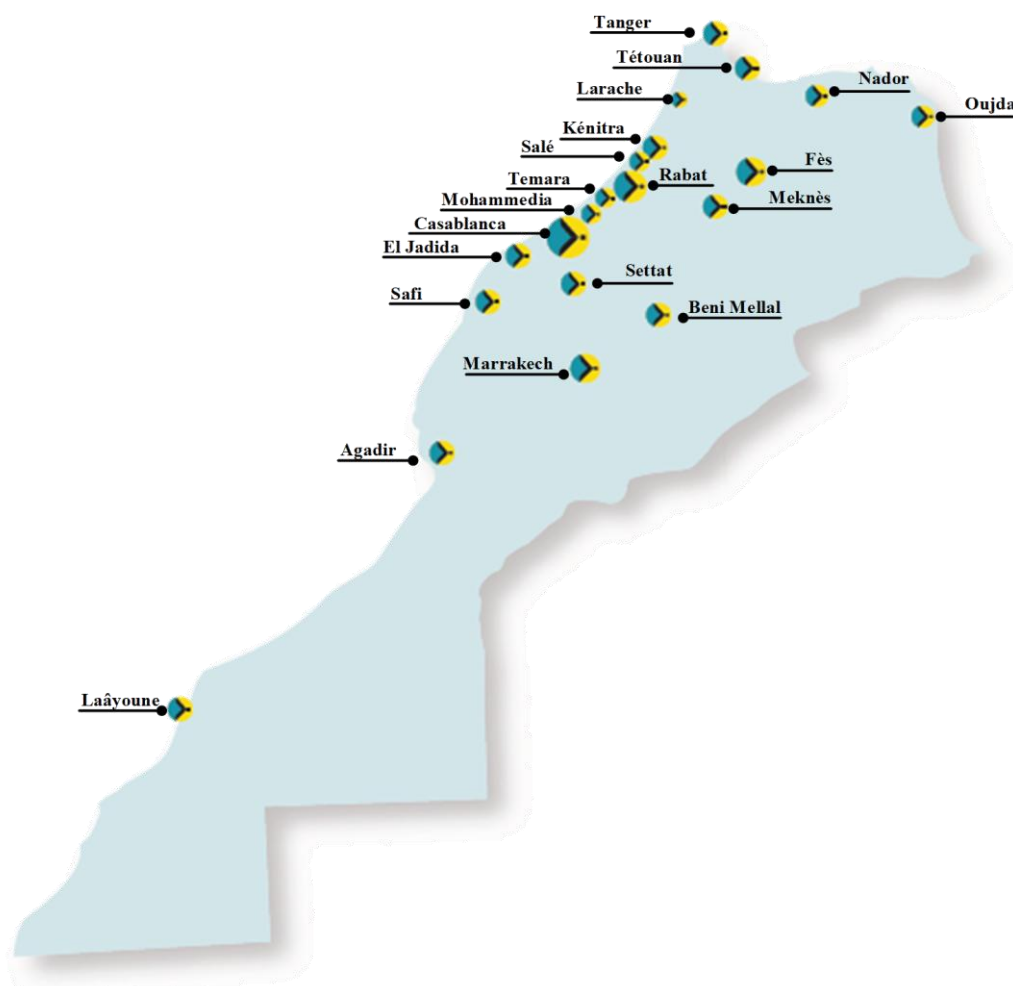
- **Renforcement de la relation client** : une relation durable, à forte valeur ajoutée, centrée sur les besoins des clients, grâce à l'intégration agile de leur voix dans l'amélioration continue des offres et parcours.
- **Positionnement stratégique de la Qualité** : une présence à tous les niveaux des processus internes, au service de l'expérience client, dans une logique d'innovation et de développement.
- **Déploiement de la culture Qualité** : un engagement fort des collaborateurs et des managers pour renforcer la collaboration interne, fluidifier les échanges inter-équipes et garantir une culture orientée client, en interne comme en externe.
- **Suivi et pilotage de la satisfaction** : un dispositif continu de mesure de la satisfaction, de la perception de la marque et de la qualité du traitement des réclamations.

V.5. ACTIVITE DE WAFASALAF

V.5.1 Réseau de distribution

Wafasalaf est présente sur plusieurs villes du Maroc. La répartition géographique de son réseau d'agences propres se présente comme suit :

Réseau de distribution Wafasalaf (2025)



Source : Wafasalaf

Entre 2023 et 2025, le réseau de Wafasalaf a évolué comme suit :

	2023	2024	2025	Var. 23/22	Var. 23/24
Agences propres	43	43	43	0,00%	0,00%
Intermédiaires actifs	675	675	531	0,00%	-21,33%
Réseau grande distribution	84	84	89	1,20%	7,87%

Source : Wafasalaf

En 2023, le réseau de Wafasalaf a connu une évolution avec :

- Une baisse de 8,51% des agences propres passant de 47 agences à fin 2022 à 43 agences à fin 2023 ;
- Les intermédiaires actifs ont légèrement augmenté, passant de 671 en 2022 à 675 en 2023.
- Une hausse de 1,2% du réseau de grande distribution passant de 83 réseaux de grande distribution en 2022 à 84 réseaux de grande distribution à fin 2023.

En 2024, le réseau de Wafasalaf a connu une évolution avec :

- Une stagnation du nombre d'agences propres et d'intermédiaires actifs restant stable à 43 agences et 675 intermédiaires en fin ;
- Une hausse de 5,95% du réseau de grande distribution passant de 84 réseaux de grande distribution en 2022 à 89 réseaux de grande distribution à fin 2024.

En 2025, le réseau de distribution de Wafasalaf a connu une évolution contrastée, marquée par une reconfiguration structurelle du canal intermédiaire :

- Le nombre d'agences propres demeure stable à 43 agences ;
- Les intermédiaires actifs enregistrent une baisse significative de 21,33%, passant de 675 à 531 intermédiaires ;
- Le réseau grande distribution poursuit sa progression avec une hausse de 7,87%, passant de 84 à 89 points de vente.

V.5.2 Métiers de Wafasalaf

Depuis sa création, Wafasalaf a acquis une forte expertise et un savoir-faire confirmé dans le secteur du crédit à la consommation au Maroc, lui permettant de s'adapter aux habitudes et besoins des clients et de proposer une gamme très large en termes de solutions de financement.

Forte d'une stratégie axée sur la diversification et la différenciation lui permettant d'assurer une meilleure proximité avec ses clients et partenaires, la société est spécialisée dans :

- la vente du crédit à la consommation à travers son réseau d'agences propres et partenaires sur les marchés directs et les marchés prescripteurs (auto, équipement de la maison, intermédiaires agréés...) ;
- la gestion pour le compte de tiers partenaires compte tenu de son expertise dans le domaine du crédit à la consommation, auprès de banques et d'autres sociétés de services sous marque blanche.

En termes de production gérée pour le compte de tiers, les principaux clients de Wafasalaf sont :

- Attijariwafa bank (AWB) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement) ;
 - Renault Crédit International (RCI Finance Maroc) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement) ;
 - Crédit Agricole du Maroc (CAM) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement).
- Crédit du Maroc (CDM) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement) ;

Au cours de la période 2023-2025, la contribution des principaux clients dans le PNB de Wafasalaf a évolué de la manière suivante :

En %	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Activité propre	82,51%	77,66%	78,30%	-4,85pts	0,64pts
AWB	8,27%	9,01%	8,37%	0,74pts	-0,64pts
RCI Finance Maroc	3,84%	4,25%	4,36%	0,41pts	0,11pts
CAM	2,29%	2,32%	1,92%	0,03pts	-0,40pts
CDM	3,09%	2,64%	2,48%	-0,45pts	-0,16pts
Autres	0,01%	4,12%	4,57%	4,11pts	0,45pts
Total	100,00%	100,00%	100,00%	-	-

Source : Wafasalaf

A travers son expertise et son savoir-faire, Wafasalaf met à la disposition des partenaires une offre de services visant à sous-traiter totalement ou partiellement le processus de la chaîne de crédit allant de l'instruction du dossier de crédit à son recouvrement, en passant par sa notation (scoring) et sa gestion (SAV).

Cette offre de services est matérialisée par un accord de partenariat qui en définit le périmètre, ainsi que les rôles et les responsabilités de chaque partie. Wafasalaf touche à l'issue de sa prestation une commission de gestion.

Il est à noter que la distribution du crédit se fait dans le réseau du partenaire selon la marque du partenaire, les fonds distribués étant financés par le partenaire et les encours portés dans son bilan.

De manière générale, le rôle de Wafasalaf se présente comme suit :

- mettre en place les grilles de score nécessaires à la gestion de l'activité ;
- gérer les prêts concernés par la convention partenaire ;
- assister et mettre les moyens nécessaires pour l'octroi et la gestion des crédits ;
- effectuer la gestion du recouvrement amiable ;
- affecter les ressources humaines, matérielles et informatiques.

Par ailleurs, le rôle du partenaire se présente comme suit :

- diffuser, distribuer et financer le produit auprès de sa clientèle ;
- veiller au respect – par toutes les entités intervenantes dans cette activité – des procédures de gestion établies ;
- assurer la promotion et la communication de l'offre ;
- affecter les ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à la gestion de cette activité ;
- assurer la formation et l'animation de son réseau.

L'activité de recouvrement de Wafasalaf est proposée aux structures souhaitant externaliser :

- l'évaluation du risque client ;
- le recouvrement amiable ;
- le recouvrement judiciaire ;
- le conseil engineering des process ;
- l'indice de satisfaction ;
- une gouvernance du partenariat.

A travers son activité recouvrement, Wafasalaf déploie ainsi son savoir-faire en matière de :

- gestion et traitement du risque
- une 5ème génération de score (le score a été actualisé pour la 5ème fois) ;
- des cinématiques et argumentaires spécifiques à la nature des portefeuilles ;
- un pilotage de créances impayées (reporting régulier adapté aux besoins de ses partenaires).

En matière de recouvrement, Wafasalaf mène en l'occurrence trois activités pour le compte du groupe Attijariwafa bank :

- depuis 2011, une gestion du contentieux de masse pour le compte d'Attijariwafa bank, avec le traitement selon une cinématique de recouvrement judiciaire des comptes gelés déclassés (créances supérieures à 10 Kdh, avec un traitement sur une durée de 12 mois) ;
- depuis 2013, le traitement selon une cinématique de recouvrement amiable des comptes gelés (comptes débiteurs inférieurs à 10 Kdh, avec un traitement sur 3 mois) et des créances amortissables (échéances impayées pour 60 Kdh en moyenne (opération pilote)) pour le compte d'Attijariwafa bank ;
- depuis 2014, le traitement selon une cinématique de recouvrement amiable des créances précontentieuses en fin de cinématique chez Wafabail (créances moyennes de 50 Kdh, durée de traitement sur 3 mois).

Wafasalaf prend également en charge les dossiers de créances qui lui sont confiés par Wafa Assurance afin d'assurer leur recouvrement à titre amiable. Au même titre, Wafasalaf prend aussi en charge les

dossiers de créances en souffrance confiés par Wafabail afin de rechercher les débiteurs et leurs coobligés, identifier leurs patrimoines et procéder au recouvrement amiable, des sommes dues par eux à Wafabail.

V.5.3 Description des produits de Wafasalaf

Crédits affectés

Le crédit automobile

- Crédit automobile VAC (vente à crédit), disponible dans toutes les concessions automobiles du Maroc, permettant le financement jusqu'à 100% du prix d'un véhicule avec une adaptation des mensualités du prêt en fonction du budget du consommateur. Le client est propriétaire de son véhicule dès le premier jour. Ces formules sont ouvertes à une large cible de clients : particuliers, professions libérales, taxis, commerçant, sociétés, agriculteurs, artisans... Le client peut rembourser par anticipation son crédit à tout moment sous certaines conditions ;
- Leasoto, formule de financement basée sur le principe du leasing destinée exclusivement aux Particuliers. A ce titre, des formules souples sont proposées avec différents niveaux d'apports et des durées de remboursement variées. Des montages sur mesure, avec ou sans partenariats avec les marques, sont possibles ;
- Leasoto société, une formule de financement basée sur le principe de location avec option d'achat destinée aux sociétés. Cette formule est particulièrement adaptée aux sociétés qui souhaitent payer un loyer sans charger la partie immobilisation de leurs bilans.
- Salaf MOUTAWAZINE , une solution de financement automobile (VAC) destinée aux professionnels de la location des voitures qui repose sur des mensualités ajustées selon leurs activités
- Wafa Zen, une solution de financement automobile (VAC) à 2 paliers qui facilite la reprise du véhicule avec une option de rachat adaptée aux clients, ou un engagement de restitution du véhicule.
- Salaf **Auto Occaz**, formule de financement des voitures occasion destinée à toutes les CSP avec une durée allant jusqu'à 12 ans (âge de véhicule+ crédit)
- Wafasalaf a aussi démarré un partenariat avec CAC Maroc sous le label « CAC Finance » le 23 Juin 2023
- Wafasalaf a aussi démarré un partenariat avec Auto Nejma Maroc sous le label « Auto Nejma Finance» le 02 Avril 2018

Le crédit ménager

Les crédits d'équipement du foyer sont diversifiés et se déclinent comme suit :

- le crédit équipement électroménager ;
- le crédit équipement meubles ;
- le crédit équipement HIGH-TECH ;
- le crédit Moto ;
- le crédit voyage.

Par ailleurs, Wafasalaf développe des offres de financement à travers des partenariats.

En outre, Wafasalaf dispose d'une carte revolving (SMART CARD...), qui constitue un moyen de paiement au comptant en fin de mois destinés aux clients partenaire.

En 2022, Wafasalaf lance sa solution Digitale «WAFA SMART ELECTRO» sur le marché de l'équipement marocain.

Crédits non affectés

- Le prêt personnel est composé de montants de crédit allant de 3 000 Dh à 500 000 Dh, d'une durée de remboursement allant jusqu'à 120 mois avec prélèvement sur le compte bancaire ou à la source (convention employeur, conventions avec organismes de paiement des salaires ou des pensions de retraite (CNT, CMR...)) ;
- Le crédit renouvelable, pouvant être adossé à une carte, est un produit présentant une flexibilité en termes de montant de financement, de maturité et de modalités de remboursement.
- Wafasalaf se distingue comme un opérateur multi-produit, offrant des solutions de crédit à la fois en prêt personnel, financement automobile et équipement des ménages. Les caractéristiques des principaux produits commercialisés par la société se présentent comme suit :

Tableau récapitulatif des caractéristiques des produits

Produit	Objet	Réseau de distribution	Montant de crédit	Durée de remboursement
Salaf Imtiyaz Al Mouddaf	Prêt personnel destiné aux salariés de la fonction publique	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 800 000 Dh.	De 6 à 120 mois.
Salaf Imtiyaz Al ajir	Prêt personnel destiné aux salariés du secteur privé (CSP C et D) et Professions libérales	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 500 000 Dhs	De 6 à 84 mois
Pack Libre'iti	Prêt personnel destiné aux Professions libérales (Médecins, Pharmaciens Kinésithérapeute, Architectes, Experts Comptables, Avocats, Huissiers de justice et Notaires.	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 500 000 Dhs	De 6 à 84 mois
Salaf Al MoutaKaïd CMR	Prêt personnel destiné aux retraités de la caisse Marocaine des Retraités	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 500 000 Dhs selon l'âge du client	De 6 à 60 mois
Salaf Al MoutaKaïd RCAR	Prêt personnel destiné aux retraités du Régime Collectif d'Allocation de Retraite	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 250 000 Dhs selon l'âge du client	De 6 à 96 mois
Commerçants	Prêt personnel destiné aux commerçants	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 300 000 Dhs	De 6 mois à 72 mois
SALAF LAHBAB	Prêt personnel destiné aux salariés du secteur privé, profession libérales et commerçants offrant la possibilité de rembourser l'intégralité du montant financé sans frais ni prélèvement dans un délai de 3 mois. Au-delà de cette période, le financement se transforme automatiquement en crédit amortissable.	Agences propres	De 15 000 à 200 000 Dhs	De 3 à 48 mois
Salaf Auto-Occasion	Prêt amortissable dont l'utilisation n'est pas affecté à l'acquisition d'un bien ou d'un service déterminé	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 800 000 Dh.	De 6 à 120mois selon la CSP
Crédit renouvelable Mazeed	Prêt non affecté qui se reconstitue au fur et à mesure des remboursements	Agences propres	De 5 000 à 100 000 Dhs	Durée théorique de 11 à 48 mois
Salaf Auto	Financement automobile par crédit amortissable	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 6 à 84 mois
Leasoto (LOA)	Financement automobile via un système de contrat de Location avec Option d'Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 12 à 84 mois
Leasoto Société	Financement automobile destiné aux sociétés (hors loueurs) via un système de contrat de Location avec Option d'Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 12 à 72 mois

Produit	Objet	Réseau de distribution	Montant de crédit	Durée de remboursement
SALAF auto Occaz	Un prêt amortissable destiné aux particuliers, profession libérales, commerçant (personnes physique) et sociétés (personnes morales)	Agences et concessions automobiles, garagistes et marketplaces	Financement à hauteur de 100%	De 6 à 84 mois
SALAF équipement	Financement de tout type d'équipement (EX-MOTO, ELECTRO, CUISINE, HIGH-TECH)	Revendeurs agréés	À partir de 1 200 dhs	De 4 à 48 mois
SALAF MOUTAWAZINE	Financement automobile (VAC) destinée aux professionnels de la location des voitures qui repose sur des mensualités ajustées selon une saisonnalité prédéfinie	Agences et concessions automobiles.	Financement à hauteur de 100%	24 et 36 mois
WAFa ZEN	Financement automobile destiné aux particuliers proposant une offre 100% locative dont l'objectif est d'offrir un loyer plus bas qu'un financement classique.	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	24 et 36 et 48 mois
SMART CARD	Solution exclusive de paiement fin de mois destiné aux clients de notre partenaire AFRIQUIA pour une gestion simplifiée et sécurisée au sein du réseau AFRIQUIA	Réseau AFRIQUIA	De 1000 dhs à 10 000 dhs	Fin du mois

Source : Wafasalaf

V.5.4 Structure de la production

L'évolution de la production de Wafasalaf, sur la période 2023 – 2025, se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Production portée nette	6 437	7 734	9 760	20,15%	26,20%
Prêt Personnel	2 705	2 944	3 146	8,84%	6,87%
Revolving	31	24	20	-22,63%	-16,31%
Automobile	3 153	4 164	5 872	32,05%	41,03%
<i>dont vente à crédit (VAC)</i>	1 023	1 337	2 172	30,72%	62,44%
<i>dont LOA</i>	2 130	2 826	3 699	32,69%	30,90%
Equipement des ménages	548	602	722	9,91%	19,85%
<i>Production affectée</i>	<i>57,50%</i>	<i>61,62%</i>	<i>67,56%</i>	<i>4,12pts</i>	<i>5,94pts</i>
<i>Production non affectée</i>	<i>42,50%</i>	<i>38,38%</i>	<i>32,44%</i>	<i>-4,12pts</i>	<i>-5,94pts</i>
Production gérée brute	9 232	10 606	11 594	14,88%	9,31%
AWB	5 076	5 386	5 284	6,12%	-1,90%
CDM	1 499	1 871	1 938	24,80%	3,59%
CAM	590	667	660	13,09%	-1,02%
RCI Finance Maroc	2 068	2 682	3 711	29,67%	38,38%
Total	15 669	18 340	21 354	17,05%	16,43%

Source : Wafasalaf

N.B. : la production inclut le montant des dépôts de garantie de la LOA avec dépôt de garantie

Il est à noter que, sur le plan comptable, seule la production portée est comptabilisée en tant que production propre de Wafasalaf.

Production portée (réalisée par Wafasalaf)

Revue analytique 2024 – 2025

Au cours de l'exercice 2025, la production portée de Wafasalaf s'élève à 9 760 MMAD, en hausse de 26,20% par rapport au 2024. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La hausse de 6,87% du segment prêt personnel ;
- La hausse de 41,03% du segment Automobile, qui s'élève à 5 872 MMAD ;
- La hausse de 19,85% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 722 MMAD.

A la fin de l'exercice 2025, la production brute globale s'élève à 11 594 MMAD, en hausse de 9,31% par rapport à 2024.

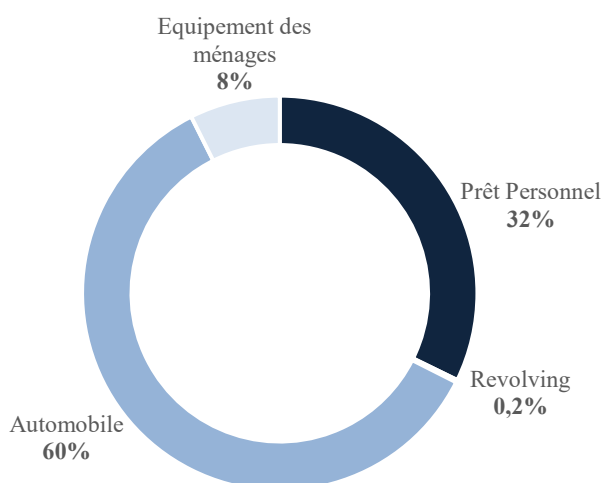
Revue analytique 2023 – 2024

Au cours de l'exercice 2024, la production portée de Wafasalaf s'élève à 7 734 MMAD, en hausse de 20,15% par rapport au 2023. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La hausse de 8,84% du segment prêt personnel ;
- La hausse de 32,05% du segment Automobile, qui s'élève à 4 164 MMAD ;
- La hausse de 9,91% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 602 MMAD.

A la fin de l'exercice 2024, la production brute globale s'élève à 10 606 MMAD, en hausse de 14,88% par rapport à 2023.

Répartition de la production portée par produit (2025)

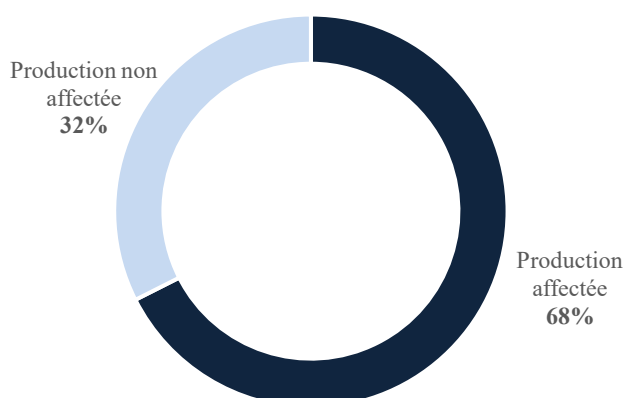


Source : Wafasalaf

Concernant le portefeuille produit, Wafasalaf a réalisé, en 2025, (60%) de sa production portée sur le segment Automobile, suivi du segment Prêt Personnel (32%) et du segment Equipement des ménages (8%).

Comme le montre le graphique ci-dessous, la production non affectée représente en 2025 environ 38% de la production portée totale de Wafasalaf.

Répartition de la production portée entre production affectée et non affectée (2025)



Source : Wafasalaf

➤ Production gérée brute

Il est à noter que la production gérée brute par Wafasalaf donne lieu à la facturation de commissions comptabilisées au niveau du poste « Commissions sur prestation de service » (cf. Analyse du compte de produits et de charges).

Revue analytique 2024-2025

En 2025, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une hausse de 9,31%. Cette évolution est principalement due à la croissance de l'activité gérée pour le compte de :

- CDM, dont la production gérée passe de 1 871 MMAD en 2024 à 1 938 MMAD en 2025, en hausse de 3,59% sur la période ;
- RCI Finance Maroc, dont la production gérée passe de 2 682 MMAD en 2024 à 3 711 MMAD en 2025, en hausse de 38,38% sur la période.

Néanmoins, cette progression est compensée par :

- CAM, dont la production gérée passe de 667 MMAD en 2024 à 660 MMAD en 2025, en baisse de 1,02% sur la période ;
- AWB, dont la production gérée passe de 5 386 MMAD en 2024 à 5 284 MMAD en 2025, en baisse de 1,90% sur la période ;

Revue analytique 2023-2024

En 2024, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une hausse de 14,88%. Cette évolution est principalement due à la croissance de l'activité gérée pour le compte de :

- AWB, dont la production gérée passe de 5 076 MMAD en 2023 à 5 386 MMAD en 2024, en hausse de 6,12% sur la période ;
- CDM, dont la production gérée passe de 1 499 MMAD en 2023 à 1 871 MMAD en 2024, en hausse de 24,80% sur la période ;
- CAM, dont la production gérée passe de 590 MMAD en 2023 à 667 MMAD en 2024, en hausse de 29,67% sur la période ;
- RCI Finance Maroc, dont la production gérée passe de 2 068 MMAD en 2023 à 2 682 MMAD en 2023, en hausse de 29,67% sur la période.

➤ Production portée par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition de la production portée par Catégorie Socioprofessionnelle (CSP), sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Particuliers	4 051	3 745	4 796	-7,56%	28,07%
Commerçants	879	1 038	1 324	18,07%	27,59%
Loueurs	363	717	1 397	97%	95%
Sociétés hors loueurs	1 144	2 235	2 243	95,33%	0,37%
Total	6 437	7 734	9 760	20,14%	26,20%

Source : Wafasalaf

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, la production portée est composée majoritairement des crédits attribués aux particuliers.

Revue analytique 2024-2025

En 2025, les crédits attribués s'établissent à 9 760 MMAD contre 7 734 en 2024, soit une hausse de 26,20%, s'expliquant par :

- une hausse de 28,08% sur les crédits accordés aux particuliers à 4 796 MMAD ;
- une progression de 27,59% sur les crédits accordés aux commerçants, à 1 324 MMAD ;
- une hausse de 95% des crédits aux loueurs à 1 397 MMAD ;
- une hausse de 0,37% des crédits aux sociétés hors loueurs à 2 243 MMAD.

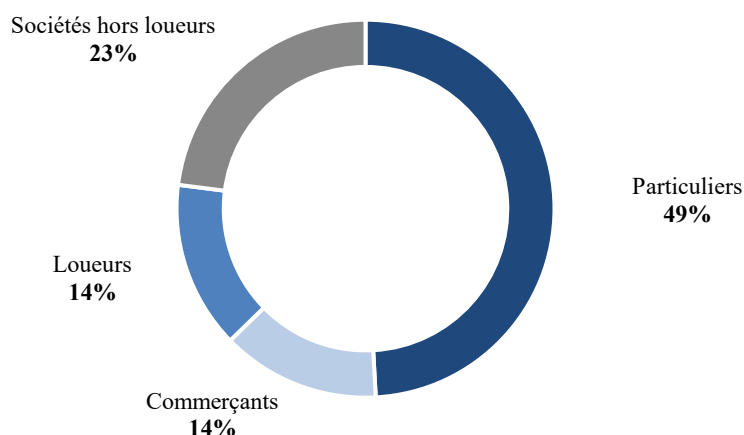
Revue analytique 2023-2024

En 2024, les crédits attribués s'établissent à 7 734 MMAD contre 6 437 en 2023, soit une hausse de 20,14%, s'expliquant par :

- une baisse de 7,56% sur les crédits accordés aux particuliers à 3 745 MMAD ;
- une progression de 18,07% sur les crédits accordés aux commerçants, à 1 038 MMAD ;
- une hausse de 97% des crédits aux loueurs à 717 MMAD ;
- une hausse de 95,33% des crédits aux sociétés hors loueurs à 2 235 MMAD.

Le graphique suivant donne la répartition de la production portée par CSP en 2025 :

Répartition de la production portée par CSP (2025)



Source : Wafasalaf

Le poids des crédits attribués aux particuliers s'établit à 49% des crédits attribués au profit des autres catégories.

➤ Production par réseau de distribution

L'évolution de la production portée par le réseau de distribution sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Réseau propre	6 016	7 095	9 038	17,94%	27,39%
Réseau externe	421	639	722	51,78%	12,99%
Total	6 437	7 734	9 760	20,15%	26,20%

Source : Wafasalaf

*Le réseau externe n'inclut pas les partenaires automobiles

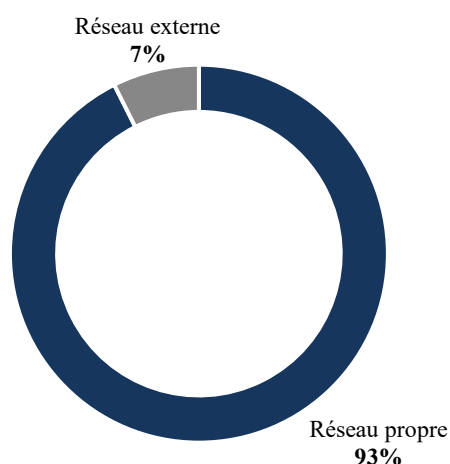
Revue analytique 2024 – 2025

En 2025, la production du réseau propre enregistre une hausse de 27,39% pour s'élever à 9 038 MMAD contre 7 095 MMAD au cours de l'exercice précédent. Le réseau externe voit pour sa part sa production passer de 639 MMAD en 2024 à 722 MMAD en 2025, soit une hausse 12,99%.

Revue analytique 2023 – 2024

En 2024, la production du réseau propre enregistre une hausse de 17,94% pour s'élever à 7 095 MMAD contre 6 016 MMAD au cours de l'exercice précédent. Le réseau externe voit pour sa part sa production passer de 421 MMAD en 2023 à 639 MMAD en 2024, soit une hausse de 51,78%.

Répartition de la production par réseau de distribution (2025)



Source : Wafasalaf

La production portée de Wafasalaf résulte en majorité de la production du réseau propre de la société, dont la part s'établit à 93% de la production portée totale de Wafasalaf à fin 2025.

➤ **Montant moyen financé**

Les produits commercialisés par Wafasalaf, sur la période 2023-2025, présentent l'évolution suivante :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Production portée	6 437	7 734	9 760	20,15%	26,20%
Nombre de dossiers financés	148 728	150 751	177 663	1,36%	17,85%
Montant moyen financé	43 280	51 304	54 936	18,54%	7,08%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

En 2025, la production portée s'élève à 9 760 MMAD contre 7 734 MMAD soit une évolution de 26,20% portée notamment par les crédits automobiles . Le nombre de dossiers financés s'inscrit en hausse de 17,85% pour se chiffrer à 177 663 dossiers contre 150 751 dossiers en 2024 tirée en particulier par le segment Equipement des ménages et Automobile . Le montant moyen financé enregistre une hausse de 7,08% pour s'établir à 54 936 MMAD contre 51 304 MMAD en 2024.

Revue analytique 2023-2024

En 2024, la production portée s'élève à 7 734 MMAD contre 6 437 MMAD soit une évolution de 20,15%. Le nombre de dossiers financés s'inscrit en hausse de 1,36% pour se chiffrer à 150 751 dossiers contre 148 728 dossiers en 2023. Le montant moyen financé enregistre une hausse de 18,54% pour s'établir à 51 304 MMAD contre 43 280 MMAD en 2023.

V.5.5 Structure des encours bruts de Wafasalaf

L'évolution des encours bruts de Wafasalaf, sur la période 2023–2025, se présente de la manière suivante :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Prêt Personnel	9 098	9 611	10 246	5,64%	6,60%
Revolving	144	133	116	-7,64%	-12,77%
Auto	2 683	3 063	4 085	14,16%	33,36%
LOA	7 277	8 987	12 101	23,50%	34,65%
Equipement des Ménages	448	476	585	6,25%	22,91%
Total	19 650	22 271	27 132	13,34%	21,83%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2025-2024

En 2025, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en hausse 21,83% pour s'établir à 27 132 MMAD contre 22 271 MMAD en 2024. Cette évolution résulte :

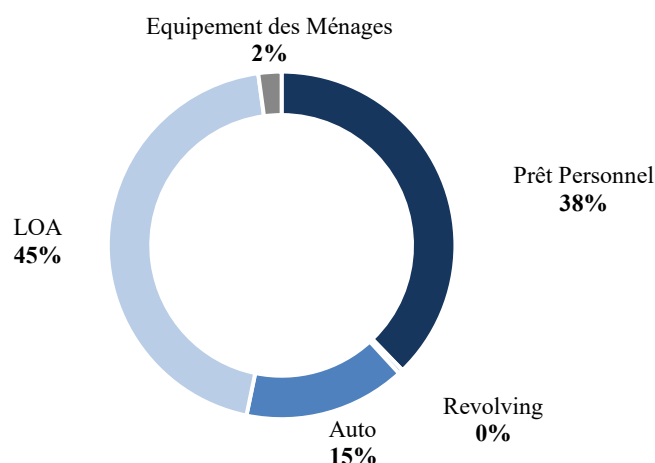
- Une hausse des prêts personnels de 6,60% qui s'élèvent à 10 246 MMAD ;
- Une hausse des encours Auto, qui s'élèvent à 4 085 MMAD contre 3 063 MMAD en 2024, en hausse de 33,36% par rapport à 2024 ;
- Une hausse des encours LOA pour s'établir à 12 101 MMAD en 2025 contre 8 987 MMAD en 2024 profitant de la hausse de la demande sur ce produit durant l'exercice 2025. D'ailleurs la production auto (LOA et CA) a enregistré une augmentation de 41,03% uniquement sur les 12 mois de l'année 2025 ;
- Une hausse des équipements des ménages de 22,91% pour s'établir à 585 MMAD en 2025 contre 476 MMAD en 2024 (+22,91%). Bénéficiant des bonnes performances de la production commerciale durant l'exercice 2025

Revue analytique 2024-2023

En 2024, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en hausse 13,34% pour s'établir à 22 271 MMAD contre 19 650 MMAD en 2023. Cette évolution résulte :

- Une hausse des prêts personnels de 5,64% qui s'élèvent à 9 611 MMAD ;
- Une hausse des encours Auto de 14,16%, qui s'élèvent à 3 063 MMAD contre 2 683 MMAD en 2023. Cette hausse est liée notamment à la hausse des prix unitaires des véhicules et au développement des partenariats automobiles ;
- Une hausse des encours LOA de 23,50% pour s'établir à 8 987 MMAD en 2024 également corrélée à la hausse des prix unitaires des véhicules et au développement des partenariats automobiles.
- Une hausse des équipements des ménages de 6,25% pour s'établir à 476 MMAD en 2024 contre 448 MMAD en 2023.

Répartition des encours bruts (2025)



Source : Wafasalaf

➤ Encours par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition des encours par CSP, sur la période sous revue, se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Commerçants	2 607	2 577	3 345	-1,16%	29,80%
Loueurs	471	691	1 962	46,75%	>100%
Sociétés hors loueurs	2 896	2 872	4 515	-0,84%	57,24%
Particuliers	12 394	12 477	11 626	0,67%	-6,82%
Total	18 368	18 617	21 448	1,36%	15,21%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

En 2025, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 21 448 MMAD contre 18 617 MMAD en 2024, en hausse de 15,21% sur la période qui s'explique par :

- la hausse de 29,80% des encours des Commerçants à 3 345 MMAD ;
- la hausse des encours Loueurs de plus de 100% à 1 962 MMAD en 2025 ;
- la hausse de 57,24% des encours des sociétés hors loueurs à 4 515 MMAD en 2025.

Néanmoins, cette hausse est compensée par la baisse de 6,82% des encours des particuliers à 11 626 MMAD en 2025.

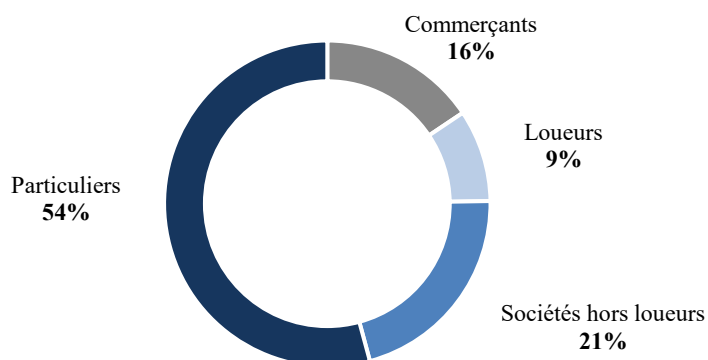
Revue analytique 2023-2024

En 2024, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 18 617 MMAD contre 18 368 MMAD en 2023, en hausse de 1,36% sur la période qui s'explique par :

- la baisse de 1,16% des encours des Commerçants à 2 577 MMAD ;
- la hausse des encours Loueurs de 46,75% à 691 MMAD en 2024 due à la reprise de l'octroi à cette catégorie après un resserrement de la politique risque durant la crise sanitaire ;
- la baisse de 0,84% des encours des sociétés hors loueurs à 2 872 MMAD en 2024 en lien avec la conjoncture économique ;
- la hausse de 0,67% des encours des particuliers à 12 477 MMAD en 2024.

Les encours des crédits attribués aux particuliers représentent une majorité des encours totaux avec une part de 54% en 2025 :

Répartition des encours bruts par type de clientèle (2025)



Source : Wafasalaf

➤ Créances en souffrance nettes par catégorie de créances clientèle

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances pré-douteuses	186 861	178 857	247 705	-4,28%	38,49%
Créances douteuses	59 287	32 464	64 457	-45,24%	98,55%
Créances compromises	5 162	50 021	54 878	>100%	9,71%
Créances en souffrance	251 309	261 342	367 040	3,99%	40,44%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

À fin 2025, les créances en souffrance nettes de Wafasalaf s'établissent à 367 040 Kdh contre 261 342 Kdh en 2024, enregistrant une hausse de 40,44% sur la période. Cette dégradation touche l'ensemble des catégories de créances et traduit une détérioration du profil de risque du portefeuille clientèle :

- Les créances pré-douteuses progressent de 38,49%, passant de 178 857 Kdh à 247 705 Kdh, constituant le principal contributeur en valeur absolue (+68 848 Kdh) à la hausse globale des créances en souffrance ;
- Les créances douteuses enregistrent la plus forte progression relative, en quasi-doublement (+98,55%), passant de 32 464 Kdh à 64 457 Kdh, signalant une migration significative des encours pré-douteuses vers les créances douteuses. Cette hausse concerne principalement les créances des crédits Automobiles et LOA.
- Les créances compromises augmentent plus modérément de 9,71%, passant de 50 021 Kdh à 54 878 Kdh.

Cette évolution, sur l'ensemble des trois catégories, reflète l'impact de la croissance soutenue de l'encours de crédit (+26,56% des encours nets à fin 2025) sur la sinistralité du portefeuille.

Revue analytique 2023-2024

Au terme de l'exercice 2024, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 261 342 Kdh contre 225 792 Kdh en 2023, soit une hausse de 4,01% sur la période. Cette hausse s'explique par la hausse des créances compromises passant de 2 047 Kdh à 50 021 Kdh en 2024.

➤ Créances en souffrance brute par catégorie socioprofessionnelle

La répartition des créances en souffrance⁷ brute par CSP, sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Particuliers	1 151	1 158	1 275	0,59%	10,11%
Commerçants	658	627	661	-4,67%	5,31%
Loueurs	209	210	305	0,54%	45,25%
Sociétés hors loueurs	436	443	533	1,70%	20,18%
Total des créances en souffrance	2 454	2 439	2 774	-0,63%	13,74%
<i>En % de l'encours</i>	<i>12,49%</i>	<i>10,95%</i>	<i>10,22%</i>	<i>-0,12pts</i>	<i>-0,07pts</i>
Total des créances en souffrance du secteur	9563	10068	11573	5,28%	14,95%
Quote-part Wafasalaf	25,66%	24,22%	23,97%	-0,014pts	-0,003pts

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Au terme de l'exercice 2025, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 2 774 MMAD contre 2 439 MMAD en 2024, soit une hausse de 13,74% sur la période. Cette hausse s'explique par la

⁷Le décalage observé sur les créances en souffrance entre la partie activité et la partie analyse financière est dû aux effets de bord entre les données comptables et les données de gestion

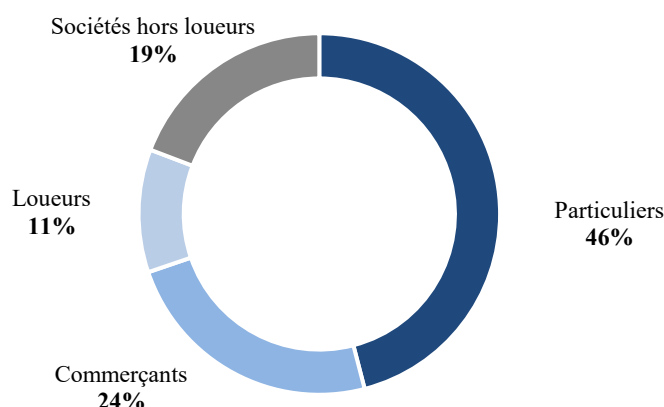
hausse des créances en souffrance sur l'intégrité des catégories (particuliers, commerçants et sociétés hors loueurs).

On note une hausse chez les particuliers de 10,11% passant de 1 158 à 1 275 MMAD en 2025.

Revue analytique 2023-2024

Au terme de l'exercice 2024, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 2 439 MMAD contre 2 454 MMAD en 2023, soit une baisse de 0,61% sur la période. Cette baisse s'explique par la baisse de 4,71% des créances en souffrance relatifs aux commerçants passant de 658 MMAD à 627 MMAD sur la période.

Répartition des créances en souffrance par type de clientèle (2025)



Source : Wafasalaf

Les particuliers et les commerçants représentent 70% des créances en souffrance de Wafasalaf.

Procédure de recouvrement

Dans une optique de gestion optimisée du risque lié au crédit, Wafasalaf a procédé à la mise en place d'une organisation de recouvrement structurée en trois entités :

- **Entité de traitement phoning** : constitué d'une plate-forme téléphonique de télé recouvreurs spécialisés par produit, ce département se charge du traitement des dossiers ayant 1 à 3 impayés ;
- **Entité de traitement précontentieux** : en charge du traitement des dossiers présentant 4 à 6 impayés. Ce département est constitué d'une plate-forme téléphonique et d'encaisseurs externes spécialisés par nature de prélèvement ;
- **Entité de traitement contentieux** : en charge du traitement des dossiers contentieux (à partir du 7^{ème} impayé). Ce département est constitué d'une plate-forme téléphonique et de recouvreurs externes spécialisés par région et par produit.

V.5.6 Positionnement de Wafasalaf

L'évolution du positionnement⁸ de Wafasalaf, sur les 3 derniers exercices, est présentée dans le tableau suivant :

En %	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Production*	27,80%	29,05%	28,39%	4,48%	-2,25%
Encours**	28,16%	29,29%	29,59%	4,02%	1,01%

⁸ Formule de calcul : Positionnement Wafasalaf Production : Production Wafasalaf/Production marché
 Formule de calcul : Positionnement Wafasalaf Encours : Encours Wafasalaf/Encours Marché

Source : Wafasalaf

Les chiffres communiqués sont en brut de dépôt de garantie / La production est nette de rachat anticipé et complément de crédit
(*) *PDM Encours = Encours sains brut de DG wafasalaf / Encours Marché (APSF)*
(**) *PDM production = Production Wafasalaf/ production Marché (APSF)*

Revue analytique 2023-2024

En 2024, le positionnement de Wafasalaf sur la production est de 29,05% contre 27,81%.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

Revue analytique 2024-2025

En 2024, le positionnement de Wafasalaf sur la production est de 28,39% contre 29,80%.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

V.5.7 Politique de crédit

Les actions menées par Wafasalaf dans le sens d'une plus grande prévention :

- Mise en place des stratégies d'octroi personnalisées par marque automobile ;
- Revue du cadre d'acceptation des loueurs ;
- Intégration du rapport plus (score CB) dans l'étude de solvabilité du client sur place ;
- Formation du réseau sur les deux nouveaux cadres d'acceptation (taxi et loueurs) et tournée régionale ;
- Revue de la stratégie du scoring du segment des employés ;
- Revue du cadre d'acceptation du Revolving avec l'utilisation de la Réserve Optimale ;
- La création de l'entité prévention de la fraude ;
- Revue de la politique d'octroi sur le segment des commerçants et artisans ;
- Elargissement du périmètre de l'autorisation automatique pour l'activité automobile.

VI. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

VI.1. ENVIRONNEMENT

Réduire notre empreinte carbone

- Dans le cadre du **projet Green Print**, depuis 2019 Wafasalaf procède à une mesure annuelle de son bilan carbone global (scope 1, 2 & 3). Les scopes mesurés sont : les immobilisations ; Énergie, digital et climatisation ; Achats & services ; Transport des personnes ; Fret ; Déchets.

Une démarche bas carbone, dont l'objectif est de diminuer nos émissions de GES responsables du dérèglement climatique. Un plan d'action et son suivi est inscrit dans la feuille de route RSE de Wafasalaf. La dernière mesure de l'empreinte carbone de fonctionnement de Wafasalaf s'est élevée à 5 060 tCO₂e.

Mesures de sobriété pour 2025 :

- Objectif atteint d'équiper 95% du réseau commercial en climatiseurs dotés de la technologie Inverter marquant ainsi une étape significative dans la réduction de la consommation énergétique.
- 100% des enseignes apposées sur les façades des agences du réseau sont désormais équipées en éclairage LED.
- Déploiement de l'application Help Desk (centralisation des réclamations et des demandes avec un suivi électronique).
- Processus dématérialisé : Le nouveau parcours digital via la signature électronique, ainsi que le canal digital en full digital (sur les clients éligibles à ce parcours : fonctionnaires et anciens clients salariés) ont contribué à baisser la consommation de papier -3%.
- Mobilité de service Green : 2 véhicules dotés de la motorisation hybride +1 moto électrique.
- Dans le cadre de l'**Engagement Wafasalafien ECO 'Attitude**, et plus particulièrement sur le volet de la **Gestion Durable des déchets** (siège & annexe), les performances enregistrées sont : 73% des déchets recyclés, accompagnés d'une réduction de -23% du volume global des déchets. Par ailleurs, 47kg d'huile alimentaire usagée ont été collectés, permettant d'éviter l'émission de 122 kg de CO₂.

Accompagner nos clients dans leur transition énergétique

Projet Net-Zero Mobility : Adapter les politiques commerciales et d'octroi de crédit pour favoriser les financements de véhicules électriques. Mettre en œuvre un pilotage opérationnel de la trajectoire d'intensité carbone des financements automobiles.

- En 2025, l'intensité carbone des véhicules légers financés s'est élevée à 154 gco₂/km.
- La proportion de nouveaux véhicules hybrides & électriques financés en 2025 est de 5,96%.
- La proportion de véhicules électriques financés est de 0,41%.

Développer une culture environnementale chez nos collaborateurs

- **Éditions spéciales ESG / diffusion Groupe Attijariwafa Bank** : 3 webinaires dédiés aux critères ESG – 'L'engagement du Groupe AWB en faveur d'un avenir durable'. 'Décarbonation pour un Maroc plus vert'. 'Comment construire un futur numérique plus vert ?'
- **1 table ronde** autour de « **la transition écologique et énergétique** » - Diffusion Groupe AWB.
- **2 Onboard'Day** autour de l'Entreprise À Engagements avec le marché Green mis à l'honneur pour 4 ateliers de travail (40 collaborateurs)
- Communication interne dédiée à '**Nos engagements environnementaux**'.

VI.2. SOCIÉTAL

Nous engager pour la société

- **L'Indice d'Engagement Sociétal / IES** : Dans un contexte où l'engagement social et environnemental occupe une place clé pour les entreprises, Wafasalaf a souhaité mesurer son Indice d'Engagement Sociétal. L'IES vise à mesurer et à suivre l'engagement sociétal d'une marque et de ses concurrents vis-à-vis de leurs clients. Une première en termes d'expérience 'citoyen'.
- **Bénévolat & Mécénat de compétences** : depuis 2009, Wafasalaf accompagne l'association Injaz Al-Maghrib qui œuvre en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes issus de l'école publique. En 2025, ce sont 75 jeunes qui ont été formés par 17 collaborateurs bénévoles durant 102 heures de formation, pour un équivalent de 12,75 jours de mécénat de compétence.

Dans le cadre de la compétition pour l'un des programmes phares d'Injaz Al-Maghrib, le Company Program, l'équipe accompagnée par un collaborateur de Wafasalaf a franchi avec succès l'étape régionale et s'est distinguée au niveau national en remportant deux distinctions majeures :

- Le **Prix de l'Entrepreneuriat Responsable**, décerné par la **Fondation Attijariwafa Bank** ;
- Le **Prix du Public**.

Développer les hommes et l'écosystème sociétal

- **PSH : Maison des Songes (école spécialisée)** : Accueil de 2 adolescents atteints d'autisme en immersion quotidienne au sein du service RH aux collaborateurs durant 1 mois.
- **Diversité / Inclusion** : Participation au Forum Handicap Maroc visant à promouvoir l'inclusion et à soutenir les personnes en situation de handicap.
- **Politique sociale** : Campagne Don du sang en coordination avec le Centre de Transfusion de Casablanca, 67 donneurs ; Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, 21 bénéficiaires ; Campagne dépistage diabète, 738 bénéficiaires.

Communication axe Engagement Sociétal

- Une communication récurrente, déployée en interne et sur les réseaux sociaux (LinkedIn), met en avant nos engagements sociétaux.

VI.3. IMPACT À 360°

Certification - Label RSE de la CGEM : Le label RSE de la CGEM est désormais adossé au RE Responsibility Europe. Il s'agit d'un label international de responsabilité sociétale des entreprises qui offre une visibilité internationale bâtie sur l'ISO 26 000 et alignés avec les ODD.

La démarche de l'Entreprise à Engagement : Évolution de notre orientation de RSE avec l'adoption de la démarche de l'Entreprise À Engagement. Une approche encore plus ambitieuse et alignée avec les enjeux environnementaux, sociaux / sociétaux et économiques d'aujourd'hui qui nous engage vis-à-vis :

- *De nos clients* : pour nous positionner comme un acteur vertueux
 - *De nos collaborateurs* : Pour créer du lien et fédérer durablement autour d'une ambition commune
 - *De la société* : pour valoriser l'utilité sociale et sociétale du crédit à la consommation, et sa capacité à accélérer les transitions énergétiques et sociétales.
- Avec pour raison d'être : *Être un acteur utile présent à vos côtés à tout moment. Dima Maak.*

Tenue trimestrielle d'un **tableau de bord** avec des indicateurs RSE : Axe économique. Axe social. Axe environnemental. Axe sociétal.

- **Comitologie RSE** : Le Comité RSE & Engagements – fréquence de 3 fois par an.
- Contribution à des Comités - fréquences mensuelles et trimestrielles - impulsées par nos actionnaires (nationaux & internationaux.)

VI.3.1 Politique de gestion des Ressources Humaines

Politique de recrutement

Du fait du développement soutenu de son activité, Wafasalaf a mis en œuvre un plan de recrutement important, prévoyant le recrutement de 60 à 70 nouveaux collaborateurs par an.

Ces recrutements sont réalisés pour renforcer la force commerciale, en correspondance avec l'extension du réseau, ou les plateformes de traitement et de recouvrement. Les profils recrutés sont des collaborateurs d'un niveau minimum exigé de BAC+2 pour les chargés de clientèle ou de recouvrement, et BAC+4 pour les animateurs, directeurs d'agences ou superviseurs d'équipes.

Les recrutements de profils plus pointus ont également été réalisés afin de renforcer l'encadrement au niveau du siège et notamment au sein des fonctions supports.

Devant cette augmentation de la masse salariale, une initiative a été instaurée dans le plan stratégique de WAFASALAF portant sur la conduite d'un projet « Nouveau model RH » visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et maîtriser en conséquence l'évolution des charges.

Wafasalaf garantit une démarche de recrutement visant l'égalité des chances et la pratique de non-discrimination sous toutes ses formes. Notre processus de recrutement place la motivation et les compétences requises par le poste à pourvoir sur un pied d'égalité. En accord avec cette politique, l'embauche et la rémunération se font sur la base des compétences et du savoir être requis par le poste. Cette politique se met au service de la stratégie d'acquisition des talents qui se définissent non seulement par leurs compétences mais aussi par leur appropriation avec la culture de Wafasalaf et leur potentiel de développement.

Ses principes clés sont les suivants :

- L'ensemble de nos procédures sont menées dans le respect de l'égalité homme/femme ;
- Au minimum deux entretiens de recrutement sont opérés, par deux managers différents, avant de formaliser une proposition d'emploi ;
- Un parcours d'intégration est conçu pour accueillir le nouveau collaborateur dans de bonnes conditions.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Wafasalaf vise la fidélisation sur la durée de ses compétences et la création de conditions favorables permettant d'atteindre une bonne performance individuelle et collective.

Les fonctions opérationnelles de vente et de recouvrement sont trimestriellement intéressées sur l'atteinte des objectifs assignés. Par ailleurs, les fonctions d'encadrement ainsi que les fonctions supports reçoivent une prime annuelle liée à la performance réalisée.

Les principes de base dans la politique de rémunération fixe et variable étant l'équité, la transparence et la performance.

Politique de formation

Depuis plusieurs années, Wafasalaf a axé sa stratégie de formation autour du développement des compétences liées aux activités du cœur de métier et notamment les activités Commerciales et celles du Risque.

Ce plan est composé de formations métiers liées à la maîtrise des produits, des process, des techniques d'accueil, de vente ou de recouvrement, de sécurité et de l'hygiène en passant par des formations relatives au développement personnel, encore au management des équipes pour les fonctions d'encadrement.

Des cycles complets sont ainsi déployés régulièrement avec des formateurs internes et des prestataires externes pour développer les expertises nécessaires visant à maintenir un niveau de professionnalisme élevé.

Système d'évaluation

Le système d'évaluation compte deux entretiens d'évaluation intervenant en milieu et en fin de chaque année. Ces rendez-vous entre les collaborateurs et leurs managers sont déclinés suivant les spécificités des métiers (vente, recouvrement, traitement et support) et les niveaux de responsabilités managériales.

Politique de gestion de carrières de Wafasalaf

La politique RH de Wafasalaf vise à valoriser les compétences, accompagner le développement des équipes et ancrer durablement les valeurs de l'entreprise. Elle repose sur trois piliers fondamentaux :

1. Au service du Business, à travers :

- a) Management des talents : Fidéliser et développer les compétences clés dont la Wafasalaf a besoin pour réussir sa stratégie de développement
- b) Innovation et prise d'initiative : Favoriser l'innovation et la prise d'initiative pour lancer continuellement des nouveaux produits qui répondent aux nouvelles tendances d'achat et d'équipement des familles marocaines
- c) Mobilité interne & groupe : Considérer la mobilité interne et au niveau du Groupe comme levier d'évolution
- d) Management de la performance : Mettre la performance au cœur de la pratique RH via un upskilling continu des équipes.

2. Au service des collaborateurs, à travers :

- a) Expérience collaborateur : s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de l'expérience collaborateurs notamment par la digitalisation des processus RH
- b) Engagement des collaborateurs : s'investir dans le renforcement de l'esprit de fierté d'appartenance

3. Au service des actionnaires et de la société :

- a) Garantir l'efficacité opérationnelle à travers un modèle de pilotage RH pertinent
- b) Assurer une politique RH socialement responsable en matière d'inclusion et d'égalité des genres.

Ainsi, les axes suivants viendront garantir la réalisation de cette stratégie :

- L'harmonisation et l'attractivité de notre politique de rémunération ;
- Une gestion proactive des compétences
- Un management des ressources humaines de proximité ;
- Le développement de la diversité et l'égalité ;
- Des actions pour faire de la Wafasalaf un modèle d'insertion, notamment pour les personnes en situation de handicap ;
- Des actions pour développer le bien-être au travail des collaborateurs ;
- La transformation digitale ;
- Une expérience collaborateur enrichie.

De ces axes découlent une politique dont les orientations sont les suivantes :

Un recrutement responsable

Wafasalaf garantit une démarche de recrutement visant l'égalité des chances et la pratique de non-discrimination sous toutes ses formes. Notre processus de recrutement place la motivation et les compétences requises par le poste à pourvoir sur un pied d'égalité. En accord avec cette politique, l'embauche et la rémunération se font sur la base des compétences et du savoir être requis par le poste. Cette politique se met au service de la stratégie d'acquisition des talents qui se définissent non seulement par leurs compétences mais aussi par leur appropriation avec la culture de Wafasalaf et leur potentiel de développement.

Ses principes clés sont les suivants :

- L'ensemble de nos procédures sont menées dans le respect de l'égalité homme/femme ;
- Au minimum deux entretiens de recrutement sont opérés, par deux managers différents, avant de formaliser une proposition d'emploi ;
- Un parcours d'intégration est conçu pour accueillir le nouveau collaborateur dans de bonnes conditions.

Une rémunération basée sur la performance individuelle et collective

La Direction Capital Humain et RSE reconnaît que le niveau des salaires, et plus largement la politique de rémunération et d'augmentation des collaborateurs ont de nombreux impacts sur le fonctionnement de Wafasalaf. La rémunération influence directement l'efficacité des équipes parce qu'elle reste un levier important de motivation.

Dans ce sens, la culture management par objectif est une orientation essentielle de la performance de Wafasalaf et nous développons continuellement une approche de rémunération globale motivante et équitable qui vise à encourager chacun à se dépasser dans sa mission et à contribuer au succès de l'entreprise. Ses principes clés sont les suivants :

- Veiller à l'équité interne et à la cohérence de rémunération avec les pratiques du marché ;
- Rémunérer la performance individuelle à travers un système de rémunération variable discriminant les plus performants des moins performant ainsi qu'un système de revalorisation salariale au mérite ;
- Rémunérer la performance collective à travers un poids de la rémunération variable lié aux résultats financiers de l'entreprise ;
- Offrir des régimes de protection sociale adaptés en termes de frais de santé, de prévoyance et de retraite. L'objectif étant une couverture sociale complète.

Un développement continu des compétences

Le développement des compétences des collaborateurs est une « mission essentielle » au sein de Wafasalaf. A chaque étape du parcours professionnel, les moyens nécessaires sont mis en place pour que chacun puisse monter en compétences et s'accomplir : formation, diplôme ou certification, accompagnement par un collaborateur expert, attribution de nouvelles responsabilités.

Pour ce faire, nous disposons d'un système d'évaluation qui permet de :

- Etaler l'exercice sur l'année et ne pas se limiter à un seul rendez-vous annuel ;
- Evaluer les compétences en s'inscrivant dans une démarche de progression ;
- Evaluer la performance individuelle en étroite liaison avec la performance globale.

Les principes clés d'un développement progressif des compétences sont les suivants :

- Veiller sur une évaluation objective des compétences ;
- Evaluer pour évoluer et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue ;
- Considérer la formation et tous les autres moyens de développement des compétences, comme un investissement destiné à créer de la valeur ajoutée.

L'intelligence collective comme leviers de performance

La révolution digitale nous incite fortement à favoriser un mode de management axé sur l'intelligence collective. Les collaborateurs ainsi responsabilisés et utilisant le travail de groupe de façon agile, vont permettre au management plus de flexibilité. Derrière cette approche managériale liée à la transformation digitale des entreprises, nous cherchons à favoriser l'intégration des « Digital Natives » qui ne se retrouvent pas dans le management pyramidal et à offrir une expérience collaborateur optimale.

Les principes clés de la mobilisation de l'intelligence collective sont les suivants :

- L'apprentissage permanent ;
- Le développement de l'autonomie ;
- La reconnaissance personnelle et collective et la qualité des relations interpersonnelles ;
- L'amélioration continue de la performance des équipes ;
- La construction de projets autour de collaborateurs motivés ;
- L'auto-organisation et la responsabilisation des collaborateurs.

Tous RH

Le développement des compétences des collaborateurs, l'ancrage des valeurs, l'ancrage de la culture de performance et l'engagement des équipes relèvent aussi de la responsabilité des managers. Leur rôle s'avère d'une extrême importance pour appliquer la politique RH et construire un avenir meilleur.

Les principes de la responsabilité des managers sont les suivants :

- Manager avec bienveillance ;
- Participer à l'élaboration des projets individuels des membres de l'équipe ;
- Transmettre le savoir et le savoir-faire ;
- Etre partie prenante dans les projets RH.

VI.3.2 Effectifs

L'évolution du personnel de Wafasalaf, sur la période sous revue, se présente comme suit :

En nombre	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
CDD	24	33	2	37,5%	-93,9%
CDI	910	903	925	-0,77%	2,44%
Saisonniers (*)	153	180	184	17,65%	2,22%
ANAPÉC	0	0	47	n.a	100,0%
Total	1087	1116	1 158	2,67%	3,76%

Source : Wafasalaf

(*) L'effectif saisonnier est composé de personnes liées à WAFASALAF par le biais d'un contrat dont la durée varie de 1 à 6 mois

Les effectifs de Wafasalaf s'établissent à 1 116 collaborateurs en 2024 vs 1 087 en 2023, en hausse de 2,67% sur la période.

Les effectifs de Wafasalaf s'établissent à 1 158 collaborateurs en 2025 vs 1 116 en 2024, en hausse de 3,76% sur la période.

VI.3.3 Répartition de l'effectif par métier (réseau vs siège)

L'effectif au siège sur l'année 2025 est de 308 personnes et celui du réseau est de 617 personnes.

VI.3.4 Répartition de l'effectif permanent par catégorie et genre

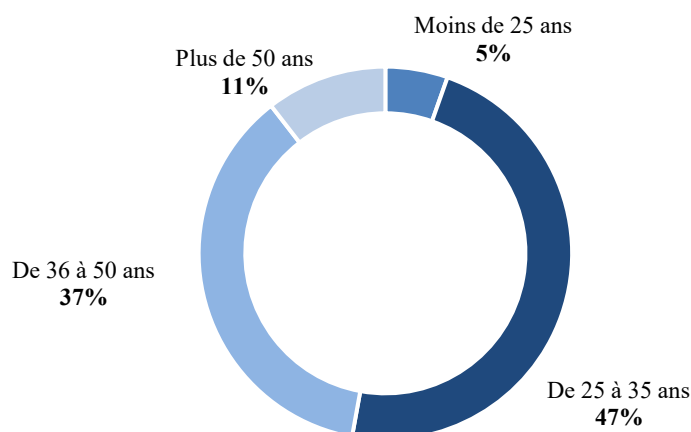
	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Femmes direction	7	9	8	28,57%	-11,11%
Femmes cadres	202	231	243	14,36%	5,19%
Femmes non-cadres	350	340	241	-2,86%	-29,12%
Total femmes	559	580	492	3,76%	-15,17%
Hommes direction	18	19	20	5,56%	5,26%
Hommes cadres	203	226	222	11,33%	-1,77%
Hommes non-cadres	307	291	191	-5,21%	-34,36%
Total Hommes	528	536	433	1,52%	-19,22%
Effectif total	1087	1116	925	2,67%	-17,11%

Source : Wafasalaf

VI.3.5 Structure de l'effectif permanent par tranche d'âge

Le diagramme suivant présente la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par tranche d'âge, au 31 décembre 2025 :

Structure de l'effectif permanent par tranche d'âge (2025)



Source : Wafasalaf

Le tableau suivant présente l'historique de la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par tranche d'âge sur les trois années précédentes :

Catégorie	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Moins de 25 ans	202	221	50	9,41%	-77,38%
De 25 à 35 ans	466	469	439	0,64%	-6,40%
De 36 à 50 ans	345	342	339	-0,87%	-0,88%
Plus de 50 ans	74	84	97	13,51%	15,48%
Total	1087	1116	925	2,67%	-17,11%

Source : Wafasalaf

VI.3.6 Répartition par ancienneté

	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
De 0 à 2 ans	363	379	178	4,41%	-53,03%
Entre 2 et 5 ans	223	177	177	-20,63%	0,00%
Entre 5 et 10 ans	132	213	217	61,36%	1,88%
Entre 10 et 12 ans	81	49	24	-39,51%	-51,02%
Entre 12 et 20 ans	184	196	216	6,52%	10,20%
Entre 20 et 25 ans	70	63	57	-10,00%	-9,52%
Plus de 25 ans	34	39	56	14,71%	43,59%
Effectif total	1087	1116	925	2,67%	-17,11%

Source : Wafasalaf

VI.3.7 Représentants du personnel

	2023	2024	2025
Représentants du personnel	9	8	8

Source : Wafasalaf

VI.3.8 Jours de grève

	2023	2024	2025
Jours de grève	0	0	0

Source : Wafasalaf

VI.3.9 Accidents du travail

	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Accidents de travail	6	13	9	>100%	-30,77%

Source : Wafasalaf

VI.3.10 Licenciements, recrutements et démissions par catégorie

	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Recrutements	101	92	108	-8,91%	17,39%
Cadres supérieurs	6	3	43	-50,00%	>100%
Cadres moyens	36	35	1	-2,78%	-97,14%
Employés	59	54	64	-8,47%	18,52%
Démissions	76	87	86	14,47%	-1,15%
Cadres supérieurs	3	4	5	33,33%	25,00%
Cadres moyens	36	35	31	-2,78%	-11,43%
Employés	37	48	50	29,73%	4,17%
Licenciements	1	3	0	>100%	-100,00%
Cadres supérieurs	0	0	0	n.a	n.a
Cadres moyens	0	2	0	n.a	-100,00%
Employés	1	1	0	0,00%	-100,00%

Source : Wafasalaf

VI.3.11 Litiges sociaux par nature

	2023	2024	2025
Litiges sociaux	0	0	0
Collectifs	0	0	0
Individuels	0	0	0

Source : Wafasalaf

VI.3.12 Intéressement et participation du personnel

Wafasalaf ne dispose pas d'un schéma de participation au capital au profit de son personnel. Elle a participé à l'image des autres filiales du groupe Attijariwafa bank aux offres réservées aux salariés lancées en 2005, 2007, 2012 et 2018.

Ces offres sont opérées par le biais de formules mises en place à des conditions avantageuses et ce, pour permettre au plus grand nombre de collaborateurs d'accéder au capital. Un ensemble de mesures associant des remises sur la valeur des actions, des attributions d'actions gratuites et des conditions de crédit privilégiées ont été mises en place.

Pour la société Wafasalaf, les résultats de la dernière augmentation de capital d'Attijariwafa bank réservée aux salariés du groupe en 2018 se présentent comme suit :

- 274 207 actions de la Tranche 1 (Formule « Classique ») ont été souscrites par les collaborateurs de Wafasalaf à un prix par action de 379 Dh ;
- 64 726 actions de la Tranche 2 (Formule « Plus ») ont été souscrites par les collaborateurs de Wafasalaf à un prix par action de 379 Dh.

Au 31 décembre 2025, aucune opération d'intéressement et de participation du personnel n'a été faite.

VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

VII.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des investissements effectués par Wafasalaf, durant les trois dernières années, se présente comme suit :

KDH	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Droit au bail				-	-
Immobilisations en recherche et développement	2 117	12 776	6 640	>100%	52,89%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	34 030	45 151	53 243	32,68%	17,92%
Immobilisations incorporelles hors exploitation		-	-	-	-
Terrain d'exploitation		-	-	-	-
Immeubles d'exploitation - Bureaux		-	-	-	-
Immeubles d'exploitation - Logements de fonction		-	-	-	-
Mobilier de bureau d'exploitation	1 137	1 694	1 942	48,99%	14,64%
Matériel de bureau d'exploitation			140	-	-
Matériel informatique et Télécom	2 894	31 374	8 294	>100%	-73,56%
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	0	27	13	-	-51,85%
Autres matériels d'exploitation		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	5 437	3 688	7 170	-32,17%	94,41%
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	88	277	-	>100%	-100,00%
Total	45 703	94 987	77 442	89,38%	-10,53%

Source : Wafasalaf

Revue Analytique 2025-2024 :

Au titre de l'exercice 2025, les investissements réalisés se sont établis à 77 442 Kdh, en baisse de 10,5% par rapport à 2024 en raison notamment de la diminution des investissements en matériels informatiques et telecom.

Les investissements 2025 ont notamment porté sur les licences et les logiciels afin d'accompagner la transformation digitale de Wafasalaf et intégrer l'innovation comme levier de création de valeur.

Sur la période, les investissements ont concerné essentiellement :

- Les autres immobilisations incorporelles d'exploitation pour 53 243 Kdh, enregistrant une hausse de 17,92% par rapport à 2024.
- Le mobilier de bureau d'exploitation s'élève à 1 942 Kdh, enregistrant une hausse de 14,64% par rapport à 2024.
- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation ont atteint 7 170 Kdh en 2025, marquant une hausse significative de plus de 94,41% par rapport à 2024.

En revanche, certains postes ont connu une baisse :

- Le matériel informatique et télécom pour 8 294 KDH, en forte baisse par rapport à 2024 (-73,6%). Cette baisse est due au renouvellement du parc du matériel informatique de Wafasalaf en 2024.
- Les immobilisations en recherche et développement atteignent 6 640 Kdh, soit une dégradation de 52,9%.
- Les autres immobilisations corporelles hors exploitation disparaissent en 2025.
- Le droit au bail, le terrain, les immeubles d'exploitation et les immeubles hors exploitation restent non investis sur la période, traduisant une priorité accordée à des projets plus flexibles et digitalisés.

Revue Analytique 2024-2023 :

Au titre de l'exercice 2024, les investissements réalisés se sont établis à 94 987 Kdh, en hausse de plus de 100% par rapport à 2023. Ces investissements ont notamment porté sur du matériel informatique, les licences et les logiciels afin d'accompagner la transformation digitale de Wafasalaf et intégrer l'innovation comme levier de création de valeur

Sur la période, les investissements ont concerné essentiellement :

- Les autres immobilisations incorporelles d'exploitation pour 45 151 Kdh, enregistrant une hausse de 29,32 % par rapport à 2023.
- Le matériel informatique et télécom pour 31 374 KDH, en forte hausse par rapport à 2023 (+100 %)
- Les immobilisations en recherche et développement atteignent 12 776 Kdh, soit une progression de plus de 100 %.
- Les autres immobilisations corporelles hors exploitation s'élèvent à 277 Kdh, en hausse de plus de 100 % par rapport à 2023,
- Le mobilier de bureau d'exploitation s'élève à 1 694 Kdh, enregistrant une hausse de 48,99 % par rapport à 2023.

En revanche, certains postes ont connu une baisse ou une stagnation :

- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation ont atteint 3 688 Kdh en 2024, marquant une baisse significative de plus de -32,17 % par rapport à 2023.
- Le droit au bail, le terrain, les immeubles d'exploitation et les immeubles hors exploitation restent non investis sur la période, traduisant une priorité accordée à des projets plus flexibles et digitalisés.

VII.2. RESSOURCES MATERIELLES

Wafasalaf dispose d'un système d'information totalement intégré qui prend en charge toute la chaîne de valeur (avant-vente, montage des dossiers de crédit, SAV, gestion des prélèvements, recouvrement, contentieux, comptabilité client).

Pour la gestion de son réseau de partenaires et de ses apporteurs d'affaires (magasins d'électroménager, grandes surfaces, concessions automobiles et banques dans le cadre de la gestion pour compte), Wafasalaf a équipé l'ensemble de ces points de vente d'une solution Extranet leur permettant une connexion en temps réel aux plateformes de suivi des autorisations et d'acceptations des dossiers de crédit.

Pour une meilleure gestion de la relation client, Wafasalaf s'est doté d'un CRM fonctionnant en interaction avec les autres plateformes applicatives.

Pour sa sécurité, Wafasalaf dispose d'un plan de secours informatique (PSI) et plan de continuité d'activité (PCA) déjà déployés.

Pour accompagner son développement, Wafasalaf a mis en place un ambitieux plan Projet Moyen Terme qui vise en priorité à :

- renforcer la compétitivité et assurer la pérennité de l'entreprise par une transformation digitale en profondeur ;
- le développement des services métiers à forte valeur ajoutée pour le client ;
- renforcer et unifier les canaux de distribution (Internet, mobile...).

Pour ce PMT, Wafasalaf a un taux d'avancement satisfaisant, et a déjà déployé une nouvelle version de son site wafasalaf.ma.

Principaux chantiers réalisés durant l'exercice 2023 :

- Upgrade de la plateforme d'antivirus Symantec sur l'ensemble des machines et poste de de travail Wafasalaf ;
- Doter Wafasalaf d'un relais de messagerie sécurisé et performant permettant de définir des règles de sécurité (Règles de confidentialité et politique de sécurité en fonction des différentes catégories d'utilisateurs du relais), Protéger les données, Détecter le spam, les attaques par déni de service et d'autres menaces de messagerie entrantes...
- Mise en place d'une solution d'authentification forte permettant à tous les collaborateurs Wafasalaf d'accéder au réseau interne et externe de manière sécurisé et contrôlé ;
- Mise en place du projet capital client qui a pour objectif d'approfondir la connaissance client et également de se doter de la capacité de transformer cette connaissance en actions marketing automatisées pertinentes, opportunes et cohérentes à travers l'ensemble des canaux ;
- Mettre en service le projet EM (Equipements des ménages) digital qui permet d'offrir un parcours client fluide et full digital à travers une signature électronique, solution OCR et une application installée sur des tablettes au niveau des stands EM (Equipements des ménages) ;
- Mise en place d'une stratégie permettant de s'ouvrir à différents acteurs bancaires et non bancaires pour améliorer leurs offres clients et maximiser l'efficacité opérationnelle ;
- Mise en place d'un système de gestion et de notification des mains levées ;
- Mise en place d'une application BI sous Qlik Sense permettant le suivi et l'analyse de performance RH ;

Principaux chantiers réalisés durant l'exercice 2024 :

- 2024 a connu une dynamique commerciale soutenue, résultant des effets positifs de la nouvelle organisation commerciale ainsi que de la concrétisation des projets en gestation.
- En effet, une réorganisation a été faite le 1er mars 2024 dont le rationnel est d'améliorer la productivité et la spécialisation de l'effectif, marquée par :
 - La séparation des métiers au niveau du réseau commercial avec des équipes dédiées au développement commerciale, au traitement ou à l'acceptation ;
 - La création de nouvelles entités en central « normes et méthode » et « Animation et soutien commercial » pour accompagner le réseau commercial sur les différents métiers et produits
- Mise en place des processus et technologies d'automatisation des déploiements, des mises à jour de version et tests en continu, et d'une plateforme collaborative (Devops)
- Mise à niveau de l'usine de développement (UDD) et de déploiement des APIs
- Déploiement du projet de modernisation et de sécurisation des agences
- Mise à niveau et sécurisation des services d'annuaire Active Directory pour les systèmes d'exploitation Windows.

Principaux chantiers réalisés durant l'exercice 2025 :

- La refonte et la sécurisation de l'infrastructure réseaux de 52 agences et du siège WAFASALAF
- La refonte de l'infrastructure WAFASALAF (stockage, serveurs Powers, serveurs de virtualisation)
- Le renforcement du contrôle d'accès aux équipements réseau du siège
- Gestion de l'obsolescence des systèmes d'exploitation et durcissement des postes de travail
- Gestion de l'obsolescence des systèmes d'exploitation et durcissement des serveurs Windows/Linux/AIX
- La Refonte de la solution de sauvegarde SI (Logiciel et stockage)
- Mise en place de la supervision applicative via DYNATRACE
- Upgrade de la messagerie Exchange Serveur et poste de travail (Office 2024 et Exchange SE)

Principaux chantiers réalisés durant l'exercice 2026 :

- Déploiement d'un nouveau dispositif de Helpdesk IT
- Mise en place d'un outil de supervision technique des actifs physiques informatiques
- Mise en place d'un moteur de notification pour la gestion des envois push mobile, SMS et e-mail
- Modernisation des liens télécom de secours, avec le remplacement des connexions 4G MPLS par de la 4G Internet sur l'ensemble des agences, garantissant une disponibilité et des performances optimisées
- Déploiement d'une plateforme de Gestion Unifiée d'Infrastructure pour les Opérations IT
- Externalisation du Centre Opérationnel de Supervision de la Sécurité (Niveau 1) afin de garantir une surveillance 24/7
- Déploiement de la solution de protection de données sensibles de l'entreprise

PARTIE III. **SITUATION FINANCIERE DE WAFASALAF**

I. INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDES SELECTIONNES

Les principaux indicateurs du compte de produits et charges de Wafasalaf sur la période sous revue se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit Net Bancaire	1 217 130	1 269 531	1 407 034	4,31%	10,83%
Résultat Brut d'exploitation	775 035	820 519	944 282	5,87%	15,08%
Résultat Net Part du Groupe	307 333	343 199	365 050	11,67%	6,37%

Source : Wafasalaf

Au titre de l'exercice 2024 :

- Le PNB a enregistré une hausse de 4,31%, atteignant 1 269 531 Kdh en 2024, porté par la progression de la marge d'intérêts à 908 606 Kdh, soit 5,90% par rapport à 2023. Toutefois, cette performance a été atténuée par la forte dégradation de la marge sur commissions, passée de 17 818 Kdh à -7 607 Kdh, en raison de la baisse des commissions produits et de la hausse des commissions charges.
- Le Résultat Brut d'Exploitation s'est établi à 820 519 Kdh, en hausse de 5,87% par rapport à 775 035 Kdh en 2023. Cette progression s'explique par la bonne performance du PNB, malgré une hausse des dotations aux amortissements de 10,44% (de 58 301 Kdh à 64 385 Kdh) et une légère augmentation des charges générales d'exploitation de 0,22% (de 383 794 Kdh à 384 626 Kdh).
- Le Résultat Net Part du Groupe s'est élevé à 343 199 Kdh contre 307 333 Kdh en 2023, enregistrant une progression de 11,67%. Cette hausse s'explique par la bonne dynamique du résultat d'exploitation à 13,82% et la réduction du coût du risque de -9,29%, qui ont permis d'absorber la hausse de l'impôt sur les résultats de 35 584 Kdh.

Au titre de l'exercice 2025 :

- Le PNB a progressé de 10,83% pour atteindre 1 407 034 Kdh à la fin de 2025, grâce à une gestion efficace des charges. Cette amélioration s'est traduite par une augmentation de la marge sur commission de plus de 100%, passant de -7 607 Kdh en 2024 à -15 380 Kdh en 2025.
- Le résultat brut d'exploitation consolidé a enregistré une augmentation de 15,08% sur la période considérée, atteignant 944 282 Kdh en 2025 par rapport à 820 519 Kdh en 2024. Cette quasi-stagnation est attribuable à la bonne performance du PNB, malgré la légère augmentation des charges générales d'exploitation, qui ont augmenté de 1,36% pour passer de 384 626 Kdh en 2024 à 389 845 Kdh en 2025. De plus, les dotations aux amortissements ont également connu une hausse de 13,24%, s'élevant à 72 907 Kdh.
- L'entreprise a enregistré une hausse de 6,37% de son résultat net consolidé passant de 343 199 Kdh à 365 050 Kdh. Cette hausse s'explique par la bonne dynamique du résultat d'exploitation à 9,74% malgré la hausse du coût du risque de 27,87%.

Les principaux indicateurs bilantiels de Wafasalaf se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Total Crédits	17 031 552	18 778 325	23 587 022	10,26%	25,61%
Total Dépôts	3 523 254	4 384 195	5 684 479	24,44%	29,66%

Source : Wafasalaf

Au titre de l'exercice 2024 :

- Le total crédits a augmenté de 10,26%, pour atteindre 18 778 325 Kdh, contre 17 031 552 Kdh en 2023. Cette évolution s'explique par la hausse des créances sur la clientèle de plus de 10%, notamment le crédit automobile qui affiche une hausse de 21% de son encours.
- Le total dépôts a enregistré une croissance de 24,44%, s'établissant à 4 384 195 Kdh en 2024 suite à la hausse du dépôt de garantie de la production LOA en 2024.

Au titre de l'exercice 2025 :

- Le total crédits a augmenté de 25,61%, pour atteindre 23 587 022 Kdh, contre 18 778 325 Kdh en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la forte progression des prêts et créances sur la clientèle (+4 936 813 Kdh, soit +26,6%), portée à 23 523 236 Kdh, tandis que les créances sur les établissements de crédit ont reculé de 191 902 Kdh à 63 786 Kdh.
- Le total dépôts a enregistré une croissance de 29,66%, s'établissant à 5 684 479 Kdh en 2025, suite à la progression significative des dettes envers la clientèle (+1 300 284 Kdh), dans un contexte de développement de la base de dépôts, soutenu également par la hausse des titres de créance émis passant de 6 800 140 Kdh à 9 045 818 Kdh (+33%).

RAPPORT GENERAL DES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.776.756 dont un bénéfice net de KMAD 300.039.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société WAFASALAF S.A. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ET DES IMMOBILISATION DONNEES EN LOA

Description du point clé de l'audit

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Wafasalaf à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafasalaf constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES ».

Au 31 décembre 2025, les créances à la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à MMAD 11.637 et MMAD 12.057. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 2.385.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;
- Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement

ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la Gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 avril 2026

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG

Hicham DIOURI

Associé

Forvis MAZARS

Taha FERDOUS

Associé

RAPPORT GENERAL DES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.505.927 dont un bénéfice net de KMAD 283.031.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société WAFASALAF S.A. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état des provisions B14 qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet la société.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et de provisionnement des crédits à la clientèle et des immobilisations données en LOA

Description du point clé de l'audit Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Wafasalaf à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafasalaf constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES »,

Au 31 décembre 2024, les créances à la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à MMAD 9.758 et MMAD 8.984. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 2.231.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement;
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid19 ;
- Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la Gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 23 avril 2025

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Forvis MAZARS

Taha FERDAOUS

Associé

RAPPORT GENERAL DES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau **trésorerie pour** l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KDH 2 498 456 dont un bénéfice net de KDH 263 306 .

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société WAFASALAF S.A conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état des provisions B14 qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet la société.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle et des immobilisations données en LOA

Description du point clé de l'audit

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Wafasalaf à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafasalaf constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES »,

Au 31 décembre 2023, les créances à la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à MMAD 9 740 et MMAD 7 296. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 2 166.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19:
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la Gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 18 avril 2024

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslman BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORTON

Faïcal MEKOUAR

Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2.072.758 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 365.050.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe WAFASALAF au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Description du point clé de l'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe WAFASALAF à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la Direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2025, le montant brut des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 26.164 ; le montant total des dépréciations s'élève à MMAD 2.640.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, des éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe WAFASALAF, et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- Étudié la conformité de la norme IFRS 9 mise en œuvre ;
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- Vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- Apprécié le bien fondé des hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les

anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne du groupe ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2026

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG

Hicham DIOURI

Associé

Forvis MAZARS

Taha FERDOUS

Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.885.181 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 343.199.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe WAFASALAF au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet WAFASALAF S.A.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Description du point clé de l'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe WAFASALAF à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la Direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2024, le montant brut des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 20.937 ; le montant total des dépréciations s'élève à MMAD 2.351.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe WAFASALAF, et testé les contrôle clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- Étudié la conformité de la norme IFRS 9 mise en œuvre,
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- Vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- Apprécié le bien fondé des hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons

en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière ; nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Casablanca, le 23 avril 2025

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG
MAZARS

Bachir TAZI
Associé

Forvis

Taha FERDOUS
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KDH 1 778 808, dont un bénéfice net consolidé de KDH 307 333.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe WAFASALAF au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet WAFASALAF S.A.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été

traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci. et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Description du point clé de l'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe

WAFASALAF à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment du bucket,

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et méthodes de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, le montant brut des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 19 152 ; le montant total des dépréciations s'élève à MMAD 2 287.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe WAFASALAF, et testé les contrôle clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- Etudié la conformité à la norme IERS 9 mise en œuvre
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité, Vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- Apprécié le bien fondé des hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IERS ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 18 avril 2024

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslman BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïcal MEKOUAR
Associé

II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES IFRS 2023– 2025

II.1. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT IFRS (2023 - 2025)

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
+ Intérêts et produits assimilés	1 307 243	1 468 606	1 717 760	12,34%	16,97%
- Intérêts et charges assimilées	-449 249	-559 999	-691 693	24,65%	23,52%
Marge D'intérêt	857 994	908 606	1 026 067	5,90%	12,93%
+ Commissions (produits)	27 236	6 122	719	-77,52%	-88,26%
- Commissions (charges)	-9 417	-13 729	-16 099	45,79%	17,26%
Marge Sur Commissions	17 818	-7 607	-15 380	<100%	>100%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 417	4 382	1 229	28,24%	-71,95%
+/- Gains ou pertes nets des instruments mesurés à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
+ Produits des autres activités	337 901	364 149	395 117	7,77%	8,50%
- Charges des autres activités	-	-	-	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 217 130	1 269 531	1 407 034	4,31%	10,83%
- Charges générales d'exploitation	-383 794	-384 626	-389 845	0,22%	1,36%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-58 301	-64 385	-72 907	10,44%	13,24%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	775 035	820 519	944 282	5,87%	15,08%
-Coût du risque	-266 562	-241 800	-309 200	-9,29%	27,87%
RESULTAT D'EXPLOITATION	508 473	578 719	635 082	13,82%	9,74%
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1 203	-	-	-	-
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔT	507 270	578 719	635 082	14,09%	9,74%
- Impôt sur les résultats	-199 936	-235 520	-270 033	17,80%	14,65%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-
RESULTAT NET	307 333	343 199	365 050	11,67%	6,37%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	307 333	343 199	365 050	11,67%	6,37%
Résultat de base par action (en dirhams)	272	303	323	11,40%	6,60%
Résultat dilué par action (en dirhams)	272	303	323	11,40%	6,60%

Source : Wafasalaf

II.1.1 Produit net bancaire

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
+ Intérêts et produits assimilés	1 307 243	1 468 606	1 717 760	12,34%	16,97%
- Intérêts et charges assimilées	-449 249	-559 999	-691 693	24,65%	23,52%
Marge D'intérêt	857 994	908 606	1 026 067	5,90%	12,93%
+ Commissions (produits)	27 236	6 122	719	-77,52%	-88,26%
- Commissions (charges)	-9 417	-13 729	-16 099	45,79%	17,26%
Marge Sur Commissions	17 818	-7 607	-15 380	<100%	>100%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 417	4 382	1 229	28,24%	-71,95%
+/- Gains ou pertes nets des instruments mesurés à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
+ Produits des autres activités	337 901	364 149	395 117	7,77%	8,50%
- Charges des autres activités	-	-	-	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 217 130	1 269 531	1 407 034	4,31%	10,83%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, le produit net bancaire a enregistré une augmentation de 10,83% par rapport à l'année précédente, atteignant 1 407,0 MMAD contre 1 269,5 MMAD en 2024. Cette croissance est principalement due à :

- La progression de 12,93% de la marge d'intérêt, qui s'élève à 1 026 067 Kdh en 2025 contre 908 606 Kdh en 2024, portée par :
 - La hausse de 16,97% des intérêts et produits assimilés, atteignant 1 717 760 Kdh en 2025 contre 1 468 606 Kdh en 2024 ;
 - L'augmentation de 23,52% des intérêts et charges assimilées, atteignant 691 693 Kdh en 2025 contre 559 999 Kdh en 2024 ;
- La forte dégradation de la marge sur commissions, qui s'établit à -15 380 Kdh en 2025 contre -7 607 Kdh en 2024, pénalisée par la chute des commissions produits (-88,26%) et une hausse des commissions charges (+17,26%) ;
- La hausse de 8,50% des produits des autres activités, à 395 117 Kdh, soutenue par la performance des revenus liés à des services connexes comme la gestion pour compte et la marge d'assurance ;
- Malgré la dégradation de 71,95% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, s'établissant à 1 229 Kdh en 2025 contre 4 382 Kdh en 2024.

Revue analytique 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, le Produit Net Bancaire a enregistré une hausse de 4,31%, s'établissant à 1 269 531 KDH contre 1 217 130 KDH en 2023. Cette progression est essentiellement portée par :

- La progression de 5,90% de la marge d'intérêt, qui s'élève à 908 606 Kdh en 2024 contre 857 994 KDH en 2023, portée par :
 - La hausse de 12,34% des intérêts et produits assimilés, atteignant 1 468 606 Kdh en 2024 contre 1 307 243 KDH en 2023 ;
 - L'augmentation de 24,65% des intérêts et charges assimilées, atteignant 559 999 Kdh en 2024 contre 449 249 KDH en 2023 ;
- La forte dégradation de la marge sur commissions, qui devient négative à -7 607 Kdh contre 17 818 KDH en 2023, pénalisée par la chute des commissions produits (-77,52%) et une hausse des commissions charges (+45,78%).

- La hausse de 28,24% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, s'établissent à 4 382 KDH en 2024 contre 3 417 en 2023 ;
- La hausse de 7,77% des produits des autres activités, à 364 149 Kdh, soutenue par la performance des revenus liés à des services connexes comme la gestion pour compte et la marge d'assurance.

II.1.2 Marge d'intérêts

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Sur opérations avec les établissements de crédits	153	387	87	>100%	-78%
Sur opérations avec la clientèle	1 018 320	1 082 985	1 149 275	6,35%	6,12%
Intérêts courus et échus sur titres	-	-	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-	-	-
Sur opérations de crédit-bail	263 244	362 315	509 129	37,63%	40,52%
Autres intérêts et produits assimilés	25 526	22 918	59 270	-10,22%	>100%
Produits d'intérêt (1)	1 307 243	1 468 606	1 717 760	12,34%	16,97%
Sur opérations avec les établissements de crédits	192 670	209 687	214 301	8,83%	2,20%
Sur opérations avec la clientèle	92 663	101 854	29 197	9,92%	-71,33%
Sur dettes représentées par titres	163 916	248 458	448 195	51,58%	80,39%
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-	-	-
Sur opérations de crédit-bail	-	-	-	-	-
Autres intérêts et charges assimilés	-	-	-	-	-
Charges d'intérêt (2)	449 249	559 999	691 693	24,65%	23,52%
Marge d'intérêts	857 994	908 606	1 026 068	5,90%	12,93%
Taux de marge (2) / (1)	34,37%	38,13%	40,27%	3,76pts	2,14pts

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, la marge d'intérêts consolidée enregistre une hausse de 12,93% par rapport à 2024, pour s'établir à 1 026 068 Kdh contre 908 606 Kdh en 2024. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse de 16,97% des produits d'intérêt, portée par :
 - L'augmentation de 6,12% des produits sur opérations avec la clientèle ;
 - La hausse de 40,52% des produits sur opérations de crédit-bail ;
 - La forte progression de plus de 100% des autres intérêts et produits assimilés ;
 - Malgré la baisse de 78% des produits sur opérations avec les établissements de crédits.
- La hausse significative de 23,52% des charges d'intérêt, qui s'explique par :
 - L'augmentation de 80,39% des charges sur dettes représentées par des titres ;
 - La hausse de 2,20% des charges sur opérations avec les établissements de crédits ;
 - Partiellement atténuée par la baisse de 71,33% des charges sur opérations avec la clientèle, qui a contribué à limiter la progression globale des charges.

Par conséquent, le taux de marge d'intérêts a gagné 2,14 points, pour atteindre 40,27% en 2025 contre 38,13% en 2024.

Revue analytique 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, la marge d'intérêts consolidée enregistre une hausse de 5,90% par rapport à 2023, pour s'établir à 908 606 Kdh contre 857 994 Kdh en 2023. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse de 12,34% des produits d'intérêt, portée par :
 - La forte progression de plus de 100,00% des produits sur opérations avec les établissements de crédits, expliquée par l'évolution à la hausse de l'encours de refinancement
 - L'augmentation de 6,35% des produits sur opérations avec la clientèle, due à la croissance de la production portée par rapport à fin 2023
 - La hausse de 37,63% des produits sur opérations de crédit-bail suite à la hausse de la production de LOA
- La hausse significative de 24,65% des charges d'intérêt, qui s'explique par :
 - L'augmentation de 51,58% des charges sur dettes représentées par des titres, traduisant une intensification du recours au marché de la dette par l'émission de BSF qui sont devenus la principale source de financement de WAFASALAF
 - La progression de 9,92% des charges sur opérations avec la clientèle ;
 - La hausse de 8,83% des charges sur opérations avec les établissements de crédits.

Par conséquent, le taux de marge d'intérêts a gagné 3,76 points, pour atteindre 38,13% en 2024 contre 34,37% un an auparavant.

II.1.3 Produits nets des commissions

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Commissions nettes sur opérations	17 818	-7 607	-15 380	<100%	<100%
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	17 818	-7 607	-15 380	<100%	<100%
Autres	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	0	0	0	-	-
Sur opération de paiement	0	0	0	-	-
Sur opération de change	0	0	0	-	-
Autres	0	0	0	-	-
Produits nets des commissions	17 818	-7 607	-15 380	<100%	<100%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

À fin 2025, les produits nets des commissions ressortent à -15 380 Kdh, marquant une baisse de plus de 100% par rapport à 2024, où ils s'élevaient à -7 606Kdh.

Cette évolution négative est essentiellement liée aux éléments suivants :

- Une baisse de plus de 100% des commissions nettes sur opérations, passant de -7 607 Kdh en 2024 à -15 380 en 2025 ;
- Les commissions sur opérations avec la clientèle enregistrent une baisse de 100% passant de -7 607 Kdh en 2024 à -15 380 Kdh en 2025, cette variation est due principalement à la hausse des commissions liées aux émissions obligataires et BSF dont l'encours a enregistré une nette hausse en 2025, suite au relèvement du plafond des émissions passant de 7,1 Milliards de dirhams en 2024 à 11 milliards de dirhams en 2025 ;
- La contribution nulle des prestations de services bancaires et financiers reste inchangée sur la période, n'impactant donc pas l'évolution globale.

Revue analytique 2023-2024

À fin 2024, les produits nets des commissions ressortent à -7 607 Kdh, marquant une baisse de plus de 100% par rapport à 2023, où ils s'élevaient à 17 818 Kdh.

Cette évolution négative est essentiellement liée aux éléments suivants :

- Une baisse de plus de 100% des commissions nettes sur opérations, passant de 17 818 Kdh en 2023 à -7 607 Kdh en 2024. Cette chute s'explique principalement par la disparition du poste "autres" en 2023, qui avait fortement contribué à la hausse de l'exercice précédent ;
- Les commissions sur opérations avec la clientèle enregistrent une baisse de 100% passant de 17 818 Kdh en 2023 à -7 607 Kdh en 2024. Cette variation est vraisemblablement liée à un reclassement ou une reclassification comptable, dans la continuité des pratiques observées en 2023, où les commissions recouvrement avaient été transférées vers le coût du risque ;
- La contribution nulle des prestations de services bancaires et financiers reste inchangée sur la période, n'impactant donc pas l'évolution globale.

Ainsi, le recul des produits nets de commissions en 2024 s'explique par la non-récurrence d'éléments exceptionnels ou reclassés, qui avaient temporairement gonflé les produits en 2023.

II.1.4 Résultat des autres activités

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produits de la promotion immobilière	-	-	-	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-	-	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location avec option d'achat	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurances	95 626	107 942	120 919	12,88%	12,02%
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-	-	-	-
Autres produits (charges) nets	236 110	256 207	274 198	8,51%	7,02%
Produits et charges nets des autres activités	331 736	364 149	395 117	9,77%	8,50%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Les produits et charges nets des autres activités ont atteint 395 117 Kdh en 2025 contre 364 149 Kdh en 2024, soit une progression de 8,50 % sur la période. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des autres produits nets de l'activité d'assurance de 12,02%, passant de 107 942 Kdh en 2024 à 120 919 Kdh en 2025. À cela s'ajoute une hausse de 7,02% des autres produits nets passant de 256 207 Kdh en 2024 à 274 198 Kdh en 2025, ces produits comprennent principalement les revenus de la gestion pour compte qui ont enregistré une nette amélioration en 2025, ce qui a contribué à l'amélioration globale des résultats des autres activités.

Revue analytique 2023-2024

Les produits et charges nets des autres activités ont atteint 364 149 Kdh en 2024 contre 331 736 Kdh en 2023, soit une progression de 9,77 % sur la période. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des autres produits nets de l'activité d'assurance de 12,88 %, passant de 95 626 Kdh en 2023 à 107 942 Kdh en 2024. À cela s'ajoute une hausse de 4,03 % des autres produits (charges) nets passant de 246 275 Kdh en 2023 à 256 207 Kdh en 2024, qui contribuent également à l'amélioration globale des résultats des autres activités.

II.1.5 Charges générales d'exploitation

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Charges de personnel	246 881	260 392	269 599	5,47%	3,54%
Impôts et taxes	11 169	11 478	5 695	2,77%	-50,38%
Services extérieurs et autres charges	125 744	112 755	114 551	-10,33%	1,59%
Charges générales d'exploitation	383 794	384 626	389 845	0,22%	1,36%
Coefficient d'exploitation	31,53%	30,30%	27,71%	-1,23pts	-2,59pts

Source : Wafasalaf

*Coefficient d'exploitation = charges générales d'exploitation/PNB

Revue analytique 2024-2025

Les charges générales d'exploitation consolidées ont enregistré une légère hausse de 1,36% en 2025 pour s'établir à 389 845 Kdh en 2025 contre 384 626 Kdh en 2024. Cette évolution résulte principalement de la progression de 3,54% des charges de personnel. Les services extérieurs et autres charges ont également augmenté de 1,59% tirés par les frais de la maintenance informatique et services télécom ainsi que les frais marketing et publicité. À l'inverse, les impôts et taxes ont enregistré une baisse significative de 50,38% suite à une reprise de provisions de 6 millions dhs qui concernent la taxe professionnelle.

Le coefficient d'exploitation est passé de 30,30% en 2024 à 27,71% en 2025, soit une amélioration de 2,59 points.

Revue analytique 2023-2024

Les charges générales d'exploitation consolidées ont enregistré une quasi-stabilité en 2024 avec une légère hausse de 0,22% pour s'établir à 384 626 Kdh contre 383 794 Kdh en 2023. Cette évolution résulte principalement de la progression de 5,47% des charges de personnel. Les impôts et taxes ont également augmenté de 2,77 %. À l'inverse, les services extérieurs et autres charges ont enregistré une baisse significative de 10,33%, traduisant une meilleure maîtrise des coûts externes ou une rationalisation des dépenses opérationnelles.

Le coefficient d'exploitation est passé de 31,53% en 2023 à 30,30% en 2024, soit une amélioration de 1,24 point, traduisant une meilleure efficacité opérationnelle et une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges d'exploitation.

II.1.6 Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit net bancaire	1 217 130	1 269 531	1 407 034	4,31%	10,83%
- Charges générales d'exploitation	-383 794	-384 626	-389 845	0,22%	1,36%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-58 301	-64 385	-72 907	10,44%	13,24%
Résultat brut d'exploitation	775 035	820 519	944 282	5,87%	15,08%

Source : Wafasalaf

Indicateurs du Résultat Brut d'exploitation sans la contribution « Don séisme » :

En Kdh	2023 incluant le don Séisme	2023 hors don séisme	2024	2025	Var. 24 / 23 incluant don séisme	Var.24 /23 excluant don séisme
Résultat brut d'exploitation	775 035	880 035	820 519	944 282	5,87%	-6,76%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

En 2025, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 15,08%, atteignant 944 282 Kdh en 2025 contre 820 519 Kdh en 2024.

La hausse du résultat brut d'exploitation s'explique par l'augmentation du produit net bancaire de 137,5 MMAD, passant de 1 269 531 Kdh à 1 407 034 Kdh, compensée partiellement par une légère hausse des charges générales d'exploitation de 1,36% passant de 384 626 Kdh en 2024 à 389 845 Kdh en 2025 et une augmentation de 13,24% passant de 64 385 Kdh en 2024 à 72 907 Kdh en 2025 des dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles principalement et ce suite à la hausse de la production LOA au cours de l'exercice 2025.

Revue analytique 2023-2024

En 2024, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 5,87 %, atteignant 820 519 Kdh contre 775 035 Kdh en 2023.

La hausse du résultat brut d'exploitation s'explique par l'augmentation du produit net bancaire de 52,4 MMAD, passant de 1 217 130 Kdh à 1 269 531 Kdh, compensée partiellement par une légère hausse des charges générales d'exploitation limitée à 0,22% passant de 383 794 Kdh en 2023 à 384 626 Kdh en 2024 et une augmentation des dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles de 10,4% passant de 58 301 Kdh en 2023 à 64 385 Kdh en 2024.

II.1.7 Charges du personnel

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Salaires et appointements	129 322	132 551	134 301	2,50%	1,32%
Primes et indemnités	53 036	58 676	63 677	10,63%	8,52%
Charges de retraite	11 933	12 788	13 766	7,17%	7,65%
Charges d'assurances sociales	32 200	33 426	35 660	3,81%	6,68%
Charges de formation	622	1 794	1 552	>100%	-13,49%
Autres charges de personnel	19 768	21 158	20 643	7,03%	-2,43%
Total	246 881	260 392	269 599	5,47%	3,54%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

En 2025, les charges de personnel se sont établies à 269 599 Kdh en 2025 contre 260 392 Kdh en 2024, soit une hausse de 3,54%. La hausse des charges de personnels est due essentiellement aux facteurs suivants :

- L'augmentation de 1,32% des salaires et appointements, qui passent de 132 551 Kdh à 134 301 Kdh ;
- La hausse de 8,52% des primes et indemnités, atteignant 63 677 Kdh contre 58 676 Kdh en 2024 ;
- Les charges de retraite augmentent de 7,65%, les charges d'assurances sociales de 6,68% relatives à la CNSS. Une partie de ces charges ont été couverte par une PRG constituée pour couvrir des risques imprévus ;
- Néanmoins, les charges de formation enregistrent une baisse de 13,49% pour s'établir à 1 552 Kdh, ainsi que les autres charges de personnel qui passent de 21 158 Kdh en 2024 à 20 643 Kdh en 2025, soit une baisse de 2,43%.

Revue analytique 2023-2024

En 2024, les charges de personnel se sont établies à 260 392 Kdh contre 246 881 Kdh en 2023, soit une hausse de 5,47 %. La hausse des charges de personnels est due essentiellement aux facteurs suivants :

- L'augmentation de 2,50 % des salaires et appointements, qui passent de 129 322 Kdh à 132 551 Kdh ;
- La hausse de 10,63 % des primes et indemnités, atteignant 58 676 Kdh contre 53 036 Kdh en 2023 ;
- Les charges de retraite augmentent de 7,16 %, les charges d'assurances sociales de 3,81 % relatives à la CNSS. Une partie de ces charges ont été couverte par une PRG constituée pour couvrir des risques imprévus.
- Les charges de formation enregistrent une forte hausse (>100 %) après avoir reculé en 2023 ; tandis que les autres charges de personnel progressent de 7,03 %, atteignant 21 158 Kdh en 2024.

II.1.8 Coût du risque

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Dotations aux provisions	507 788	449 648	604 327	-11,45%	34,40%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	506 496	449 648	598 102	-11,22%	33,02%
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	1 292	-	6225	-	-
Reprise de provisions	368 800	386 351	478 976	4,76%	23,97%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	366 499	386 351	457 104	5,42%	18,31%
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	2 301	-	21872	-	-
Variation des provisions	138 989	63 297	125 351	-54%	98,04%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	144 508	200 050	203 008	38,44%	1,48%
Récupérations sur prêts et créances amorties	16 935	21 547	19 159	27,23%	-11,08%
Autres pertes	-	-	-	-	-
Coût du risque	266 562	241 800	309 200	-9,29%	27,87%

Source : Wafasalaf

Années	Coût du risque	Taux de passage en contentieux
--------	----------------	--------------------------------

déc.-23	1,46%	2,88%
déc.-24	1,20%	2,57%
déc.-25	1,32%	2,85%

Source : Wafasalaf

Formule du coût du risque en % : coût annualisé / encours moyen brut

Formule du taux de passage en contentieux : moyenne mensuelle des nouveaux déclassements contentieux / encours amiable

Revue analytique 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, le coût du risque consolidé s'élève à 309 200 Kdh contre 241 800 Kdh en 2024, soit une hausse de 27,87 %. Cette augmentation peut être attribuée à plusieurs facteurs :

- Une augmentation de 34,40% des dotations aux provisions, atteignant 604 327 Kdh en 2025 contre 449 648 Kdh en 2024 tirée par la hausse des Provisions pour dépréciation des prêts et créances de 33,02% qui concernent le produit Automobile.
La hausse de la dotation a également été impacté par l'augmentation importante de l'encours Auto sur l'année 2025. Ainsi, au niveau de l'IFRS 9, toute nouvelle production génère une provision même en statut sain ;
- La baisse de la reprise de la provision sur inflation à hauteur de plus de 9 millions dhs entre 2025 et 2024 et ce suite à la baisse du taux d'inflation en 2025 comparé à 2024.
- Pour rappel, une partie de la provision inflation a été repris en 2024 sur le Prêt Personnel, le reliquat de cette provision a été maintenu sur l'année 2025 sous condition du déploiement du nouveau modèle Forward Looking sur l'automobile, chose qui a été faite en Juin25 ce qui justifie cette reprise ;
- Une augmentation de 23,97% des reprises de provisions, passant de 386 351 Kdh en 2024 à 478 976 Kdh en 2025, due à la reprise des provisions pour dépréciation des prêts et créances de 18,31%. En effet, l'augmentation des encours en 2025 a généré un niveau important de dotation qui a fait objet de recouvrement courant l'année ce qui a permis de constituer des reprises.

Revue analytique 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, le coût du risque consolidé s'élève à 241 800 Kdh contre 266 562 Kdh en 2023, soit une baisse de -9,29 %.

Cette baisse s'explique par :

- La diminution de 11,45 % des dotations aux provisions qui passent de 507 788 Kdh en 2023 à 449 648 Kdh en 2024, tirée par la baisse de 11,22 % des provisions pour dépréciation des prêts et créances grâce à une amélioration de la qualité de la clientèle.
- La hausse de 4,76 % des reprises de provisions, atteignant 386 351 Kdh contre 368 800 Kdh en 2023, notamment grâce à l'augmentation des reprises sur provisions pour dépréciation des prêts et créances (+5,42 %) suite à l'amélioration des efforts de recouvrement en 2024, et à la reprise de la provision sur inflation à hauteur de 13 MMAD et ce grâce au ralentissement sensible de l'inflation en 2024 revenant à 0,9 % en moyenne contre 6,1 % en moyenne en 2023.
- La baisse de 54,46 % de la variation des provisions, qui s'établit à 63 297 Kdh en 2024 contre 138 989 Kdh en 2023.
- La hausse de 38,44 % des pertes sur prêts et créances irrécouvrables, qui passent de 144 508 Kdh à 200 050 Kdh, accompagnée d'une hausse des récupérations sur prêts et créances amorties de 27,24 %, atteignant 21 547 Kdh.

Présentation du coût du risque par Bucket :

En MMAD	Date d'arrêté	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
		CDR en montant	CDR en montant	CDR en montant
	déc-23	8	-2	128
	déc-24	0	-17	94

	déc-25	1	-11	141
--	--------	---	-----	-----

* Le coût du risque ne prend pas en compte dans le calcul par bucket les éléments suivants qui sont les pertes, les encaissements sur pertes, les charges de recouvrements, les dotations et reprises sur fraude, la reprise provision relative à l'inflation et la reprise relative à la mise à jour du forward looking

Revue analytique 2023–2024

En 2024, le coût du risque s'établit à 1,20% contre 1,46% en 2023, traduisant une amélioration de la qualité du portefeuille, confirmée par la baisse du taux de passage en contentieux de 2,88% à 2,57%.

Cette amélioration s'explique par les variations du coût du risque par Bucket :

- Bucket 1 : le CDR revient à 0 Mdh contre 8 Mdh en 2023, reflétant une amélioration du risque sur les encours sains ;
- Bucket 2 : le CDR passe de -2 Mdh à -17 Mdh, traduisant une reprise nette de provisions sur les encours sous-surveillance, portée par la bonne tenue de l'activité ;
- Bucket 3 : le CDR diminue de 128 Mdh à 94 Mdh, reflétant un retour à un niveau normatif après les années marquées par les dotations de l'overlay Covid (2021) et leur reprise (2022)

Revue analytique 2024-2025

En 2025, le coût du risque s'établit à 1,32% contre 1,20% en 2024, enregistrant une hausse de 12 points de base. Cette dégradation est également visible dans le taux de passage en contentieux, qui remonte à 2,85% contre 2,57% en 2024.

Cette évolution s'explique par les variations du coût du risque par Bucket :

- Bucket 1 : le CDR s'établit à 1 Mdh contre 0 Mdh en 2024, une variation marginale qui traduit une légère progression du risque sur les encours sains, en lien avec la croissance de la production;
- Bucket 2 : le CDR s'établit à -11 Mdh contre -17 Mdh en 2024, soit une réduction des reprises nettes. Bien que toujours en reprise, cet effet est moins favorable qu'en 2024, suggérant une légère tension sur les encours sous-surveillance ;
- Bucket 3 : le CDR enregistre la variation la plus significative, passant de 94 Mdh à 141 Mdh (+47 Mdh, soit +50%), reflétant une hausse des dotations nettes sur créances en souffrance, en lien avec la remontée du taux de contentieux ;
- Le CDR de l'année 2024 a été impacté positivement par :
 - ✓ L'amélioration de la qualité du portefeuille financé en raison de la politique d'acceptation sélective appliquée courant les années 2021,2022 et 2023 (les années constituant l'encours qui a généré le risque de 2024).
 - ✓ La bonne performance du recouvrement sur l'année de 2024 comparé à 2023 (sur les deux filtres amiable et contentieux) .
- L'augmentation importante des encours automobile en 2025 a généré plus d'entrées en Bucket3 comparé à 2024, c'est un effet mécanique lié à la hausse des encours ce qui explique l'augmentation du CDR en 2025 par rapport à 2024 .
- Par ailleurs, le niveau du risque du Bucket2 est resté stable profitant de la très bonne performance du recouvrement amiable, en effet , au niveau d'encaissement sur les créances en impayé (hors le contentieux) a enregistré un taux historique soit 6% contre 5,5% en 2024.

II.1.9 Résultat net

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
RESULTAT AVANT IMPÔT	507 270	578 719	635 082	14,09%	9,74%
- Impôt sur les résultats	-199 936	-235 520	-270 033	17,80%	14,65%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-
RESULTAT NET	307 333	343 199	365 050	11,67%	6,37%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	307 333	343 199	365 050	11,67%	6,37%
Résultat de base par action (en dirhams)	271	303	323	11,81%	6,60%
Résultat dilué par action (en dirhams)	271	303	323	11,81%	6,60%

Source : Wafasalaf

En Kdh	2023 incluant le don Séisme	2023 hors don séisme	2024	2025	Var. 24 / 23 incluant don séisme	Var.24 /23 excluant don séisme	Var.25/24
Résultat net	307 333	332 896	343 199	365 050	11,67%	3,09%	6,37%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

En 2025, le résultat net consolidé a atteint 365 050 Kdh, enregistrant une hausse de 6,37% par rapport à l'année précédente où il s'établissait à 343 199 Kdh. Cette progression est principalement portée par une augmentation de 9,74% du résultat avant impôt, qui est passé de 578 719 Kdh en 2024 à 635 082 Kdh en 2025. L'impôt sur les résultats a également enregistré une hausse de 14,65%, passant de 235 520 Kdh à 270 033 Kdh, traduisant une augmentation de l'assiette fiscale. Par ailleurs, le résultat par action, tant de base que dilué, a progressé de 6,60%.

Revue analytique 2023-2024

En 2024, le résultat net consolidé a atteint 343 199 Kdh, enregistrant une hausse de 11,67% par rapport à l'année précédente où il s'établissait à 307 333 Kdh. Cette progression est principalement portée par une augmentation de 14,09% du résultat avant impôt, qui est passé de 507 270 Kdh en 2023 à 578 719 Kdh en 2024. L'impôt sur les résultats a également enregistré une hausse de 17,80%, passant de 199 936 Kdh à 235 520 Kdh, traduisant une augmentation de l'assiette fiscale. Par ailleurs, le résultat par action, tant de base que dilué, a progressé de 11,81%.

II.1.10 Indicateurs de rentabilité

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat Net - Part Du Groupe (1)	307 333	343 199	365 050	11,67%	6,37%
Total Bilan (2)	18 332 490	20 454 267	26 136 943	11,57%	27,78%
Capitaux propres (3)	1 778 808	1 885 181	2 072 577	5,98%	9,94%
ROA (1/2)	1,68%	1,68%	1,40%	0,00pts	0,13pts
ROE (1/3)	17,28%	18,21%	17,61%	0,93pts	-0,59pts

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024–2025 :

L'exercice 2025 a été caractérisé par une augmentation du total du bilan, enregistrant une hausse de 27,78% pour atteindre 20 136 943 Kdh par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les fonds propres ont connu une hausse de 9,94%, passant de 1 885 181 Kdh à 2 072 577 Kdh en 2025. Le résultat net consolidé a enregistré une hausse de 6,37%, s'établissant à 365 050 Kdh pour l'exercice 2025.

Ainsi, le ROE du groupe a accusé une légère baisse de 0,59 points pour s'établir à 17,61% en 2025.

Le ROA, s'est maintenu à un niveau stable, s'établissant à 1,81%, en légère hausse de 0,13 point par rapport à 2024.

Revue analytique 2023–2024 :

L'exercice 2024 a été caractérisé par une augmentation du total du bilan, enregistrant une hausse de 11,57% pour atteindre 20 454 267 Kdh par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les fonds propres ont connu une hausse de 5,98%, passant de 1 778 809 Kdh en 2023 à 1 885 181 Kdh. Le résultat net consolidé a enregistré une hausse notable de 11,67%, s'établissant à 343 199 Kdh pour l'exercice 2024.

Ainsi, le ROE du groupe a accusé une légère progression de 0,93 points pour s'établir à 18,21% en 2024.

Le ROA, s'est maintenu à un niveau stable, s'établissant à 1,68%, identique à celui de 2023.

II.2. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS

II.2.1 Actif du bilan

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 113	1 027	1 688	-7,73%	64,38%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	151	151	60 715	0,00%	>100%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	26 301	58 229	49 118	>100%	-15,65%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	166 590	191 902	63 786	15,19%	-66,76%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	16 864 962	18 586 423	23 523 236	10,21%	26,56%
Ecart de réévaluation active des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-	-
Titres d'investissement, de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	271 028	275 716	277 424	1,73%	0,62%
Comptes de régularisation et autres actifs	577 969	893 402	1 709 047	54,58%	91,30%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprise mises en équivalence	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	3 422	3 699	3 699	8,09%	0,00%
Immobilisations corporelles	178 398	178 880	157 038	0,27%	-12,21%
Immobilisations incorporelles	242 556	264 837	291 192	9,19%	9,95%
Autre actifs	-	-	-	-	-
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	18 332 490	20 454 267	26 136 943	11,57%	-1,55%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

L'actif consolidé a enregistré une baisse de 1,55% sur l'exercice 2024, passant de 20 454 267 Kdh en 2024 à 26 136 943 Kdh en 2025.

Les principaux postes qui ont connu une évolution sur l'exercice 2025 sont les suivants :

- Les valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public et Service des chèques postaux ont connu une forte augmentation de 64,38%, s'établissant à 1 688 Kdh ;
- Les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont connu une augmentation de plus de 100% pour s'établir à 60 715 Kdh en 2025 contre 151 en 2024 ;

- Les comptes de régularisation et autres actifs qui ont progressé de 91,30%, atteignant 1 709 047 Kdh contre 893 402 Kdh en 2024 ;
- Les prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti, en hausse de 26,56%, passant de 18 586 423 Kdh à 23 523 236 Kdh ;
- Les actifs d'impôt différé ont progressé de 0,62%, atteignant 277 424 Kdh contre 275 716 Kdh ;
- On note également une hausse des immobilisations incorporelles de 9,95% soit 291 192 Kdh en 2025 contre 264 837 Kdh en 2024.

Néanmoins, l'exercice 2025 a connu des évolutions négatives sur certains postes, notamment :

- Les prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti qui ont baissé de 66,76%, passant de 191 002 Kdh à 63 786 Kdh.
- Les titres au coût amorti, qui ont baissé de 15,65%, atteignant 49 118 Kdh contre 58 229 Kdh ;
- Les immobilisations corporelles qui s'établissent à 157 038 Kdh en 2025 contre 178 880 Kdh en 2024, soit une baisse de 12,21%.

Revue analytique 2023-2024

L'actif consolidé a enregistré une hausse de 11,57% sur l'exercice 2024, passant de 18 332 490 Kdh en 2023 à 20 454 267 Kdh en 2024.

Les principaux postes qui ont connu une évolution sur l'exercice 2024 sont les suivants :

- Les valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public et Service des chèques postaux ont diminué de 7,70%, s'établissant à 1 027 Kdh ;
- Les comptes de régularisation et autres actifs qui ont progressé de 54,58%, atteignant 893 402 Kdh contre 577 969 Kdh en 2023 ;
- Les prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti ont augmenté de 15,19%, passant de 166 590 Kdh à 191 002 Kdh.
- Les prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti, en hausse de 10,21%, passant de 16 864 962 Kdh à 18 586 423 Kdh ;
- Les titres au coût amorti ont augmenté de 121,40%, atteignant 58 229 Kdh contre 26 301 Kdh ;
- Les actifs d'impôt différé ont progressé de 1,73%, atteignant 275 716 Kdh contre 271 028 Kdh ;
- On note également une hausse des immobilisations incorporelles de 9,19% soit 264 837 Kdh en 2024 contre 242 556 Kdh en 2023.

II.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	151	151	60 715	0,00%	>100%
Bons du Trésor	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	151	151	60 715	0,00%	>100%
Instruments dérivés	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Total	151	151	60 715	0,00%	>100%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat connaissent une augmentation de plus de 100% et s'établissent à 60 715 Kdh contre 151 Kdh un an auparavant. Cette hausse est due à l'évolution des titres de participation non consolidés de plus de 100% qui reviennent à

60 715 Kdh en 2025 . due à une souscription de THEMIS COURTAGE filiale de Wafasalaf dans un OPCVM d'un montant de 60 564 Kdh.

Revue analytique 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat sont restés stables, s'établissant à 151 Kdh.

II.2.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
A vue	166 590	191 902	63 786	15,19%	-66,76%
Comptes ordinaires	166 590	191 902	63 786	15,19%	-66,76%
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-
Prêts et comptes à terme	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés et participants	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Total Brut	166 590	191 902	63 786	15,19%	-66,76%
Dépréciation	-	-	-	-	-
Total Net	166 590	191 902	63 786	15,19%	-66,76%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, comptabilisé au coût amorti, s'établit à 63 786 Kdh en 2025, contre 191 902 Kdh en 2024, soit une forte baisse de 66,76%.

Cette variation s'explique par la baisse des comptes ordinaires entre 2024 et 2025, et ce suite à l'encaissement du cash issus de l'opération de titrisation réalisée en T4-2024, dont une partie des liquidités est restée logée sur les comptes ordinaires au 31/12/2024.

Revue analytique 2023-2024

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, comptabilisé au coût amorti, s'établit à 191 902 Kdh en 2024, contre 166 590 Kdh en 2023, soit une progression de 15,19 %.

Cette variation s'explique intégralement par la hausse des comptes ordinaires, qui enregistrent une évolution équivalente sur la période.

La baisse des comptes ordinaires est due à la baisse des encaissements par chèques au niveau des caisses Wafasalaf. Il y a eu un décaissement plus important que d'encaissements et c'est ce qui explique cette baisse des comptes ordinaires.

II.2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-
- Créances commerciales	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits à la consommation	9 480 990	9 457 244	11 984 541	-0,25%	26,72%
Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-
Crédits immobiliers	315	190	190	-39,68%	0,00%
Intérêts courus à recevoir	33 117	39 686	47 584	19,84%	19,90%
Agios réservés	-248 664	-251 212	-258 621	1,02%	2,95%
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
Autres créances	9 886 387	11 691 057	14 389 965	18,25%	23,09%
Encours bruts	19 152 145	20 936 965	26 163 659	9,32%	24,96%
Dépréciations	2 287 183	2 350 541	2 640 423	2,77%	12,33%
Encours nets	16 864 962	18 586 423	23 523 236	10,21%	26,56%

Source : Wafasalaf

Présentation des buckets sur les prêts et créances sur la clientèle, au cout amorti :

En Kdh		Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3			
Date d'arrêté	Encours brut	Provision	Taux de couverture	Encours brut	Provision	Taux de couverture	Encours brut	Provision	Taux de couverture
déc-23	15 474 929	121 749	0,79%	1 113 007	172 794	15,53%	2 564 209	1 992 639	77,71%
déc-24	16 889 276	114 030	0,68%	1 377 375	150 990	10,96%	2 670 313	2 085 521	78,10%
déc-25	21 798 838	112 000	0,51%	1 420 910	137 000	9,6%	2 943 910	2 391 423	81,2%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

À fin 2025, les prêts et créances sur les clientèles consolidées atteignent 23 523 236 Kdh contre 18 586 423 Kdh en 2024, soit une progression de 26,56%. Les principaux postes ayant contribué à cette évolution sont les suivants :

- Les autres créances composées des créances LOA notamment, qui ont enregistré une hausse de 23,09%, passant de 11 691 057 Kdh en 2024 à 14 389 965 Kdh en 2025 ;
- Les intérêts courus à recevoir, en augmentation de 19,90%, atteignant 47 584 Kdh en 2025 contre 39 686 Kdh l'année précédente, traduisant une amélioration de la rentabilité de l'activité crédit ;
- Les crédits à la consommation, qui augmentent de 26,72%, 9 457 244 Kdh à 11 984 541 Kdh profitant de la bonne performance des crédits personnels et équipement des ménages au cours de l'exercice 2025 ;

Au total, l'encours brut des prêts atteint 26 163 659 Kdh en 2025 contre 20 936 965 Kdh en 2024, en hausse de 24,96%, tandis que les dépréciations augmentent de 12,33% à 2 640 423 Kdh, traduisant un renforcement prudent du risque de crédit.

En 2025, le bucket 1 s'élève à 21 798 838 Kdh contre 16 889 276 Kdh en 2024, soit une évolution de 29,07%.

Le bucket 2 atteint 1 420 910 Kdh contre 1 377 375 Kdh en 2024, enregistrant une hausse de 3,16%.

Enfin, le bucket 3 passe de 2 670 313 Kdh à 2 943 910 Kdh en 2025, soit une progression de 10,25%.

Revue analytique 2023-2024

À fin 2024, les prêts et créances sur les clientèles consolidées atteignent 18 586 423 Kdh contre 16 864 962 Kdh en 2023, soit une progression de 10,21%. Les principaux postes ayant contribué à cette évolution sont les suivants :

- Les autres créances, en forte hausse de 18,25%, passant de 9 886 387 Kdh en 2023 à 11 691 057 Kdh en 2024, principalement tirées par la croissance de l'encours LOA ;
- Les intérêts courus à recevoir, en augmentation de 19,84%, atteignant 39 686 Kdh contre 33 117 Kdh l'année précédente, traduisant une amélioration de la rentabilité de l'activité crédit ;
- Les crédits à la consommation, qui reculent légèrement de -0,25%, passant de 9 480 990 Kdh à 9 457 244 Kdh ;

Au total, l'encours brut des prêts atteint 20 936 965 Kdh en 2024 contre 19 152 145 Kdh en 2023, en hausse de 9,32%, tandis que les dépréciations augmentent de 2,77% à 2 350 541 Kdh, traduisant un renforcement prudent du risque de crédit.

En 2024, le bucket 1 s'élève à 16 889 276 Kdh contre 15 474 929 Kdh en 2023, soit une évolution de 9,13%.

Le bucket 2 atteint 1 377 375 Kdh contre 1 113 007 Kdh en 2023, enregistrant une hausse de 23,75%.

Enfin, le bucket 3 passe de 2 564 209 Kdh en 2023 à 2 670 313 Kdh en 2024, soit une progression de 4,13%.

II.2.5 Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	-	-	-	-	-
Créances fiscales	161 284	373 680	1 023 742	>100%	>100%
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	84 494	98 058	96 915	16,05%	-1,17%
Débiteurs Divers	118 458	223 748	244 095	88,88%	9,09%
Comptes de liaison	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	195 266	197 556	343 832	1,17%	74,04%
Opérations Diverses en instance	18 023	0	0	-100,00%	-
Valeurs et emplois Divers	444	360	464	-18,92%	28,97%
Total	577 969	893 402	1 709 047	54,58%	91,30%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

En 2025, les comptes de régularisation et autres actifs consolidés ont enregistré une forte hausse de 91,30%, pour atteindre 1 709 047 Kdh contre 893 402 Kdh en 2024.

Les principales évolutions ayant contribué à cette progression sont les suivantes :

- Une hausse significative de plus de 100% des créances fiscales, passant de 373 680 Kdh à 1 023 742 Kdh ;due à l'augmentation du credit TVA suite à la bonne performance qu'a connu la production LOA en 2025
- Une progression de 9,09% des débiteurs divers, atteignant 244 095 Kdh ;
- Une légère baisse de 1,17% des produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, qui atteignent 96 915 Kdh, traduisant une augmentation des charges à répartir sur les exercices futurs ;
- Une forte hausse de 74,04% des comptes de régularisation, atteignant 343 832 Kdh, en raison d'un effet de base lié aux commissions à échoir ;
Une hausse de 28,97% des valeurs et emplois divers, qui passent de 360 Kdh à 464 Kdh, traduisant une meilleure gestion de ces actifs ;

Revue analytique 2023-2024

En 2024, les comptes de régularisation et autres actifs consolidés ont enregistré une forte hausse de 54,58%, pour atteindre 893 402 Kdh contre 577 969 Kdh en 2023.

Les principales évolutions ayant contribué à cette progression sont les suivantes :

- Une hausse significative de plus de 100% des créances fiscales, passant de 161 284 Kdh à 373 680 Kdh, tirée par l'augmentation des crédits de TVA, suite à la hausse remarquable de la production LOA en 2024;
- Une progression de 88,88% des débiteurs divers, atteignant 223 748 Kdh, en lien avec l'accumulation des créances sur les partenaires de distribution en attente de règlement ;
- Une hausse de 16,05% des produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, qui atteignent 98 058 Kdh, traduisant une augmentation des charges à répartir sur les exercices futurs ;
- Une légère hausse de 1,17% des comptes de régularisation, atteignant 197 556 Kdh, en raison d'un effet de base lié aux commissions à échoir ;
- Une baisse de 18,92% des valeurs et emplois divers, qui passent de 444 Kdh à 360 Kdh, traduisant une meilleure gestion de ces actifs ;
- La disparition des opérations diverses en instance, qui étaient de 18 023 Kdh en 2023, s'explique par le traitement comptable des encaissements au 31/12/2023.

II.2.6 Immobilisations corporelles

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Terrains et constructions	25 144	25 144	25 144	0,00%	0,00%
Matériels, outillages et matériels de transport	1 387	1 435	1 448	3,46%	0,92%
Mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers	327 903	364 550	382 096	11,18%	4,81%
Autres immobilisations corporelles	1 825	1 825	1 825	0,00%	0,00%
Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles	293 726	305 720	321 835	4,08%	5,27%
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier	-	-	-	-	-
Amortissements pour dépréciation	-	-	-	-	-
Immobilisation en Ijara wiqtina	-	-	-	-	-
Amortissements pour dépréciation	-	-	-	-	-
Droits d'utilisation (IFRS 16)	115 864	91 645	68 360	-20,90%	-25,41%
Total	178 398	178 880	157 038	0,27%	-12,21%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024- 2025

Au titre de l'exercice 2025, les immobilisations corporelles nettes sont en baisse de 12,21% avec une valeur de 157 038 Kdh contre 178 880 Kdh en 2024.

Cette variation est due notamment aux éléments suivants :

- La hausse de 0,92% des matériels, outillages et matériels de transport, passant de 1 435 Kdh en 2024 à 1 448 Kdh en 2025 ;
- La hausse des mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers de 4,81% pour s'établir à 382 096 Kdh ;
- La hausse de 5,27% des amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles passant de 305 720 Kdh en 2024 à 321 835 Kdh en 2025 ;
- La baisse significative des droits d'utilisation (IFRS 16) de 25,41%, passant de 91 645 Kdh en 2024 à 68 360 Kdh en 2025.
- Les postes terrains et constructions et autres immobilisations corporelles restent stables sur la période.

Revue analytique 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, les immobilisations corporelles nettes sont restées quasi-stables à 178 880 Kdh contre 178 398 Kdh en 2023, enregistrant une légère hausse de 0,27%.

Cette variation est due notamment aux éléments suivants :

- Une hausse de 11,18% des mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers, qui passent de 327 903 Kdh à 364 550 Kdh, traduisant de nouveaux investissements ;
- Une hausse de 4,08% des amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles, atteignant 305 720 Kdh contre 293 726 Kdh en 2023, en lien avec l'augmentation de l'actif amortissable ;
- Une baisse notable de 20,90% des droits d'utilisation (IFRS 16), qui reculent de 115 864 Kdh à 91 645 Kdh, en raison de la fin ou de la renégociation de certains contrats de location ;
- Une hausse modérée de 3,46% des matériels, outillages et matériels de transport, passant de 1 387 Kdh à 1 435 Kdh ;
- Les postes terrains et constructions et autres immobilisations corporelles restent stables sur la période.

II.2.7 Immobilisations incorporelles

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Valeur brute	555 430	604 926	664 808	8,91%	9,90%
Amortissement	312 874	340 088	373 616	8,70%	9,86%
Valeur nette	242 556	264 837	291 192	9,19%	9,95%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Les immobilisations incorporelles nettes ont enregistré une progression de 9,95% en 2025, atteignant 291 192 Kdh en 2025 contre 264 837 Kdh en 2024.

Cette évolution est principalement liée à :

- Une hausse de 9,90% de la valeur brute, passent de 604 926 Kdh à 664 808 Kdh, traduisant les investissements réalisés durant l'exercice en termes d'actifs incorporels ;
- Une hausse parallèle de 9,86% de l'amortissement, atteignant 373 616 Kdh contre 340 088 Kdh, traduisant l'effet mécanique de l'amortissement lié aux nouvelles acquisitions.

Revue analytique 2023-2024

Les immobilisations incorporelles nettes ont enregistré une progression de 9,19% en 2024, atteignant 264 837 Kdh contre 242 556 Kdh en 2023.

Cette évolution est principalement liée à :

- Une hausse de 8,91% de la valeur brute, passent de 555 430 Kdh à 604 926 Kdh, traduisant les investissements réalisés durant l'exercice en termes d'actifs incorporels ;
- Une hausse parallèle de 8,70% de l'amortissement, atteignant 340 088 Kdh contre 312 874 Kdh, traduisant l'effet mécanique de l'amortissement lié aux nouvelles acquisitions.

II.2.8 Passif du bilan

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 890 041	5 007 635	6 037 949	2,40%	20,57%
Dettes envers la clientèle	3 523 254	4 384 195	5 684 479	24,44%	29,66%
Titres de créance émis	5 660 939	6 800 140	9 045 818	20,12%	33,02%
Ecart de réévaluation passive des portefeuilles couverts en taux	-	-	0	-	-
Passifs d'impôt exigible	14 928	20 089	190 709	34,57%	>100%
Passifs d'impôt différé	295 532	321 045	386 740	8,63%	20,46%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 343 192	1 261 368	1 774 863	-6,09%	40,71%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	0	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	0	-	-
Provisions	68 464	69 839	36 227	2,01%	-48,13%
Subventions et fonds assimilés	-	-	0	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	757 330	704 774	907 581	-6,94%	28,78%
Autres passifs	-	-	0	-	-
Primes liés au capital	-	-	0	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-
Capitaux propres part du groupe	1 778 808	1 885 181	2 072 577	5,98%	9,94%
Capital et réserves liées	113 180	113 180	113 180	0,00%	0,00%
Réserves consolidées	1 361 128	1 431 635	1 597 180	5,18%	11,56%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-2 832	-2 832	-2 832	0,00%	0,01%
Résultat de l'exercice	307 333	343 199	365 050	11,67%	6,37%
Intérêts minoritaires	-	-	0	-	n.a
TOTAL PASSIF	18 332 490	20 454 267	26 136 943	11,57%	27,78%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Le passif consolidé a enregistré une hausse de 27,78% au titre de l'exercice 2025, atteignant 26 136 943 Kdh contre 20 454 267 Kdh en 2024. Cette évolution s'explique principalement par:

- Une hausse de 20,57% des dettes envers les établissements de crédit, passant de 5 007 635 Kdh à 6 037 949 Kdh, reflétant le recours accru aux refinancements interbancaires ;
- Une hausse de 29,66% des dettes envers la clientèle, passant de 4 384 195 Kdh à 5 684 479 Kdh, en lien avec l'intensification de l'activité commerciale ;

- Une progression de 33,02% des titres de créance émis, atteignant 9 045 818 Kdh contre 6 800 140 Kdh, traduisant un recours accru au financement de marché ;
- Une forte évolution de plus de 100% des passifs d'impôt exigible, passant de 20 089 Kdh à 190 709 Kdh ;
- Une hausse de 40,71% des comptes de régularisation et autres passifs, de 1 261 368 à 1 774 863 Kdh ;
- Une hausse de 20,46% des passifs d'impôt différé, passant de 321 045 Kdh à 386 740 Kdh ;
- Une baisse de 48,13% des provisions, passant de 69 839 Kdh à 36 227 Kdh ;
- Une hausse de 11,56% des réserves consolidées, atteignant 1 597 180 Kdh contre 1 431 635 Kdh, en lien avec la bonne tenue des résultats consolidés.

Revue analytique 2023-2024

Le passif consolidé a enregistré une hausse de 11,57% au titre de l'exercice 2024, atteignant 20 454 267 Kdh contre 18 332 490 Kdh en 2023.

Cette évolution s'explique principalement par :

- Une hausse de 24,44% des dettes envers la clientèle, passant de 3 523 254 Kdh à 4 384 195 Kdh, en lien avec l'intensification de l'activité commerciale et du financement des crédits à la clientèle
- Une progression de 20,12% des titres de créance émis, atteignant 6 800 140 Kdh contre 5 660 939 Kdh, traduisant un recours accru au financement de marché ;
- Une hausse de 8,63% des passifs d'impôt différé, passant de 295 532 Kdh à 321 045 Kdh, reflétant l'évolution du résultat fiscal et des différences temporaires ;
- Une hausse de 5,18% des réserves consolidées, atteignant 1 431 655 Kdh contre 1 361 128 Kdh, en lien avec la bonne tenue des résultats consolidés.

II.2.9 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Comptes ordinaires créditeurs	148 095	312 081	337 983	>100%	8,30%
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	250 000	450 000	-	80,00%
- au jour le jour	-	-	-	-	-
- à terme	-	250 000	450 000	-	80,00%
Emprunts financiers	4 700 000	4 400 000	5 200 000	-6,38%	18,18%
Intérêts courus à payer	41 946	45 553	49 966	8,60%	9,69%
Autres dettes	-	-	-	-	-
Total	4 890 041	5 007 635	6 037 949	2,40%	20,57%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Au 31 décembre 2025, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a enregistré une hausse de 20,57%, atteignant 6 037 949 Kdh, contre 5 007 635 Kdh en 2024. Cette variation résulte principalement des évolutions suivantes :

- Une hausse de 8,30% des comptes ordinaires créditeurs, atteignant 337 983 Kdh en 2025 contre 312 081 Kdh en 2024 ;
- Une hausse de 18,18% des emprunts financiers, passant de 4 400 000 Kdh à 5 200 000 Kdh ;
- Une hausse de 9,69% des intérêts courus à payer, atteignant 49 966 Kdh, en lien avec l'augmentation des charges financières sur la période.

Revue analytique 2023-2024

Au 31 décembre 2024, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a enregistré une légère hausse de 2,40%, atteignant 5 007 635 Kdh, contre 4 890 041 Kdh en 2023. Cette variation résulte principalement des évolutions suivantes :

- Une hausse de plus de 100% des comptes ordinaires créditeurs, atteignant 312 081 Kdh en 2024 contre 148 095 Kdh en 2023 grâce notamment à l'encaissement du montant de l'emprunt obligataire subordonné émis le 26 décembre 2024 qui s'élève à 200 000 Kdh ;
- Une baisse de -6,38% des emprunts financiers, passant de 4 700 000 Kdh à 4 400 000 Kdh, traduisant un léger désendettement auprès des établissements prêteurs ;
- Une hausse de 8,60% des intérêts courus à payer, atteignant 45 553 Kdh, en lien avec l'augmentation des charges financières sur la période.

II.2.10 Dettes envers la clientèle

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Comptes à vue créditeurs	-	-	-	-	-
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-
Dépôts à terme	-	-	-	-	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Autres comptes créditeurs	3 523 254	4 384 195	5 684 479	24,44%	29,66%
Intérêts courus à payer	-	-	-	-	-
Total	3 523 254	4 384 195	5 684 479	24,44%	29,66%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

En 2025, le total des dépôts de la clientèle a enregistré une hausse de 29,66% pour s'établir à 5 684 479 Kdh contre 4 384 195 Kdh en 2024, suite à la hausse des dépôts de garanties liés au produit LOA qui a enregistré une hausse durant l'exercice 2025

Revue analytique 2023-2024

En 2024, le total des dépôts de la clientèle a enregistré une hausse de 24,44% pour s'établir à 4 384 195 Kdh, contre 3 523 254 Kdh en 2023. Cette hausse s'explique par l'accélération de la production LOA avec dépôts de garantie.

II.2.11 Titres de créance émis

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Bons de caisse	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
Bons de sociétés de financement émis	5 580 000	6 700 000	8 920 000	20,07%	33,13%
Intérêts courus à payer	80 939	100 140	125 818	23,72%	25,64%
Total	5 660 939	6 800 140	9 045 818	20,12%	33,02%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

En 2025, les titres de créance émis se sont établis à 9 045 818 Kdh contre 6 800 140 Kdh en 2024, soit une hausse de 33,02% sur la période. Cette progression s'explique par :

- La hausse de 33,17% des bons de sociétés de financement émis, atteignant 8 920 000 Kdh en 2025 contre 6 700 000 Kdh en 2024 ;
- L'augmentation de 25,64% des intérêts courus à payer, s'établissant à 125 818 Kdh en 2025 contre 100 140 Kdh en 2024.

Revue analytique 2023-2024

En 2024, les titres de créance émis se sont établis à 6 800 140 Kdh contre 5 660 939 Kdh en 2023, soit une hausse de 20,12% sur la période. Cette progression s'explique par :

- La hausse de 20,07% des bons de sociétés de financement émis, atteignant 6 700 000 Kdh en 2024 contre 5 580 000 Kdh en 2023 ;
- L'augmentation de 23,72% des intérêts courus à payer, s'établissant à 100 140 Kdh en 2024 contre 80 939 Kdh en 2023.

II.2.12 Comptes de régularisation et autres passifs

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Opération diverse sur titres	-	-	-	-	-
Sommes dues à l'Etat	201940	150 713	174 431	-25,37%	15,74%
Fournisseurs avances et acomptes	-	-	-	-	-
Charges à payer	267 664	200 480	194 551	-25,10%	-2,96%
Dividendes à payer	1 689	1 976	2 273	16,99%	15,05%
Créditeurs Divers	354 283	355 823	426 333	0,43%	19,82%
Autres passifs	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	517 618	552 102	977 275	6,66%	77,01%
Total	1 343 192	1 261 094	1 774 863	-6,11%	40,74%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, les comptes de régularisation et autres passifs ont enregistré une hausse de 40,74%, atteignant 1 774 863 Kdh contre 1 261 094 Kdh en 2024. Cette évolution s'explique par plusieurs mouvements contrastés par :

La légère baisse de 2,96% des charges à payer, qui passent de 200 480 Kdh à 194 551 Kdh, traduisant un recul des charges constatées d'avance ;

La hausse de 15,74% des sommes dues à l'État, atteignant 174 431 Kdh contre 150 713 Kdh en 2024 ;

La hausse de 19,82% des créditeurs divers, qui s'établissent à 426 333 Kdh ;

La forte hausse de 77,01% des comptes de régularisation, atteignant 977 275 Kdh ;

Enfin, les dividendes à payer progressent de 15,05%, s'établissant à 2 273 Kdh, en lien avec l'amélioration du résultat net sur l'exercice.

Revue analytique 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, les comptes de régularisation et autres passifs ont enregistré une baisse de 6,11%, atteignant 1 261 094 Kdh contre 1 343 192 Kdh en 2023. Cette évolution s'explique par plusieurs mouvements contrastés par :

La baisse de 25,10% des charges à payer, qui passent de 267 664 Kdh à 200 480 Kdh, traduisant un recul des charges constatées d'avance ; La baisse de 25,37% des sommes dues à l'État, atteignant 150 713 Kdh contre 201 940 Kdh en 2023 ;

La hausse modérée de 0,43% des créditeurs divers, qui se stabilisent à 355 823 Kdh, traduisant un ralentissement de l'effet de la loi 69-12 constaté en 2023 ;

La hausse de 6,66% des comptes de régularisation, atteignant 552 102 Kdh, reflétant l'augmentation des commissions à échoir et charges rattachées aux opérations de crédit ;

Enfin, les dividendes à payer progressent de 16,99%, s'établissant à 1 976 Kdh, en lien avec l'amélioration du résultat net sur l'exercice.

II.2.13 Passif d'impôts exigible

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Passifs d'impôt exigible	14 928	20 089	190 709	34,57%	>100%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Les passifs d'impôts exigible ont connu une forte hausse de plus de 100% entre 2024 et 2025 passant de 20 089 Kdh à 190 709 Kdh. Cet écart s'explique par la non compensation entre les acomptes de l'IS prévisionnels et l'IS exigible.

Revue analytique 2023-2024

Les passifs d'impôts exigible ont connu une hausse de 33,54% entre 2023 et 2024 passant de 14 928 Kdh à 20 089 Kdh. Cette hausse s'explique par le montant de l'IS exigible qui a été compensé par les acomptes.

II.2.14 Dettes subordonnées

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	757 330	704 774	907 581	-6,94%	28,78%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Les dettes subordonnées sont de 907 581 Kdh en 2025 soit une hausse de 28,78% suite à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné en juin 2025 d'un montant global de 200 millions de dirhams.

Revue analytique 2023-2024

Les dettes subordonnées sont de 704 774 008 Kdh en 2024 soit une baisse de 6,94%.

II.2.15 Provisions

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	16 946	18 321	18 321	8,11%	0,00%
Provisions pour autres risques et charges	51 519	51 519	17 906	0,00%	-65,24%
Total	68 465	69 839	36 227	2,01%	-48,13%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Les provisions consolidées ont connu une baisse de 48,13% se chiffrant à 36 227 Kdh en 2025 pour un niveau de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires qui se stabilisent à 18 321 Kdh, et des provisions pour autres risques et charges connaissant une baisse de 65,24% pour s'établir à 17 906 contre 51 519 Kdh en 2024 cette baisse est due principalement à la reprise de la provision constituée suite à la mission de contrôle de la CNSS

Revue analytique 2023-2024

Les provisions consolidées ont connu une hausse 2,01% se chiffrant à 69 839 Kdh en 2024 pour un niveau de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires atteignant 18 321 Kdh (soit +8,11% par rapport à 2023) et des provisions pour autres risques et charges se stabilisant à 51 519 Kdh.

Impact de la mission de contrôle menée par la CNSS :

A l'issue de la mission de contrôle de la CNSS portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, un protocole d'accord a été conclu à la suite duquel Wafasalaf a procédé au règlement d'un montant définitif de 15 millions de dirhams.

II.2.16 Variation des capitaux propres

En Kdh	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	« Gains ou pertes comptabilisées en capitaux propres recyclables »	« Gains ou pertes comptabilisées en capitaux propres non recyclables »	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2022	113 180	-	-	1 662 000	-	-4 848	1 770 332	-	1 770 332
Opération sur capital	-	-	-		-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-		-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-		-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-300 078	-	-	-300 078	-	-300 078
Résultat de l'exercice au 30 juin 2022	-	-	-	307 333	-	-	307 333	-	307 333
"Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)"	-	-	-		-	-		-	
"Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)"	-	-	-		-	-		-	
"Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (F)"	-	-	-	-761	-	2 016	1 255	-	-1 156
"Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)"	-	-	-		-	-	-	-	
"Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)"	-	-	-	-761	-	2 016	1 255	-	-1 156
Variation du périmètre	-	-	-		-	-	-	-	
Autres variations	-	-	-	-33	-	-	-33	-	-33
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2023	113 180	-	-	1 668 460	-	-2 832	1 778 808	-	1 778 808
Opération sur capital	-	-	-		-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-		-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-		-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-223 088	-	-	-223 088	-	-223 088
Résultat de l'exercice au 30 juin 2022	-	-	-	343 199	-	-	343 199	-	343 199
"Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)"	-	-	-		-	-	-	-	-
"Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)"	-	-	-		-	-	-	-	-
"Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (F)"	-	-	-	-	-	-	-	-	-

" Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)"	-	-	-	-	-	-	-	-
"Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)"	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-13 379	-	-	-13 379	-13 379
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2024	113 180	-	-	1 775 194	-	-2 832	1 885 541	1 885 541
Opération sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-233 644	-	-	-233 644	-233 644
Résultat de l'exercice au 30 juin 2022	-	-	-	365 050	-	-	365 050	365 050
"Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)"	-	-	-	-	-	-	-	-
"Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)"	-	-	-	-	-	-	-	-
"Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (F)"	-	-	-	-	-	-	-	-
" Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)"	-	-	-	-	-	-	-	-
"Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)"	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	55 631	-	-	55 631	55 631
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2025	113 180	-	-	1 962 230	-	-2 832	2 072 577	2 072 577

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, les capitaux propres consolidés progressent de 1 885 541 Kdh à 2 072 577 Kdh, soit une hausse de +9,94%, sous l'effet conjugué des éléments suivants :

- Le résultat net de l'exercice contribue positivement à hauteur de +365 050 Kdh, reflétant la bonne performance opérationnelle de Wafasalaf ;
- La distribution de dividendes vient en diminution à hauteur de -233 644 Kdh ;
- Les autres variations contribuent positivement pour +55 631 Kdh ;
- En conséquence, les réserves et résultats consolidés passent de 1 775 194 Kdh en 2024 à 1 962 230 Kdh en 2025 ;
- Le poste gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres demeure stable à -2 832 Kdh.

Revue analytique 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, l'évolution à la hausse des capitaux propres consolidés par rapport à 2023 (1 778 808 Kdh vs 1 885 541 Kdh), correspond à l'effet conjugué des éléments ci-après :

- Hausse des Réserves et résultat consolidés passant 1 668 460 Kdh à 1 774 834 Kdh en 2023 ;
- Le poste Perte pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables est resté stable à -2 832 Kdh en 2024.

II.2.17 Ratios de solvabilité sur base sociale de Wafasalaf

En Kdh	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Fonds propres de catégorie 1	1 337 992	1 452 446	1 633 377	8,55%	12,46%
Fonds propres de catégorie 2 (t2)	450 000	550 000	700 000	22,22%	27,27%
Total fonds propres	1 787 992	2 002 446	2 333 377	11,99%	16,53%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	10 671 013	11 829 514	14 613 080	10,86%	23,53%
Actifs pondérés au titre du risque opérationnel	2 223 331	2 283 099	2 473 732	2,69%	8,35%
Ratio de fonds propres CET1 (min.8%)	10,38%	10,29%	9,56%	-0,09pts	-10,29pts
Ratio de fonds propres T1 (min. 9%)	10,38%	10,29%	9,56%	-0,09pts	-0,73pts
Ratio de fonds propres total (min.12%)	13,87%	14,19%	13,66%	0,32pts	-0,53pts

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

Pour l'exercice 2025, le ratio de fonds propres CET1 s'établit à 9,56%, contre 10,29% en 2024, soit une baisse de 0,73 point. Cette diminution s'explique par la progression plus importante des actifs pondérés par les risques (RWA), notamment ceux liés au risque de crédit (+23,53%), largement supérieure à la croissance des fonds propres de catégorie 1 (+12,46%).

Le ratio de fonds propres T1 suit la même tendance, passant de 10,29% à 9,56%, soit une évolution à la baisse de -0,73 point, dans la mesure où Wafasalaf ne détient pas de capital Additional Tier 1 (AT1), rendant les deux ratios identiques.

Le ratio de fonds propres total, quant à lui, s'élève à 13,66% en 2025 contre 14,19% en 2024, traduisant une baisse de 0,53 point. Cette baisse reste néanmoins modérée grâce à l'augmentation significative des fonds propres de catégorie 2 (+27,27%), qui contribuent au renforcement de la structure de capital globale.

En somme, bien que les trois ratios affichent une tendance baissière en 2025, ils demeurent tous au-dessus des minima réglementaires (8%, 9% et 12% respectivement), témoignant de la solidité du capital de Wafasalaf face à une croissance soutenue de son activité crédit.

Revue analytique 2023-2024

Pour l'exercice 2024, le ratio de fonds propres CET1 s'établit à 10,29%, contre 10,38% en 2023, soit une baisse de -0,09 point. Cette légère diminution s'explique par la progression plus importante des actifs pondérés par les risques (RWA), notamment ceux liés au risque de crédit (+10,86%).

Le ratio de fonds propres T1 suit la même tendance, passant de 10,38% à 10,29%, soit une évolution à la baisse de -0,09 point.

Le ratio de fonds propres total, quant à lui, s'élève à 14,19% en 2024 contre 13,87% en 2023, traduisant une hausse de 0,32 point. Cette amélioration est soutenue par l'augmentation des fonds propres de catégorie 2 (+22,22%), qui viennent renforcer la structure de capital globale.

En somme, la stabilité des ratios CET1 et T1, malgré la croissance des RWA, reflète la solidité du capital de Wafasalaf, tandis que l'amélioration du ratio global témoigne d'un renforcement prudentiel par l'intégration accrue des fonds propres complémentaires.

II.3. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS

Tableau des flux de trésorerie IFRS :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
1. Résultat avant impôts (A)	507 270	578 719	635 082	14,09%	9,74%
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	58 301	64 385	72 907	10,44%	13,24%
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	n.a	n.a
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-	-	-	n.a	n.a
5. +/- Dotations nettes aux provisions	-2 958	241 800	309 200	<100%	27,87%
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	n.a	n.a
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-	-	-	n.a	n.a
8. +/- Produits/charges des activités de financement	-3 417	-	-	n.a	n.a
9. +/- Autres mouvements	64	-	-	n.a	n.a
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)	51 989	306 186	382 107	>100%	24,80%
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	216 483	92 282	1 158 430	-57,37%	>100%
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-909 400	-1 102 321	-3 945 729	21,21%	<100%
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	394 584	1 139 201	2 245 678	>100%	97,13%
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 433	-383 274	-45 523	<100%	88,12%
15. - Impôts versés	-199 936	-235 520	-270 033	17,80%	-14,65%
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)	-495 836	-489 632	-750 445	-1,25%	53,27%
17. Flux net de trésorerie génère par l'activité opérationnelle (Total des éléments A, B et C) (D)	63 423	395 272	266 744	>100%	-32,52%
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-	-60 564	n.a	-100%
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	-88	-277	-	<100%	n.a
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-13 231	-87 148	-77 421	<100%	11,16%
21. Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement (Total des éléments 18 à 20) (E)	-13 320	-87 425	-137 985	<100%	-57,83%
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-300 078	-223 088	-233 644	25,66%	-4,73%
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	251 088	-52 556	202 807	<100%	<100%
24. Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement (Total des éléments 22 et 23) (F)	-48 990	-275 644	-30 837	<100%	88,81%
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	n.a	n.a
26. Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (Total des éléments D, E et F)	1 113	32 203	-8 810	>100%	<100%

Composition de la trésorerie	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
------------------------------	------	------	------	---------------	---------------

27. Trésorerie et équivalents de trésorerie a l'ouverture	47 350	1 113	1 027	-97,65%	-7,73%
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	47 350	1 113	1 027	-97,65%	-7,73%
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-	-	n.a	n.a
30. Trésorerie et équivalents de trésorerie a la clôture	1 113	1 027	1 688	-7,73%	<100,0%
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 113	1 027	1 688	-7,73%	64,36%
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-	-	n.a	n.a
33. Variation de la trésorerie nette	-46 237	-85	661	99,82%	>100%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2024-2025

À fin 2025, la variation nette de la trésorerie redevient positive à +661 Kdh, contre -85 Kdh en 2024, marquant un retournement favorable malgré des flux opérationnels et d'investissement en dégradation. Cette évolution résulte principalement des effets combinés des éléments suivants :

- Une hausse de 9,74% du résultat avant impôts, atteignant 635 082 Kdh en 2025 contre 578 719 Kdh en 2024, témoignant de la progression continue de la performance opérationnelle de Wafasalaf ;
- Des flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles en net repli de 59,52%, s'élevant à 160 012 Kdh contre 395 272 Kdh en 2024. Cette dégradation s'explique principalement par:
 - Une très forte absorption de liquidités liée aux opérations avec la clientèle (>100%), reflétant l'intensification de l'activité de crédit, les encours passant à -3 945 729 Kdh contre -1 102 321 Kdh en 2024 ;
 - Une hausse de 53,27% de la diminution nette des actifs et passifs opérationnels (poste C), à -750 445 Kdh ;
 - Partiellement compensées par une très forte progression des flux liés aux établissements de crédit et assimilés (>100%), atteignant 1 158 430 Kdh contre 92 282 Kdh, ainsi qu'une hausse de 97,13% des autres opérations affectant les actifs et passifs financiers à 2 245 678 Kdh ;
- Des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement en dégradation de 57,83%, s'élevant à -137 985 Kdh contre -87 425 Kdh en 2024. Cette évolution est principalement imputable à l'apparition d'un nouveau flux lié aux actifs financiers et participations de -60 564 Kdh, inexistant en 2024 ;
- Des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement en forte amélioration de 88,81%, passant de -275 644 Kdh en 2024 à -30 837 Kdh en 2025. Cette amélioration est portée par:
 - Un retournement positif des autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement, passant de -52 556 Kdh à +202 807 Kdh ;
 - Une légère hausse de 4,73% des dividendes versés aux actionnaires, à -233 644 Kdh ;

La variation nette de la trésorerie s'établit ainsi à +661 Kdh, témoignant d'un retour à une position légèrement positive, la trésorerie à la clôture se maintenant à 1 688 Kdh, stable par rapport à l'ouverture.

Revue analytique 2023-2024

À fin 2024, les flux nets de trésorerie s'élèvent à -85 Kdh, marquant une baisse de 99,82% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte principalement des effets combinés des éléments suivants :

- Une hausse de 14,09% du résultat avant impôts, atteignant 578 719 Kdh en 2024 contre 507 270 Kdh en 2023, traduisant une reprise de l'activité après la baisse enregistrée en 2023 ;

- Des flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles en forte progression, atteignant 395 272 Kdh, en augmentation de plus de 100%. Cette évolution s'explique principalement par une hausse de plus de 100% des éléments non monétaires inclus dans le résultat net ainsi que des flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés ;
- Des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement fortement négatifs, s'élevant à -87 425 Kdh, en hausse de plus de 100% par rapport à 2023. Cette évolution est principalement imputable à une hausse de plus de 100% des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement également en forte dégradation, à -275 644 Kdh, en baisse de plus de 100% par rapport à 2023. Cela est notamment dû à :
 - Une diminution de 25,66% des flux de trésorerie en provenance des actionnaires ;
 - Un retournement à la baisse des autres flux de financement (<100%) ;

La variation nette de la trésorerie s'établit à -85 Kdh, traduisant une situation de trésorerie quasi stable à la clôture, malgré des flux d'exploitation très positifs, compensés par des flux d'investissement et de financement fortement négatifs.

II.4. INDICATEURS TRIMESTRIELS

INDICATEURS AU TITRE DU 1ER TRIMESTRE 2026 (INDICATEURS NON AUDITES)

Au cours du premier trimestre 2026, WAFASALAF poursuit sa dynamique de croissance et affiche des indicateurs d'activité en amélioration, traduisant la solidité de ses fondamentaux et la pertinence des orientations stratégiques engagées. Cette performance confirme les perspectives de développement de l'entreprise, qui continue de s'appuyer sur une stratégie centrée sur l'efficacité opérationnelle, la proximité client et l'optimisation continue de ses dispositifs de distribution.

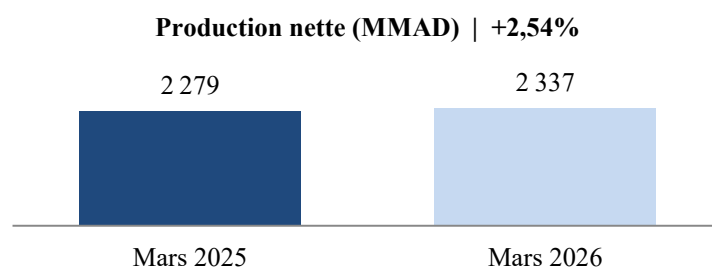
Dans un environnement marqué par une concurrence soutenue, les réalisations du trimestre témoignent de la capacité de WAFASALAF à maintenir une trajectoire de croissance équilibrée, soutenue par la bonne tenue de l'activité commerciale, la résilience du modèle économique et la maîtrise des équilibres financiers.

Forte de cette dynamique, WAFASALAF aborde la suite de l'exercice avec confiance et poursuivra le déploiement de ses priorités stratégiques afin de consolider son positionnement et soutenir durablement sa croissance.

Production nette en MMAD

Au terme du premier trimestre 2026, la production nette ressort à 2 337 millions de dirhams, contre 2 279 millions de dirhams à la même période de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de +2,54%.

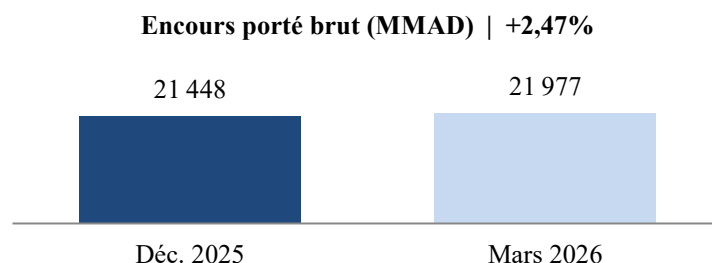
Cette évolution traduit la résilience de l'activité commerciale dans un environnement marqué par une concurrence soutenue. La dynamique observée a été portée par la bonne orientation des financements aux particuliers, notamment sur les segments des prêts personnels et automobiles.



Encours porté brut en MMAD

L'encours brut s'établit à 21 977 millions de dirhams à fin mars 2026, en hausse de +2,47% par rapport à fin décembre 2025.

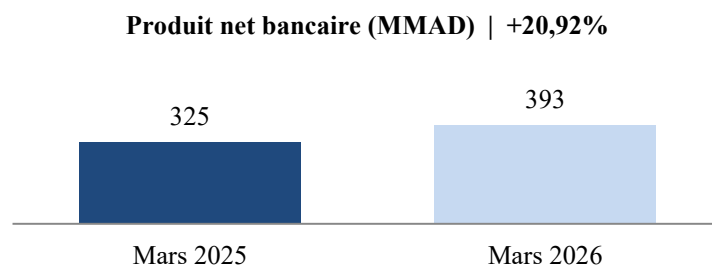
Cette progression traduit la poursuite de la dynamique commerciale de l'entreprise, portée notamment par la bonne orientation des financements aux particuliers.



Produit net bancaire en MMAD :

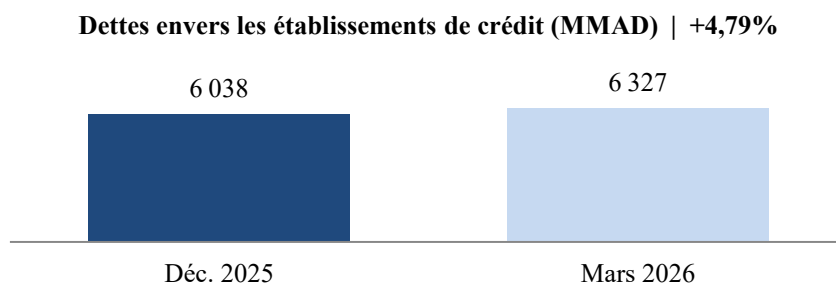
Conséquemment à l'évolution de l'encours, le PNB s'élève à 393 millions de dirhams, contre 325 millions de dirhams en mars 2025.

Cette amélioration de +20,89% est imputée à l'augmentation du résultat des opérations de crédit-bail et de location de 33,16% soit 33 millions de dirhams.



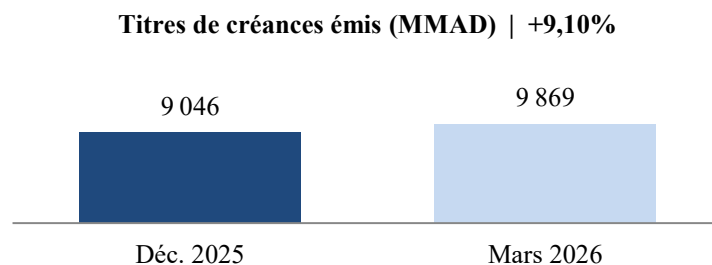
Dettes envers les établissements de crédit assimilés :

Les dettes ont connu une évolution de +4,79% à fin Mars 2026 en s'établissant à 6 327 millions de dirhams.



Titres de créances émis :

Les titres de créances émis ont enregistré une amélioration de +9,10%, enregistrant 9 869 millions de dirhams à fin mars 2026.



INDICATEURS AU TITRE DU 2^{ème} TRIMESTRE 2026 (INDICATEURS NON AUDITES)

Au terme du deuxième trimestre 2026, WAFASALAF a poursuivi sa dynamique de développement en affichant une progression de ses principaux indicateurs d'activité. Cette performance reflète la capacité de la société à conjuguer une croissance commerciale soutenue, une discipline financière rigoureuse et une maîtrise des risques, dans un environnement en constante évolution.

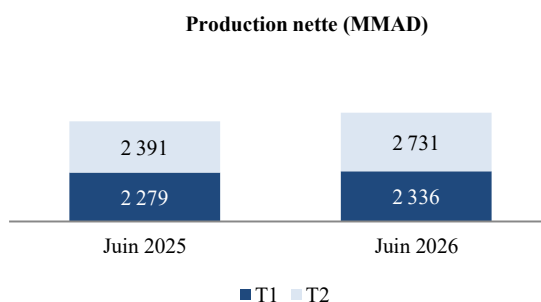
La croissance des financements accordés, l'évolution de l'encours porté ainsi que la progression du Produit Net Bancaire illustrent la pertinence des orientations stratégiques engagées et la résilience du modèle économique de WAFASALAF.

Dans la continuité de cette dynamique, la société poursuivra l'exécution de son plan stratégique, avec l'ambition de renforcer durablement sa performance opérationnelle, d'accompagner les besoins de sa clientèle et de consolider sa position parmi les principaux acteurs du financement de la consommation.

Production nette

À l'issue du premier semestre 2026, la production nette ressort à 5 067 millions de dirhams, en progression de 8,50% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

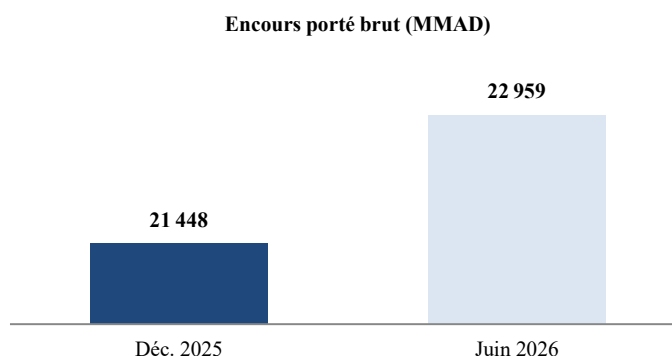
Cette performance traduit la capacité de WAFASALAF à maintenir une dynamique commerciale soutenue, portée par la complémentarité de ses réseaux de distribution et la qualité de son dispositif commercial.



Encours porté brut

L'encours porté brut a atteint 22 959 millions de dirhams à fin juin 2026, enregistrant une évolution de 7,04% depuis le début de l'exercice.

Cette évolution reflète la poursuite du développement de l'activité de financement, tout en traduisant la capacité de WAFASALAF à concilier la croissance de son portefeuille avec la qualité de ses actifs et une maîtrise des risques.



Produit net bancaire

Porté par la progression de l'activité commerciale, le PNB s'établit à 866 millions de dirhams à fin juin 2026, contre 728 millions de dirhams une année auparavant, soit une hausse de 18,97%. Cette évolution résulte principalement du résultat des opérations de crédit-bail et de location de 35,81% soit 72 millions de dirhams.

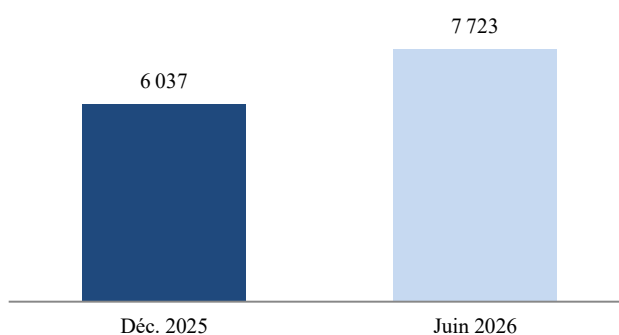
Produit net bancaire (MMAD)



Dettes envers les établissements de crédit assimilés :

Les dettes ont connu une hausse de 27,91% à fin juin 2026 en s'établissant à 7 723 millions de dirhams.

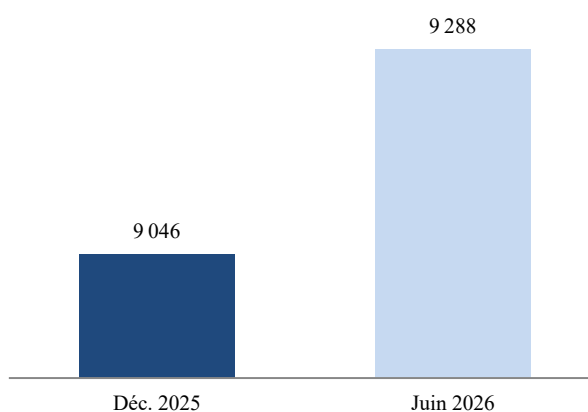
Dettes envers les étab. de crédit (MMAD)



Titres de créances émis :

Les titres de créances émis ont enregistré une évolution de 2,67%, enregistrant 9 288 millions de dirhams à fin juin 2026.

Titres de créances émis (MMAD)



PARTIE IV. **PERSPECTIVES**

I. PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A l'occasion des 40 ans de Wafasalaf, un nouveau plan stratégique 2026-2030 dénommé « EMMA 40» a été lancé.

Fidèle à sa signature « Dima Maak », le plan porte l'ambition de faire de Wafasalaf un « leader de nouvelle génération », market développeur et acteur clé des nouveaux usages et de l'innovation au Maroc, ce nouveau plan stratégique s'articule autour de **quatre orientations majeurs** :

- Développer ses activités et son offre en accélérant la digitalisation des parcours clients et en accompagnant les nouvelles dynamiques de consommation, notamment dans la mobilité.
- Renforcer la maîtrise du risque à l'octroi et au recouvrement afin de soutenir une croissance responsable et durable.
- Poursuivre la modernisation de l'entreprise, en capitalisant sur la technologie, l'innovation et les solutions digitales à fort impact.
- Renforcer l'engagement envers son écosystème, à travers le développement des talents, l'écoute client, l'amélioration continue de la qualité et les engagements RSE.

PARTIE V. **FAITS EXCEPTIONNELS**

Faits exceptionnels

A la date d'établissement du présent document de référence, Wafasalaf ne connaît aucun fait exceptionnel susceptible d'affecter de manière significative sa performance opérationnelle ou sa situation financière actuelle ou future.

PARTIE VI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe à aucun litige ou affaire contentieuse susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société Wafasalaf.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

Pour faire face à ce risque, la société adopte certaines mesures qui consistent à :

- sécuriser les opérations de traitement des dossiers grâce au logiciel de gestion des crédits « EKIP » ;
- apprécier la qualité des engagements (en fonction des comportements historiques des clients) ;
- donner motif à l'étude ou au rejet du dossier à partir d'informations sur le client ;
- suivre en permanence l'évolution de son risque à travers un certain nombre d'indicateurs concernant les dossiers présentant des impayés.

II. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est lié aux activités d'intermédiation bancaire par la transformation des ressources à court terme en emplois à moyen et long terme. Ainsi, toute évolution défavorable des taux d'intérêt peut détériorer la rentabilité d'un établissement de crédit, voire, constituer une menace substantielle pour ses fonds propres lorsque son amplitude dépasse certaines limites.

Pour minimiser ce risque, la société entreprend des dispositifs consistant à :

- évaluer l'impact d'une évolution défavorable des taux d'intérêt sur sa situation financière ;
- analyser la structure de refinancement de la société et le risque éventuel de taux d'intérêt ;
- envisager des scénarios de crise, notamment des variations extrêmes des taux d'intérêt et des positions sensibles au taux, et mesurer leur impact sur le résultat et les fonds propres ;
- suivre et analyser le ratio de surface (couverture des emplois par les emprunts).

Par ailleurs, la rentabilité de WAFASALAF pourrait être impactée par l'évolution du TMIC qui plafonne le taux de sortie maximum appliqué par les établissements de crédit.

Le taux maximum des intérêts conventionnels (« TMIC ») applicable aux établissements de crédit a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,36 % pour la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, contre 13,21 % pour la période allant du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, traduisant une baisse de 15 points de base.

WAFASALAF dispose de moyens pour s'adapter à une éventuelle baisse du TMIC grâce notamment :

- A la diversification des sources de refinancement ;
- A l'optimisation des coûts de refinancement en faisant appel au marché de la dette ;
- Au développement de l'activité commerciale en lançant de nouveaux produits et en améliorant la productivité des équipes.

III. RISQUE DE LIQUIDITE

Il est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances.

La société dispose d'un suivi de ce risque à travers les éléments suivants :

- un état des besoins de refinancement établi sur la base de la projection des encours de production ;
- une situation mensuelle de refinancements.

IV. RISQUE OPERATIONNEL

Il correspond au risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Les sources majeures des risques opérationnels peuvent être liées aux :

- fraudes internes et externes ;
- pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail ;
- pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale ;
- dommages causés aux biens physiques ;
- interruptions d'activités et pannes de systèmes et aux exécutions des opérations ;
- livraisons et processus.

Pour ce, la société a mis en place une structure de contrôle permettant d'identifier ces risques et d'élaborer leur cartographie afin de pouvoir établir des plans d'action pour les contourner.

V. RISQUE INFORMATIQUE

Afin d'améliorer sa sécurité informatique, Wafasalaf a mis en place deux projets structurants : un plan de continuité de l'activité (en cours de déploiement) et un plan de secours informatique.

Wafasalaf a également élaboré une Charte de sécurité visant à sensibiliser et former son personnel aux règles de sécurité et a mis en place un dispositif de contrôle permanent des accès et des Habilitations systèmes qui porte sur la vérification de la pertinence des droits octroyés avec un état des anomalies (comptes obsolètes, inadéquats, ...), ainsi que la formalisation des politiques de sécurité de gestion des accès et des mots de passe.

VI. RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

La baisse des taux d'intérêt favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et aux organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique est à l'origine d'une part, d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie pour Wafasalaf et d'autre part, d'un décalage dans l'adossé des emplois et des ressources à l'origine d'un risque de liquidité et de taux.

VII. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel, notamment du fait de :

- la forte concurrence des banques à travers :
 - leur politique de développement volontariste des activités de crédits à la consommation ;
 - l'intensification de l'agressivité commerciale bénéficiant d'avantages concurrentiels importants : densité des réseaux d'agences, larges bases de clients faiblement exploitées, plus faible coût des ressources.
- la concentration capitaliste et industrielle d'acteurs existants à travers :
 - le développement de synergies de distribution entre les opérateurs de marché ;
 - les fusions-acquisitions éventuelles favorisant la consolidation des parts de marché des acteurs actuels.

Pour faire face à ce risque, Wafasalaf a mis en place une stratégie visant à :

- renforcer sa position sur le marché du crédit à la consommation grâce à une offre de produits et services large et originale distribuée dans une logique multi-canal (réseau d'agences en propre, apporteurs d'affaires, courtiers, canal Internet, etc.) ;
- développer le Service Providing dans le domaine de la relation client en commercialisant une partie de son savoir-faire auprès de confrères ou d'acteurs d'autres secteurs d'activité.

VIII. RISQUE DE RUPTURE OU REVISION DE PARTENARIAT

Le non-respect des clauses des contrats conclus entre Wafasalaf et ses partenaires, par l'une ou l'autre des parties contractantes, ou la survenance d'un événement de force majeure, peuvent entraîner la rupture de l'un de ces contrats.

Wafasalaf fait face à ce risque grâce à sa politique de :

- diversification de ses revenus et d'équilibrage de son activité ;
- consolidation de partenariats actuels et de développement d'autres partenariats de gestion pour compte.

Par ailleurs, l'impact de ce risque sur l'activité de Wafasalaf demeure limité, étant donné que, au 31 décembre 2025, la contribution de l'ensemble des partenaires dans le PNB s'est établie à 25%.

IX. RISQUE REGLEMENTAIRE

Wafasalaf est amenée à poursuivre son adaptation à l'évolution du cadre législatif et réglementaire des métiers de financement (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib, etc.).

X. RISQUE LIE A L'ACTIVITE DIGITALE (NON-MAITRISE DE LA FRAUDE DIGITALE)

Wafasalaf a mis en place une approche d'analyse de risques liée au volet digital permettant d'appréhender en amont l'ensemble des risques techniques tels que les risques d'intrusion, de fuite des données, les risques réglementaires de non-conformité (protection des données, fraude...). Ainsi, tout projet de transformation digitale impactant un processus de vente, de service après-vente ou de recouvrement est analysé selon cette approche avec les différents métiers avant son déploiement.

Wafasalaf diligente régulièrement des missions d'audit externe par des cabinets experts sur les risques liés à la sécurité de son système d'information.

XI. RISQUE DE MANIPULATION DES ESPECES

Wafasalaf a initié depuis ces dernières années une démarche tendant à réduire fortement le risque de manipulation des espèces. En effet, les paiements en espèces ne représentent qu'une faible part dans les règlements de créances au sein de son réseau d'agences (impayés ; remboursement anticipé...). La majorité des paiements se faisant par chèques bancaires.

Par ailleurs, Wafasalaf a procédé à l'externalisation progressive de cette activité de paiement chez un partenaire externe spécialisé de la place (wafacash).

Wafasalaf a également développé depuis un an le règlement des créances sur une application digitale hébergée sur son site internet.

De ce fait, le risque lié à ce processus de manipulation des espèces est fortement réduit.

XII. RISQUE DE FRAUDE

Des mesures ont été prises pour la couverture du risque de fraude, notamment :

- La création d'une fonction détection de la fraude au sein du pôle crédit qui centralise et traite tous les cas de fraude remontés par le réseau et les plateformes d'acceptation ;
- La création d'une fonction pilotage du dispositif de prévention de la fraude qui agit en relation avec les autres fonctions de contrôle ou fonctions support concernées : gestion et contrôle des Risques, Contrôle Permanent, Conformité, Inspection/Audit, Juridique et Sécurité des Systèmes d'Information, la fonction prévention de la fraude crédit.

Elle a pour mission de :

- Coordonner et animer le dispositif de lutte contre la fraude.
- Identifier les sources et les éventuelles défaillances et dysfonctionnements à l'origine de la fraude interne ou externe : falsification des pièces, non- respect des procédures en interne, usurpation d'identité, de mot de passe ...
- Veiller à la mise en place de plan d'action correctif : revue du processus, renforcement du plan de contrôle et du dispositif de maîtrise des risques liés à la fraude...
- Diffuser l'information au niveau des entités concernées notamment sur les dispositions préventives ou de vigilance à observer et présenter un plan de formation de lutte contre la fraude.
- Partager les cas de fraude avérés et évités : profil type, canal de distribution, mode opératoire, montants...

Exemple de fraude :

À la suite de la fraude « taxi », des mesures ont été mises en place pour la couverture de ce risque :

- La révision du cadre d'acceptation des taxis et ses prérequis ;
- La centralisation du traitement du taxi au niveau des engagements ;
- Le renforcement du contrôle 1er niveau et de la surveillance à chaud ;
- Contrôle second niveau de l'exhaustivité de la production TAXI ;
- La validation par la conformité et l'audit de la reprise de l'activité.

XIII. RISQUE FINANCIER LIE A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En application de la réglementation en vigueur, au 31 décembre 2025, aucun risque lié aux changements climatiques n'a été identifié pouvant impacter les systèmes et les procédures de Wafasalaf .

PARTIE VIII. ANNEXES

STATUTS

Statuts: <https://www.wafasalaf.ma/sites/default/files/publication/2023-12/STATUTS%20WAFASALAF%202020%20VF.PDF>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2023: https://www.wafasalaf.ma/sites/default/files/2026-09/RAPPORT%20FINANCIER%20ANNUEL%202023_WS.pdf

2024: <https://www.wafasalaf.ma/sites/default/files/publication/2025-04/WAFASALAF%20RFA%202024%2020250426%2015h.pdf>

2025: <https://www.wafasalaf.ma/sites/default/files/publication/2026-04/RFA%202025%20WAFASALAF.PDF>

COMMUNICATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE

T1 2026 : https://www.wafasalaf.ma/sites/default/files/2026-05/26-00489-communique_indicateurs_t1_2026-125x18exe.pdf

T2 2026 : https://www.wafasalaf.ma/sites/default/files/2026-08/communique_des_indicateurs_trimestriels_t2_2026_au_30.06.2026.pdf

COMMUNIQUEES DE PRESSE

2025 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>